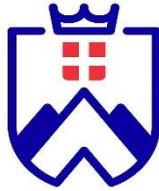


**UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC**



**UNIVERSITÉ  
SAVOIE  
MONT BLANC**

**UFR : LLSH**

.....

**MÉMOIRE DE RECHERCHE DE MASTER II**

**SUJET**

**ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX  
COMMUNE DE BASSENS (73)  
2021**

**Présenté par :**

**Mlle Affoua Emeline ANOUGBA**

**Sous la direction de :**

**Mr Denis LAFORGUE**

**Tutrice professionnelle :**

**Mme Martine ETELLIN**

*Année académique 2020-2021*

## TABLE DE MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	III
DÉDICACE.....	V
SIGLES ET ACHRONYMES .....	VI
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : ORGANISATION DE L'ÉTUDE .....	5
A- Présentation de la mission d'étude .....	5
B- Cadre spatio-temporel de l'étude .....	5
C- Hypothèses de recherches .....	7
D- La démarche méthodologique .....	7
1- Création du questionnaire.....	7
2- Les perspectives de la mission .....	9
E- Les difficultés rencontrées.....	10
CHAPITRE II : REGLEMENTATION ET PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES DE LA COMMANDE .....	12
A- Cadre législatif .....	12
1- Le texte d'origine .....	13
2- Les réformes apportées.....	14
B- Les facteurs extérieurs de la conception de l'analyse des besoins sociaux au regard des Collectivités.....	15
1- Prise en compte des contraintes de la commande .....	15
2- Le fonctionnement d'une collectivité territoriale telle la Mairie et mobilisation des acteurs .....	19
2-1- Fonctionnement de la Mairie .....	19
2-2- Mobilisation des acteurs .....	23
CHAPITRE III : LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE.....	25
A- Présentation et analyse du diagnostic territorial .....	25
1- Population de la commune de Bassens.....	25
2- Petite enfance, enfance, jeunesse, ménage et famille .....	29
3- Vieillesse de la population et les enjeux liés à l'autonomie.....	35
4- Habitat et cadre de vie .....	36
5- Formation, emploi et insertion professionnelle, actifs et inactifs.....	38
B- Présentation et analyse des résultats de l'enquête .....	40

1- Les premiers résultats de l'enquête .....	40
1-1- Des difficultés liées à la mobilité sur le secteur des Monts .....	41
1-2- Les aires de jeux et de loisirs pour les usagers .....	43
1-3- Scolarisation des enfants selon les secteurs et vétusté des bâtiments scolaires..	45
1-4- Besoin de services de proximité et de commerces et manque de stationnements .....	47
2- Résultats décalés identifiables à partir des questionnaires .....	49
2-1- Présentation et analyse des résultats décalés de l'étude .....	49
2-2- Retour réflexif sur la méthodologie de départ .....	54
3- Autres méthodes d'enquêtes en Sciences Sociales.....	57
3-1- L'observation.....	57
3-2- L'entretien ou Interview .....	58
3-2-1- Non-directif .....	58
3-2-2- Directif .....	59
3-2-3- Semi-directif.....	59
C- PROPOSITION DES SOLUTIONS A L'ENDROIT DE LA COMMUNE .....	59
1- Les suggestions des habitants à l'endroit de la commune.....	59
2- Les préconisations à l'endroit de la commune .....	60
CHAPITRE IV : RECOURS AUX SCIENCES SOCIALES POUR DANS LA RÉALISATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX .....	63
A- La démarche sociologique .....	63
B- L'implication du sociologue dans une entité publique.....	65
C- La place du sociologue dans la société.....	67
CONCLUSION GÉNÉRALE .....	69
BIBLIOGRAPHIE .....	72
ANNEXES .....	74

## REMERCIEMENTS

Ce mémoire de Master est le résultat d'un travail de recherche de plusieurs mois. Je souhaite de prime abord apporter tous mes remerciements aux personnes qui m'ont apporté leur soutien et qui ont contribué à l'élaboration de ce travail d'esprit. Travail indispensable pour la validation de mon Master Sciences Sociales Appliquées aux Métiers des Etudes et de l'Enquête (SSAMEE).

En préambule je tiens à remercier mon directeur de mémoire, M. Laforgue, pour l'aide précieuse qu'il a bien voulu m'apporter lors de la réalisation de ce mémoire. Il m'a inculqué le goût de la recherche par ses orientations, la qualité de ses conseils et sa disponibilité.

J'associe à cet hommage Mme. Etellin, ma tutrice de stage pour son aide lors de la réalisation de cette étude, ses différentes étapes et le mémoire. J'ai pu compter sur son implication dans mes recherches et son suivi lors du déroulement et de la finalisation de ce projet. Son soutien, et ses précisions concernant son domaine de compétences m'ont permis de mener à bien ce mémoire. Par la même occasion, je remercie les membres du comité technique qui par leur participation et leur collaboration nous avons pu mener à bien cette étude.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit de Mr R. Raymond, Responsable du Master SSAMEE pour ses cours sur les différentes étapes de la réalisation d'un Mémoire.

Je tiens également à remercier :

- Mr le Maire de la commune de Bassens de m'avoir permis de me joindre à son personnel pour la réalisation de cette étude.

- Mme MC. Cabaj Directrice Générale des services (DGS) de la Mairie de Bassens pour toutes les informations qu'elle m'a apporté au cours de cette interview.

- Mr S. Daubignard qui m'a fait découvrir dans le cadre de son cours logiciel d'analyse qualitative et quantitative des outils de veilles qui se sont révélés très utiles pour la conception et le traitement de mon questionnaire sans toutefois oublier son accompagnement professionnel.

- N. Collomb pour sa gentillesse et pour son aide apporté lors de la distribution de mes questionnaires sur le secteur des Monts.

Je tiens également à exprimer ma gratitude envers toutes les personnes qui au sein de la Mairie m'ont facilité l'accès à l'information et aux données d'enquêtes pour l'élaboration de cette étude, je pense à Bernadette, Damien, Amandine, Laurence, Delphine, Christophe, Claude.

Je remercie tout particulièrement mon géniteur A. ANOUGBA pour son soutien moral financier et surtout ses prières.

Enfin, je ne saurais terminer sans adresser mes sincères remerciements à tous mes proches et amis et qui m'ont toujours soutenu et encouragé lors de la réalisation de ce mémoire.

## DÉDICACE

Avec un énorme plaisir, un cœur ouvert et une immense joie que je dédie mon travail à ma personne. La réalisation de cette étude m'a permis de me fixer de nouveaux défis à relever. Défis vis-à-vis de moi-même, de mes ambitions et de mes objectifs futurs.

Par ma participation à l'élaboration de cette étude, j'ai pu découvrir de l'intérieur le fonctionnement d'une collectivité territoriale. En effet, les acteurs du CCAS ont eu accès à une intervenante qui les a guidés sur le déroulement d'un projet qui en plus d'être une obligation légale, leur tenait à cœur.

Cette étude m'a également permis de connaître les tenants et les aboutissants d'une étude de recherche dans un service public, chose que j'ignorais auparavant. Les différents échanges avec les élus m'ont éclairé sur les différentes visions de chacun vis-à-vis du territoire et de ses enjeux. Dans la réalisation de cette étude je peux dire que j'ai été considérée comme un maillon à part entière de l'étude. Aussi, l'un des points essentiels que j'ai pu retenir dans cette étude est l'importance du travail d'équipe. La possibilité de réfléchir et d'échanger au sein d'un groupe de travail facilite le partage d'expérience et de compétence. En effet ce stage en collectivité a été pour moi un atout dans la définition de mes envies pour la suite de mon parcours universitaire et surtout professionnel. C'était pour moi un moyen d'acquérir de nouvelles compétences et d'avantage d'autonomie dans mon travail et m'a aussi permis de renforcer mes acquis par mes expériences antérieures.

Mes perspectives professionnelles se porteraient sur le développement social local ayant pour but la dynamisation des territoires. Cela pourrait se faire par la mise en place de projet porteur pour les collectivités.

## **SIGLES ET ACHRONYMES**

**ABS** : Analyse des Besoins Sociaux

**AME** : Aide Médicale de l'Etat

**ASE** : Aide sociale à l'Enfance

**BAS** : Bureau d'assistance Sociale

**BIT** : Bureau International du Travail

**CAF** : Caisse d'Allocations Familial

**CASF** : Code d'Action Sociale et des Familles

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CIAS** : Centre Intercommunal d'Action sociale

**CLIC** : Centre Local d'Information et de coordination gérontologique

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**DGS** : Directeur Général de Service

**HLM** : Habitat à Loyer Modéré

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**PPP** : Partenariat Public et Privé

**PMR** : Personne à Mobilité Réduite

**LLSETI** : Laboratoire, Langage, Littérature Société Etudes Transfrontalières et Internationales

**SSAMEE** : Sciences Sociales Appliquées Aux Métiers des Etudes et de l'Enquête

**SRU** : Solidarité et Renouvellement Urbain

**USMB** : Université Savoie Mont Blanc

## INTRODUCTION

Lors de la réalisation de cette étude, je me suis intéressée au fonctionnement d'une structure telle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et à la manière dont les acteurs locaux sont emmenés à interagir avec des acteurs extérieurs pour la réalisation d'une étude sociale. J'ai porté un intérêt particulier en m'interrogeant sur le déroulement d'une étude d'Analyse des Besoins Sociaux commanditée par le CCAS en collaboration avec l'expertise sociologique.

A la suite des documentations existantes, j'ai pu découvrir que l'existence des CCAS est répartie dans la quasi-totalité des communes en France. Ils représentent l'instrument choisi par les collectivités publiques pour venir en aide aux populations. Le CCAS de Bassens mène des actions sociales en faveur des populations, que ce soit la construction ou la réhabilitation de structures pour la garde de la petite enfance, des maisons de retraites pour les personnes âgées, ou pour les personnes en situation de précarité sociale ou en quête de logements sociaux.

L'analyse des besoins sociaux permet aux communes par l'intermédiaire de leur CCAS de procéder à une analyse des besoins réels de la population.

L'ABS est un outil qui permet d'observer, de recenser et d'agir. Il est une obligation pour tous les CCAS/CIAS. Il permet aux collectivités d'améliorer la connaissance des populations vivant sur leur circonscription, afin d'orienter leurs actions. La mise en œuvre d'une ABS est une démarche simple qui s'adapte aux différentes réalités des territoires.

Sur le plan thématique, ce travail relève du champ des sciences sociales. Il traite de l'analyse des besoins sociaux de la commune.

Faire une telle étude permet d'identifier les populations les plus fragiles ou en situation de précarité afin de permettre à la commune de réajuster sa politique sociale en s'appuyant sur les résultats obtenus. Bien plus qu'une obligation réglementaire, c'est une démarche stratégique. Il s'agit de mener d'une part une réflexion et une compréhension sur les besoins de la population et d'autres part de faire des préconisations pour tenter de répondre aux besoins des populations cibles. Pour le CCAS qui pilote sa réalisation, l'enjeu est méthodologique et partenarial. Déterminer les besoins permet en effet, de mieux définir les actions sociales à mener sur le territoire. Une population nombreuse, et diversifiée est un défi à relever pour les collectivités du fait du vaste marché de consommation qu'elle représente en termes de nourritures, d'éducatives, de formations et d'hébergements. Une population du fait de son installation

durable ou passagère dans une commune et quel que soit sa situation physique et sociale représente un consommateur qui s'inscrit dans le champ d'intervention, du CCAS.

L'analyse des besoins sociaux débute avec un état des lieux de ce qui existe déjà, ce qui permettra l'évaluation de l'efficacité des solutions sociales apportées par le passé et de mesurer leur efficacité à l'instant T. Ainsi elle permet de revaloriser les politiques sociales en place et de proposer des actions sociales pertinentes. La conception de l'ABS diffère d'une commune à une autre en raison de la spécificité et des enjeux de chaque commune. L'ABS a été réalisée et continue d'être réalisée dans plusieurs communes et donne de bons résultats.

Les élus du CCAS de Bassens ont fait du logement un de leurs points d'intervention majeur en vue de réduire la demande, c'est ce qui justifie le vaste programme de constructions dans le secteur des Monts et celui de la plaine Côté Sud, en cours depuis ces dernières années. L'Analyse des Besoins Sociaux est un projet qui s'inscrit dans le domaine des sciences sociales. Un tel projet permettra aux élus de la commune d'adapter leurs politiques locales dans l'intérêt et le bien-être de leur population quel que soit leur situation géographique sur la commune.

Le manque de méthodologie dans la réalisation de l'ABS pousse les CCAS à s'attacher les services d'étudiants en sociologie en vue de bénéficier des méthodes des sciences sociales. Il s'agit ici d'un schéma sur lequel les collectivités veulent s'appuyer tout en l'adaptant au contexte de leur territoire. Or dans la réalisation d'une ABS la prise en compte de la stratégie des acteurs s'avère importante. Une collaboration sociologue – collectivité en vue de produire des connaissances permettant de révéler et d'analyser des situations réelles des habitants. Le recours à un corps extérieur pour la réalisation de l'ABS par les CCAS relève d'un certain nombre de technicité concernant le traitement des données, l'élaboration des entretiens ou du questionnaire et de la pédagogie de la restitution.

Quant à l'intérêt des sciences sociales, elle nous permettra une bonne compréhension des besoins et ensuite d'adapter le fonctionnement des institutions aux mieux-être des populations. Vu l'importance de la situation et l'inquiétude des élus de la commune à réaliser obligatoirement leur ABS, sans pouvoir prendre appui sur une quelconque méthode pour la réaliser, il convient de s'interroger sur la stratégie à adopter afin d'aider les élus dans l'établissement d'une ABS pouvant répondre aux attentes de leur population. Un recours donc aux modalités de réalisation de l'ABS des autres communes s'avère nécessaire. Une recherche sur internet et dans les bibliothèques est ainsi requise pour nous enquêter des démarches antérieures utilisées afin de fixer notre démarche. A côté des textes de Loi qui manquent de

précision sur la manière de procéder, se trouve de nouveaux élus qui se posent des questions au sujet de la réalisation de l'ABS.

Un diagnostic qui doit être réalisé avec un ensemble de partenaires, privés ou publics en vue de mettre en œuvre des actions en termes de prévention et de développement sociaux<sup>1</sup>. Il s'agit ici d'un portrait faisant état de l'évolution de la commune. Pour l'Association des Maires de France AMF), l'ABS est « *un élément de diagnostic important et structurant permettant de mieux connaître les besoins de la population*<sup>2</sup> ». Tout comme la précédente ABS spécifique de 2014, portant sur la petite enfance et les personnes âgées, les acteurs du CCAS ont décidé cette année 2021, de mener de nouveau une ABS spécifique en se focalisant sur deux secteurs de la commune pour évaluer leurs attentes et besoins. Ce public qui renferme presque toutes les thématiques à étudier n'avait pas encore fait l'objet d'une étude spécifique, c'est donc l'occasion pour les acteurs du territoire de mieux connaître cette population et cerner ses besoins. Initialement, cette décision des élus a été nourrie d'une préoccupation basée sur la connaissance des nouveaux arrivants. Ceux-ci font ensuite le constat d'un manque d'information sur ce nouveau public<sup>3</sup>. L'étude s'inscrit dans une manière plus spécifique, d'une demande d'« experts du social » par les collectivités territoriales (Ould-Ferhat, 2008). L'ABS vise donc d'abord à identifier les nouveaux arrivants, ensuite à cerner leurs attentes et besoins vis-à-vis de la commune afin de permettre aux autorités compétentes d'affiner leurs politiques d'actions. Cependant cette ABS est motivée par une volonté de relancer la politique sociale et améliorer l'attractivité du territoire.

La réalisation de cette étude est donc guidée par la question suivante : comment se déroule une étude ABS commanditée par le CCAS en collaboration avec l'expertise sociologique ?

De cette question découle les questionnements :

Quel est le fondement d'une Analyse des Besoins Sociaux et quel l'intérêt de sa réalisation pour les collectivités locales ? En quoi des facteurs extérieurs ont-ils influencé cette étude au sein du CCAS et quels sont les résultats obtenus ? En quoi le recours aux sciences sociales dans la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux est-il important pour les CCAS ?

L'objet de cette étude est de montrer l'expérience sociologique dans la réalisation d'un programme d'action publique. La particularité de la commande qui nous est adressée est qu'elle

---

<sup>1</sup> Code de l'action sociale et des familles, Article L123-5, modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015- art 79.

<sup>2</sup>Cité dans : <https://www.maire-info.com/social/ccas-1%27analyse-des-besoins-sociaux-reste-obligatoire-article-19742>

<sup>3</sup> Echange avec quelques élus

ne relève pas seulement de l'expertise sociologique, c'est-à-dire d'« une mesure d'accompagnement d'une politique publique ou de la production privée d'un produit ou d'un service » mais elle s'énonce également comme demande de « participation » à la décision et à la gouvernance d'un projet d'action publique. Trépos, (1996) cité par Draetta et Labarthe (2011).

Ma présente contribution se propose d'étudier le déroulement d'une ABS dans un service public en collaboration avec l'expertise sociologique. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur comment d'un recours à la sociologie comme experte, on est passé à une sociologie publique dans la mise en œuvre d'une ABS ?

Notre étude consistera d'abord à montrer le cadre légal de l'étude ABS, ensuite en une présentation des premiers résultats obtenus de l'enquête et enfin l'intérêt du recours aux sciences sociales pour la réalisation de l'étude.

## **CHAPITRE I : ORGANISATION DE L'ÉTUDE**

### **A- Présentation de la mission d'étude**

L'intitulé de ma mission de départ a été la « réalisation d'une analyse des besoins sociaux basée sur une photographie sociodémographique de deux secteurs (les Monts et le Côté Sud) de la commune de Bassens ».

En effet, de nouvelles constructions ont fait leur apparition sur deux secteurs de la commune. Un vaste projet de constructions de plus de 700 logements qui a attiré une forte population sur la commune. Cependant, malgré les domaines d'exercices des pouvoirs de la collectivité locale qu'est la Mairie (la circulation, l'urbanisme, la santé publique, les naissances...), elle n'a pas toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer de la manière la plus efficace, l'ensemble de ses missions. Une connaissance fine de la population de sa commune pourrait l'aider à anticiper certaines difficultés sociales sur son territoire. Ce qui semble ne pas être le cas. A mon arrivée au CCAS pour le début de mon stage, les acteurs publics ont relevé ne pas connaître les nouveaux arrivants des deux secteurs suscités. Ils ont émis alors un intérêt particulier pour ces résidents par le biais de cette ABS en vue de mieux les connaître.

Pour mener à bien cette étude, il était impératif de procéder à une identification et à des entretiens de qualité à travers des enquêtes de satisfaction visant à mesurer les attentes et les besoins de ces populations vis-à-vis de la commune.

J'ai dès lors effectué des recherches bibliographiques en vue de connaître les tenants et les aboutissants de ce qu'est une Analyse des Besoins Sociaux en vue de mieux me préparer pour son élaboration.

Nous allons à présent découvrir quel a été le cadre spatio-temporel de l'étude.

### **B- Cadre spatio-temporel de l'étude**

Le cadre spatio-temporel d'une étude fait référence au lieu et au temps de sa réalisation.

Dans le cadre de notre ABS, la délimitation se fera à deux niveaux, je présenterai d'une part le cadre spatial et de l'autre le cadre temporel de l'étude.

- **Cadre spatial**

L'étude se déroule dans la commune de Bassens, principalement au CCAS qui siège au sein de la mairie. Deux entités qui techniquement partagent le même personnel mais juridiquement distinctes. Elle prend en compte de nouvelles habitations dans deux nouveaux secteurs sur la commune : la Martinière et le Côté Sud<sup>4</sup>. Cette délimitation a été faite par les collectivités afin d'avoir une meilleure vision de ce que peut représenter les besoins des nouveaux arrivants. Au départ, les élus avaient voulu étendre cette étude sur toute la commune mais vu la limite de leur budget et du temps, ils ont décidé de se limiter aux deux nouveaux secteurs.

- **Cadre temporel de l'étude**

Au cours de mon stage, mes fonctions spécifiques n'étant pas vraiment définies, mes jours de présence en Mairie étaient repartis selon les jours de la semaine. Deux jours en télétravail (mardi et jeudi) et trois après-midis en Mairie ou soit je me concentre sur ma mission principale pour l'obtention des données soit je me porte volontaire pour participer à des tâches autre-que ma mission qui consistent à apporter mon aide dans la logistique pour la mise en place de la salle des mariages, pour l'organisation de différentes réunions. Je participais également à la réception téléphonique lorsque le personnel était en réunion ou occupé.

Notre étude ABS sera menée du 14 décembre 2020 au 11 août 2021. Elle s'établira sur une période de 6 mois en raison de 924 heures, le temps imparti pour mener à bien mes investigations.

Une ABS est avant tout, une étude basée sur des données chiffrées. Ainsi donc le choix de l'échelle d'analyse de notre ABS s'est faite en fonction des données quantitatives et qualitatives que nous disposions au moment de l'étude. Au départ, nous avons décidé de faire le diagnostic du territoire de notre étude sur une période de 10 ans en fonction des données de l'Insee (2007 à 2017) afin de mieux percevoir les variations en termes de données quantitatives.

A présent, il convient de voir quelles sont les hypothèses qui ont été élaborées afin de guider mon étude.

---

<sup>4</sup> Voir annexe 1

## **C- Hypothèses de recherches**

Tout travail de recherche est conduit par la rédaction d'hypothèses, c'est pourquoi pour la rédaction de mon mémoire, j'ai formulé des hypothèses afin de mieux guider mon étude.

Pour cela je peux supposer que :

- La réalisation d'une ABS fait suite à un cadre réglementaire qui pose les bases de sa réalisation et permet de comprendre ses contours.
- La perception des acteurs locaux et les projections faites à l'égard de leur territoire ont permis de détecter des besoins spécifiques en fonction des différentes catégories de populations et ont par la même occasion influencé les résultats de l'étude.
- Le recours aux sciences sociales permet d'établir une approche objective dans la réalisation de l'ABS et une meilleure compréhension des représentations sociales

A présent découvrons ensemble la méthode employée pour la réalisation de mon étude.

## **D- La démarche méthodologique**

J'ai choisi de faire une étude plus qualitative que quantitative pour répondre à la problématique « Comment passe-t-on d'un recours à la sociologie comme sociologie experte pour la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux, à une sociologie qui serait plus une sociologie publique ? ». Pour mieux appréhender le sujet, j'ai décidé de l'appliquer à une étude ABS commanditée par une collectivité locale. J'ai privilégié l'aspect qualitatif pour mieux déterminer la satisfaction des usagers vis-à-vis de leur territoire. L'étude qualitative a été réalisée pour répondre à nos hypothèses citées plus haut. J'ai employé la méthode par questionnaire qui a ensuite été diffusé aux domiciles des usagers.

La méthode employée ici repose sur la création du questionnaire et sa diffusion.

### **1- Création du questionnaire**

L'étude ABS a une visée exploratoire qui permet d'acquérir de nouvelles connaissances sur le terrain. La création du questionnaire fait partie de l'une des premières tâches à remplir. Pour pouvoir apprécier les attentes et besoins des populations des Monts et du Côté Sud, j'ai opté pour une étude ethnographique de terrain afin de ne pas me baser uniquement sur des

remontés. « *Celle-ci s'impose aujourd'hui comme un moyen incontournable d'accès à la connaissance dans le champ des sciences sociales* » (Marchive, 2012). Si cette démarche est initialement utilisée pour décrire les cultures éloignées (ethnographie venant du grec ethnos qui signifie « groupe, peuple »), elle « *est apparue au sein des sciences humaines comme une démarche pertinente et capable d'apporter des éléments de compréhension des sociétés, des cultures et des activités humaines.* » (Cléret 2013).

Pour l'élaboration du questionnaire, avec le comité technique je me suis appuyée sur les projections de départ présentées au début de ce rapport. Celles-ci ont orienté la construction des questions et la structuration de l'ensemble. L'objectif de ce questionnaire visait à dresser un portrait social des nouveaux habitants des secteurs et également de connaître les rapports qu'ils entretiennent avec les instances communales et entre eux et leur entourage. Pour les élus, le questionnaire permettait de répondre à trois principales questions : « qui sont les nouveaux habitants des Monts et du Côté Sud ? que font-ils ? quels sont leurs attentes et leurs besoins vis-à-vis de la commune ?

Avec le comité technique nous avons élaboré un questionnaire<sup>5</sup> à pour les nouveaux arrivants. Le questionnaire comptait 43 questions et prenait en compte différentes thématiques d'étude à savoir :

- ❖ L'identification des usagers
- ❖ Les enfants, les modes de gardes et la scolarisation
- ❖ La mobilité
- ❖ Le logement et le cadre de vie
- ❖ La relation du citoyen avec sa commune et ses services

#### 1- Diffusion du questionnaire

Notre questionnaire a fait l'objet d'un test sur une dizaine de personne. J'ai effectué le test du questionnaire de façon téléphonique afin de vérifier que les questions sont facilement compréhensibles et sans ambiguïté. Il est très important que les répondants comprennent vite et bien les questions qui leur sont posées. Car une question mal posée agacera les répondants et générera des réponses peu exploitables. Dans la même vision des choses ce test a permis de

---

<sup>5</sup> Voir annexe 2

m'assurer de la compréhension du vocabulaire utilisé. Dans l'élaboration d'un questionnaire on peut parfois utiliser des termes compliqués sans même s'en rendre compte. Plus largement, le test de notre questionnaire avant diffusion nous a permis d'améliorer sa qualité et son efficacité.

Sur un ensemble de 10 personnes qui a accepté de s'y prêter, je me suis rendu compte que le terme « besoin » au sens de l'étude n'inspirait pas grand-chose à nos enquêtés. En effet, pour les enquêtés, le terme besoin leur évoquait une urgence immédiate et individuelle alors que dans le contexte de l'étude, il s'agit de besoins communs des habitants réalisables à court ou à long terme. L'utilisation du mot « attente », paraissait beaucoup plus clair pour communiquer le message que nous voulions véhiculer même si ce thème est quelque peu différent de la notion de besoin. Généralement, la notion de besoin fait référence à une nécessité. Très souvent, le contexte dans lequel est utilisée cette notion lorsque l'on désire ou souhaite quelque chose fait penser à l'urgence. C'est pourquoi, pour palier à cette littératie, nous avons opté pour l'utilisation du thème « attente » dans le cadre de l'administration du questionnaire.

Les questionnaires suivis d'une lettre d'information du Maire, Mr Alain THIEFFENAT, ont été posés dans les différentes boîtes aux lettres des 2 secteurs de l'étude. Il y a eu 430 questionnaires pour le Côté Sud et sur 260 prévus pour les Monts, nous avons distribué 253 en raison de 7 boîtes aux lettres qui étaient anonymes soit un total de 683 questionnaires distribués.

Les usagers devaient renseigner le questionnaire version papier et le poser à l'accueil de la mairie ou nous le retourner par mail dans un délai de 10 jours (du 31 mars au 9 avril 2021). D'autres possibilités de réponses comme des appels téléphoniques ou demande du lien par internet leur étaient proposées.

Découvrons à présent quelles ont été les perspectives de la mission qui m'ont été confiée.

## **2- Les perspectives de la mission**

Au cours de cette étude, j'ai acquis différentes compétences. La plus importante est celle de l'autonomie dans l'organisation de la recherche. J'ai aussi fait preuve de nombreuses qualités telles que le développement de capacités de réflexion, d'analyses, de raisonnement critique et de comparaison.

Le traitement de données quantitatives et qualitatives a également été mis en œuvre lors de cette étude. Il m'a également fallu faire preuve de bienveillance et polyvalence dans

l'intervention et la participation à ce projet social. Ainsi ce projet d'enquête m'a permis d'améliorer des compétences à la fois sociologiques et humaines.

Nous allons ensemble découvrir les difficultés de la réalisation de cette étude ABS.

### **E- Les difficultés rencontrées**

Comme tout travail de terrain, j'ai dû faire face à des difficultés lors du début de mon stage. En effet, l'ABS fait partie de la question de l'aide sociale, un thème inhérent aux politiques publiques, donc un sujet sensible. L'étude des besoins sociaux de la commune a été réalisée dans une atmosphère administrative. Pour mes présences à la Mairie l'outil de travail utilisé était mon ordinateur personnel et le local d'accueil était le bureau de ma tutrice professionnelle. L'environnement de travail était plaisant et convivial ce qui rendait l'étude agréable. Cependant, si l'accueil et ma prise de marque ont été aussi chaleureux, je ne pourrai pas en dire autant de la récolte des données.

En effet, il fallait utiliser les données issues de la base de données de certaines structures telles que l'Insee, la CAF, le pôle emploi, la CPAM pour le diagnostic territorial général de toute la commune. Or, l'acquisition de ces données s'avérait presque inaccessible. Les données de l'Insee disponible en ligne sur leur site internet étaient plus facile d'accès, ce qui ne fut pas le cas pour les autres structures. Celles recueillies auprès de la CAF, ne comportaient pas toutes les informations que je recherchais et les données qui y étaient présentées étaient différentes en termes de chiffres (nombre de la population totale Insee différent de population totale CAF), ce qui suscitât en moi un doute dans l'utilisation de ses données. Quant aux données de la CPAM et du pôle emploi, le manque de contact de la Mairie dans ces deux structures a rendu les données inaccessibles, ce qui m'a valu un retard dans le déroulement du travail.

Aussi, il est important de souligner que l'utilisation des données de l'Insee disponible et non à jour pendant l'étude, biaise un peu les résultats réels de l'étude. En revanche, certains documents sur l'organisation et le rapport d'activité du CCAS m'ont été remis à mon arrivée par ma tutrice. Il m'a également été remis à mon arrivée un téléphone portable de service pour me permettre de faciliter mes entretiens avec les usagers en raison de la situation sanitaire. En effet, au début de l'étude, l'enquête devait se faire par des entretiens, je devais donc rentrer en contact téléphonique avec les nouveaux arrivants afin de passer des entretiens. Mais il s'est avéré que les élus n'avaient pas connaissance des nouveaux arrivants donc pas de contact ou d'information permettant de les identifier ou même de les contacter. Je me suis donc proposée de faire « du porte à porte » en vue de passer mes entretiens ce qui a été moins apprécié par la

collectivité en raison des conséquences que cela pouvait engendrer sur le quotidien des usagers (porte ouverte aux arnaques par des individus mal intentionnés). Du coup la seule option envisageable pour la réalisation de l'étude a été le questionnaire. Nous avons donc créé un questionnaire (le comité technique et moi) en fonction des projections que les élus avaient de la commune.

Par la suite, pour soutenir l'étude, un groupe de travail a été mis en place par ma tutrice au sein de la mairie. Il se réunit une fois par mois et de façon exceptionnelle pour des prises de décisions. Il était composé de personnes résident sur la commune et ayant des connaissances sur celle-ci. Même si la question des idéologies au sujet de l'ABS divergeait par moment, nous n'avons pas perdu de vue notre objectif et avons ensemble essayer d'être force de proposition pour mener à bien l'étude dans l'intérêt de la commune.

Maintenant nous allons voir quel est le cadre légal de la réalisation de l'ABS.

Dans cette partie qui suivra il s'agira pour nous de montrer les tentatives pour cerner les contours en termes d'analyse des besoins sociaux. Il passe par une phase de réglementation avant de montrer les facteurs ou les contraintes extérieurs qui ont influencés cette étude.

## **CHAPITRE II : REGLEMENTATION ET PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES DE LA COMMANDE**

### **A- Cadre législatif**

Les politiques sociales relevaient du domaine de l'Etat avant d'être décentralisés dans les départements. Mais ceux-ci n'en sont pas les seuls dépositaires au sein des collectivités locales. Longtemps laissée à l'initiative privée souvent religieuse, l'aide aux nécessiteux et aux malades n'a cessé d'évoluer jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. L'idée d'une action sociale obligatoire est née après la Révolution française. Mais il faudra attendre encore presque cent ans, pour que la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite rende obligatoire les bureaux d'assistance en la matière. Ce cadre déboucha, un siècle plus tard, en 1986, sur la constitution du réseau des centres communaux d'action sociale (CCAS)<sup>6</sup>.

Entre temps, le décret du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance, complété par les décrets du 11 juin 1954 et du 2 février 1955, avait déjà institué les bureaux d'aide sociale (BAS), des structures résultant de la fusion des bureaux d'assistance et des bureaux de bienfaisance, et qui annonçaient déjà les CCAS. Par ailleurs, les BAS dénommés, dès 1978, pour mieux signifier que leur mission revêtait l'existence d'une volonté et d'une stratégie de lutte contre la pauvreté. L'appellation de CCAS n'est officialisée qu'avec la loi no86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé<sup>7</sup>. Les CCAS sont donc des établissements publics administratifs agissant dans le domaine de l'action sociale. Ils sont rattachés à la commune, mais gérés par un conseil d'administration et bénéficient de ressources propres. La personne morale qu'ils constituent est ainsi distincte de la commune. Le CCAS demeure donc un service public de proximité qui dispose d'un budget propre composé de subventions de la commune mais aussi des organismes partenaires tels que l'Etat et le département. A la suite de la reconnaissance des CCAS, la mise en œuvre légale de l'ABS s'est faite en deux temps : il y a eu dans un premier temps le texte fondateur de sa mise en place et ensuite les réformes apportées à cette première loi.

---

<sup>6</sup> Le Courrier des maires - No 328 - Novembre 2018

<sup>7</sup> idid

## 1- Le texte d'origine

L'analyse des besoins sociaux a été introduite principalement par le décret ministériel n°95-562 du 6 mai 1995. Le code de l'action sociale et des familles (CASF) l'a codifié aux articles R. 123-1 et R. 123-2 : « *les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, de jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté* ».

Il distingue alors<sup>8</sup> :

- l'aide sociale aux personnes âgées ou en situation de handicap, qui se matérialise par des prestations à domicile, des prestations à l'hébergement ou des allocations spécifiques (allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap...);
- Les aides sociales aux familles, à l'hébergement et à la réinsertion sociale, qui ont pour objectif d'enrayer un processus de pauvreté et d'exclusion ;
- l'aide médicale de l'Etat (AME), qui assure notamment la prise en charge des frais de soins des étrangers en situation irrégulière ;
- l'aide sociale à l'enfance (ASE), qui met en œuvre un éventail d'interventions, des allocations et secours, services assurés à domicile, accompagnement social, assistance éducative, placement familial ou en établissement spécialisé

Par cette obligation il leur était également imposé une présentation devant le conseil d'administration des résultats issu de l'ABS.

L'ABS impose aux communes d'analyser les besoins de leur population suivie de proposition d'actions pour y répondre.

Seule obligation réglementaire qui incombe aux CCAS et peut-être la plus délicate à mettre en œuvre. Pendant de nombreuses années les CCAS ont été plus qu'hésitants à se lancer dans cette

---

<sup>8</sup> Aide et action sociales | Éditions Législatives (editions-legislatives.fr)

perspective. Si le texte du décret a instauré cette obligation, il ne donne aucun élément concret pour sa mise en œuvre.

Quelles sont donc les réformes apportées à cette loi ?

## **2- Les réformes apportées**

Jusqu'en 2016, l'obligation légale de réalisation de l'ABS était annuelle mais le décret du 6 juin en a décidé autrement en modifiant les contours. Désormais c'est sur la première année du mandat municipal que pèse cette obligation avec une possibilité d'effectuer des analyses thématiques l'année suivante.

Et depuis, *« l'analyse des besoins sociaux donne lieu à un rapport effectué au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Sur la base de ce rapport, des analyses complémentaires peuvent être présentées au conseil d'administration des centres d'action sociale lors du débat d'orientation budgétaire ou à défaut lors du vote du budget. Cette analyse est fondée sur un diagnostic sociodémographique partagé avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social »* Le décret du 6 mai stipule alors en son article 1 :

*« I.- Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort. »*

*« II.- L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5. »*

Par ailleurs, la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 de réforme de l'action sociale et médico-sociale invite les Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS) à mettre en place des systèmes d'organisation et de partage qui incombent aux CCAS.

La réforme du décret d'origine vient modifier les clauses de départ dans la réalisation de l'ABS. Il impose la réalisation de l'ABS *« dans l'année civile qui suit le renouvellement général des conseils municipaux »*. Il modifie l'obligation annuelle prévue, par une analyse par mandat municipale et donne le choix aux communes ou aux acteurs de l'approfondir l'année suivant l'analyse par des études complémentaires. Ledit décret apparaît beaucoup plus souple que celui d'origine et semble plus conforme avec la réalité sociale. Le principe de l'obligation est toujours présent mais revue à un intervalle de 6 ans.

L'ABS est une obligation légale des CCAS et constitue un outil indispensable à la mise en œuvre des politiques sociales adaptées aux réalités locales. C'est une obligation qui peine parfois à être respectée et réalisée, surtout par les CCAS des petites communes, très souvent confrontés à un manque d'effectifs et de moyens mais surtout de méthodologie de réalisation.

Il faut dire que le législateur ne se prononce pas sur les modalités concrètes de la réalisation de l'ABS, ce qui à la fois laisse une marge de liberté aux communes pour adapter l'ABS à leurs problématiques locales et aux spécificités de leurs territoires. Mais à la fois une situation qui crée de l'incertitude surtout pour les petites communes, qui se posent cette question de comment faire ? comment procéder ?

Cette modification n'a pas entraîné une plus grande adhésion des élus à sa réalisation pourtant, sa dimension stratégique<sup>9</sup> est réelle d'autant plus en cette période de crise sanitaire où chercher de nouvelles réponses semble nécessaire. Il serait intéressant d'en faire un outil de politique public plutôt qu'un recueil de données.

L'ABS est à la fois un outil d'aide à la décision car cette démarche dépasse le simple diagnostic. Elle repose sur une connaissance partagée et croisée des publics, des thématiques et des territoires. Elle a pour vocation d'évaluer et d'adapter l'action publique. C'est aussi un outil de veille et d'anticipation des politiques : la démarche couple l'observation et l'évaluation dans une vocation opérationnelle. Il s'agit donc non seulement d'évaluer un système actuel de réponses aux besoins mais aussi, afin d'avoir la capacité de l'adapter, de prendre en compte les besoins non encore satisfaits et d'anticiper ceux susceptibles d'émerger selon une plus ou moins grande probabilité. L'ABS doit avoir une finalité opérationnelle, c'est-à-dire doit permettre la construction de nouveaux outils, l'évolution des dispositifs et pratiques actuels afin de mieux répondre aux nouvelles situations d'exclusion sociale et/ou économique<sup>10</sup>. A présent nous verrons les facteurs extérieurs qui ont influencé cette étude au CCAS de Bassens (73).

## **B- Les facteurs extérieurs de la conception de l'analyse des besoins sociaux au regard des Collectivités**

### **1- Prise en compte des contraintes de la commande**

La commune de Bassens (73) et son CCAS, ont passé une commande à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) pour les accompagner dans leur Analyse des Besoins Sociaux. Il

---

<sup>9</sup> Analyse des besoins sociaux, le stratège social (lagazettedescommunes.com)

<sup>10</sup> \*ABS - Dossier thematique.pdf

s'agissait de faire une étude basée sur la photographie sociodémographique de la commune centrée sur de nouveaux logements dans deux secteurs de la commune (Monts et Côté Sud). C'est une demande spécifique contrairement à ce que prévoit les textes réglementaires de l'ABS qui fait état de ce que l'ABS soit réalisée dans toute la commune. J'ai répondu à cet appel d'offre en tant qu'étudiante du Master SSAMEE (Sciences sociales appliquées aux métiers des études et de l'enquête) et la réalisation a été faite en collaboration avec le pôle enquête, qui est une entité mise en place au sein du laboratoire LLSETI (Laboratoire Langage, Littérature, Société Etudes Transfrontalières et Internationales) associé au master SSAMEE. Je devais réaliser l'ABS de la commune basée sur deux secteurs principalement et je devais tenir compte des remontées en amont qui avaient été faites aux élus. C'est d'une certaine manière une étude de quartier qui a été demandé.

L'étude s'est déroulée sur une période de 6 mois, en plusieurs temps. De décembre à février, ce fut la première étape de collecte avec les données de l'Insee pour avoir une idée de ce que sont les données globales du territoire. Ces données ont permis de présenter les photographies sociales du terrain de stage. De février à mars, c'était la réalisation et la distribution des questionnaires pour une connaissance spécifique de notre terrain d'étude et également pour l'obtention de données factuelles qui seront analysées et interprétées afin de constituer le document final de l'étude en août.

J'ai très vite pris mes marques au sein de la mairie et dans les tenants et aboutissants associés à ma mission de stage. En effet, j'ai très vite compris ce qu'on attendait de moi. À la suite du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 qui régit l'obligation des ABS, la municipalité a par la suite engagé une réflexion sur ce qui pourrait constituer des besoins pour les populations de Bassens en général, spécifiquement celles des deux nouveaux quartiers : « Côté Sud (la plaine) » et « Les Monts ». Il est important pour les élus, au regard de l'augmentation de la population, de mesurer les besoins de cette population au travers d'une enquête de satisfaction afin d'adapter la politique communale en conséquence.

A l'entame de l'étude, les élus m'ont fait part d'un certain nombre de projections en fonction des remontées qui leur avait été fait par les habitants et regroupées en quatre grandes thématiques :

### **- Incivilités :**

A Bassens la question des incivilités représente un véritable fléau, avec pour conséquences, la commune qui se dégrade. La plus courante des incivilités, c'est le stationnement gênant, ensuite les mégots qui sont jetés au sol, puis les poubelles ou les encombrants qui sont laissés dans les rues. Enfin, autre incivilité plus courante qu'on ne le croit, les vitesses et les bruits sans toutefois oublier les gens qui confondent trottoirs avec urinoirs.

### **- Les stationnements anarchiques et le manque de place de parking**

Par manque de places de stationnement, les riverains choisissent parfois de se garer de manière anarchique. Une situation que les élus de la commune connaissent bien et souhaitent voir changer. Les stationnements de ce genre peuvent entraîner des conséquences dramatiques visant à empêcher les véhicules de secours de progresser.

### **- Les souhaits des populations tels les aires de loisirs**

Les équipements primordiaux dont les communes peuvent acquérir, sont ceux réservés aux familles. Ils tiennent compte des conditions de vie de la plupart des familles et contribuent au vivre-ensemble. C'est pourquoi l'installation d'une aire de jeux dans un quartier participe fortement à son attractivité.

### **- Qualité de vie sociale et quotidienne (la qualité de vie, comment les usagers vivent sur**

la commune, les rapports qu'ils entretiennent avec les instances municipales, ou entre eux). Ma mission principale est de faire une étude socio-démographique de la population. Il s'agit de faire une enquête sur la population active afin de connaître leur mobilité en termes de travail, d'habitudes de vie, de projets, de perspectives... Il est aussi question de faire un focus du vivre ensemble sur 2 nouveaux quartiers mixtes (plus de 700 pers) pour ensuite se projeter sur la construction ou non d'un groupe scolaire.

A côté de cette mission principale, j'ai des missions secondaires qui sont un peu moins importantes que la première mais demeurent en lien avec le stage telles que la distribution de colis de Noël aux personnes de plus de 75 ans, la prise de rendez-vous pour la vaccination de la Covid-19 des personnes du même âge.

La distribution des colis de Noël aux séniors est une vieille tradition destinée aux anciens c'est-à-dire aux personnes ayant plus de 75 ans. Elle était auparavant célébrée à l'occasion d'un goûter organisé par la municipalité et à la fin duquel les anciens retournaient chez eux avec un présent de la part de la Mairie. Il faut rappeler que Bassens est l'une des rares communes à rendre hommage ou à prendre soins de ces anciens. Cette année, en raison de la crise sanitaire qui limite les rassemblements des personnes, cette belle tradition, s'est déroulée d'une manière différente. Des cartons d'invitations ont été envoyés chez les personnes concernées, les invitant à venir récupérer leurs colis sur place dans l'enceinte de la mairie, ce qui fût. Ils étaient destinés soit à des personnes seules dit « colis individuel » ou couple. Ceux qui étaient dans l'incapacité de se déplacer se faisaient représenter par un parent, un ami, un voisin ou une connaissance de confiance. Les colis sont offerts par le CCAS de Bassens avec le soutien de la Mairie. La distribution des colis est une occasion de rencontres, d'écoutes et d'échanges d'idées entre les élus et les usagers. C'est d'ailleurs un geste très apprécié. Pour ces fêtes de Noël, ce sont plus de 600 colis qui ont été distribués.

Le travail en collectivité territoriale comporte des dimensions administratives. Les agents doivent mettre en application des réglementations parfois très complexes, évolutives, changeantes en fonction de la demande (vérification de la nationalité, politique familiale, réalisation d'une ABS...). Ce sont donc tout un ensemble d'idées reçues de la part des usagers que je devais prendre en compte dans l'élaboration de l'étude. Les acteurs locaux n'ayant pas la possibilité de vérifier ces idées, l'ABS constituait l'outil approprié. Se pose alors le classique dilemme de l'expert-chercheur, voire du « sociologue-intervenant », comme le désigne plutôt Didier Vrancken (2001) cité par Draetta et Labarthe (2011), c'est-à-dire la question de la tension entre implication et distanciation du chercheur soumis à une commande externe aux instances de recherche, d'autant qu'elle intègre ici la mise en œuvre et l'orientation d'une action publique.

A présent le second facteur qui a influencé cette étude au CCAS de Bassens (73).

## **2- Le fonctionnement d'une collectivité territoriale telle la Mairie et mobilisation des acteurs**

### **2-1- Fonctionnement de la Mairie**

La Mairie est une administration publique organisée<sup>11</sup>. Elle est composée d'élus et d'agents qui sont des agents administratifs. Comme son nom l'indique, « les élus » sont désignés par les électeurs de la commune, c'est-à-dire la population, pour une durée de mandat tous les six ans. Le nombre de conseillers municipal est fixé en fonction de la population et le code général des collectivités territoriales. Bassens comprend 27 élus dont 21 conseillers municipaux de la majorité et 6 conseillers de la minorité. La répartition des postes se fait en fonction du résultat des élections. Le conseil municipal se réunit à peu près une fois par mois, prend les décisions des délibérations et tout ce qui concerne la gestion d'une collectivité territoriale. Parmi le conseil municipal, il y a le Maire et les adjoints qui sont élus par l'ensemble du conseil Municipal. Au niveau de Bassens, il y a un Maire et 8 adjoints avec chacun une compétence particulière, c'est une délégation d'attribution donnée par le Maire aux adjoints. Pour mettre en œuvre les décisions prises par l'organe politique (le conseil municipal, le Maire et les adjoints), il y a le personnel communal composé de 50 agents au niveau de la commune, repartis en services administratifs. Les services au niveau de la Mairie sont composés de :

#### **○ L'accueil, l'urbanisme et l'état civil :**

Dans ce service, les agents administratifs ont la charge d'effectuer diverses tâches administratives de type secrétariat. Ils ont pour mission principale d'accueillir et d'orienter les clients et les visiteurs, ainsi que le traitement administratif de divers dossiers tels que l'urbanisme, l'état civil et le cimetière. Ils mènent aussi des enquêtes administratives et établissent des rapports nécessaires pour l'instruction des dossiers. Pour la question de l'urbanisme, ce service est chargé de réceptionner et d'enregistrer des dossiers d'urbanisme pour la transmission au service instructeur, il se charge des droits de préemption urbaine, des taxes forfaitaires, de la procédure du plan local de l'urbanisme et contentieux, de la rédaction des courriers pour les notaires, les architectes, les géomètres. Il se charge également de la voirie (arrêté de police de roulage), du traitement des déclarations d'intentions de commencement de travaux et du cimetière de la commune. L'état civil ce sont plutôt les actes de naissances (la reconnaissance antérieure ou postérieure), le changement de prénom ou changement de nom,

---

<sup>11</sup> Voir organigramme de la Mairie en Annexe

les actes de mariages et de décès. Au cours de mon stage j'ai observé que les tâches de l'agent administratif peuvent varier mais les principales sont : la gestion des appels téléphoniques, le traitement des courriers (envois et réceptions), la gestion des différentes demandes. Un agent administratif gère toutes les tâches administratives et de comptabilité de l'administration pour laquelle il travaille.

- **Le périscolaire :**

Le service périscolaire est un service proposé aux familles en lien avec l'école ayant pour but l'aide aux devoirs et à l'encadrement des enfants. Si le lieu d'accueil est parfois situé dans l'école, l'équipe n'est pour sa part pas enseignante mais composée d'animateurs socioculturels. A Bassens, il y a une partie de ce service qui est géré par un agent administratif sur le terrain et un autre qui coordonne la gestion administrative.

- **La gestion administrative du périscolaire :**

Ce service se charge de la gestion administrative du périscolaire, de l'organisation du conseil municipal et des élections.

- **La communication et location des salles :**

Le service de communication de la commune de Bassens est chargé d'assurer des missions d'information auprès des citoyens de la commune, des services municipaux et au-delà du territoire de la commune. Le service de communication a pour rôle de promouvoir les événements et les projets de la collectivité. Il accompagne les partenaires, les médias ainsi les autres services communaux sur le choix des outils de communications à adopter. Il coordonne et met en œuvre des actions et des projets de communication tout en assurant la diffusion de l'information du service communal. Le service de communication de la commune de Bassens effectue des reportages photos pour alimenter le site internet de la commune ainsi que de l'actualité. Les moyens techniques dont il bénéficie sont des outils de communications tels que des panneaux d'informations électroniques, d'affiches, des réseaux sociaux de la commune et des flyers.

- **La comptabilité :**

Le service Comptabilité a la charge du traitement comptable des dépenses et des recettes courantes. Il établit aussi les factures liées à l'utilisation par les familles des services périscolaires et extrascolaires ainsi que les factures d'assainissement collectif. La comptabilité

assure également la relation avec, les fournisseurs, le trésor public et les usagers. De façon schématique on peut dire que la comptabilité publique sert à contrôler la façon dont l'argent public est manipulé et dont ses usages sont retracés. On tient une comptabilité parce qu'on poursuit une triple finalité : c'est un outil, tout à la fois, d'information, de gestion et de contrôle. Le service de comptabilité de Bassens a pour missions de traiter et mandater des factures, de saisir et ordonner des recettes, d'établir des bons de commandes, engager des dépenses et exécuter des décisions financières prises par le conseil municipal.

- **Les ressources humaines**

Le service des ressources humaines de Bassens assure la gestion du personnel de la Mairie, la formation, les relations sociales et syndicales, la gestion des carrières et des compétences, la communication interne et/ou externe.

- **La coordination des services techniques**

Le responsable des services techniques dirige l'ensemble des opérations d'investissement des équipements publics communaux, participe à la programmation, l'élaboration et à la conduite de l'ensemble des projets d'aménagement ou de construction. Il s'occupe de tout ce qui concerne la maintenance et a la charge du fonctionnement optimal des contrats de maintenance concernant la durée, la résiliation, les pénalités pour les retards, des dépannages et de la conformité des équipements en place.

- **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Les CCAS représentent les supports d'une intervention sociale de proximité grâce à l'implication dans leurs conseils d'administration d'acteurs variés et extra-municipaux. Les CCAS sont par définition des lieux de débats et d'échanges entre élus, professionnels, associatifs et représentants d'usagers. Il est donc tout à fait cohérent que les CCAS puissent valoriser une dimension de veille sociale : animation territoriale de la réflexion en matière de connaissance et analyse partagée entre acteurs dans le cadre de l'ABS que le décret de 1995 leur a confié. Le CCAS de Bassens est le service en charge de la mise en œuvre de l'action sociale de la commune. son existence et ses actions ne sont pas très connus des populations de la commune. Il anime une action générale de prévention et de développement social sur la commune en lien avec les institutions publiques et privées. Le CCAS instruit les demandes d'aide sociale légale, gère des services et des équipements, octroie des aides sociales

facultatives, soutien des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé. A Bassens, le CCAS accompagne les usagers de plus de 65 ans dans la réalisation des actes de vie. Il est également soucieux d'améliorer leur qualité de vie quotidienne et contribuer à leur bien-être. Il gère également des structures à destination des personnes âgées, des structures sociales ou en situation de difficultés. Il est donc nécessaire de faire connaître le CCAS à travers les acteurs qui le compose ses objectifs, ses compétences et ses actions. Aussi, le CCAS doit être un véritable interlocuteur de la politique sociale par la mise en place d'un protocole apte à intervenir en cas d'urgence.

A côté de cela, il y a la médiathèque municipale (la gestion des livres) et la police municipale (la salubrité, la sécurité...) qui sont aussi rattachés à la Mairie.

- **La direction générale des services**

La direction générale des services est le cœur des différents services de la Mairie de Bassens. C'est le service coordonnateur de tous les autres services de la commune. Depuis la loi du 2 mars 1982<sup>12</sup> de nombreuses compétences ont été dévolues aux communes. Au cours de ces dix dernières années il y a eu une évolution considérable des métiers de la fonction publique territoriale qui doivent être adapter régulièrement à la complexité des procédures administratives qui recouvrent aujourd'hui des missions multiples. Les textes juridiques propres aux collectivités<sup>13</sup> imposent des normes de plus en plus strictes demandant, rigueur, vigilance, savoir-être et savoir-faire. Dans les collectivités publiques telle que la Mairie, le rôle du Directeur Général des Services (DGS) est d'apporter aux élus et aux agents conseil le soutien, l'accompagnement, et la veille juridique afin d'assurer rigueur et transparence, en collaboration avec les différentes institutions. Il est également de la responsabilité du DGS de rester proche de la population tout en sachant dire non quelquefois, dans l'intérêt général. Communiquer, s'informer mais aussi assurer la continuité du service public telle est la mission du DGS de la commune Bassens.

Comme dans tous les domaines de l'activité administrative de la commune, la gestion du personnel est répartie par compétences entre le conseil municipal et le Maire. L'un et l'autre dispose de prérogatives essentielles : rien n'est possible sans l'intervention du conseil municipal, qui décide des grandes orientations, mais rien n'est possible non plus sans

---

<sup>12</sup> Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

<sup>13</sup> ibid

l'intervention du Maire, chef du personnel. De ma présence au CCAS à la Mairie, pour mon stage, j'ai pu observer que la collectivité est un établissement public très hiérarchisé. La validation ou la prise de décision quel qu'en soit sa nature dans l'intérêt de la commune doit être approuvée par le DGS avant d'être soumise à la validation du Maire de la commune. Par exemple, avant la diffusion de mon questionnaire ABS, je l'ai d'abord soumis pour relecture à la DGS de la Mairie qui en a pris connaissance avant de le soumettre au Maire. La hiérarchie est telle que sans l'accord de la DGS, celui du Maire serait difficile d'obtention car celle-ci fait office de secrétaire directe du maire et rien ni personne ne peut atteindre l'autorité supérieure sans passer par elle. Mais les mesures générales d'organisations des services relèvent de la compétence du conseil municipal. Cependant ne peuvent intervenir que dans la législation en vigueur<sup>14</sup>. Certes, l'ABS est une obligation, mais c'est avant tout une opportunité pour le développement et la cohésion des territoires. D'une part, le cadre de l'ABS est très souple et offre une grande liberté dans ses modalités de réalisation, en raison de la méthodologie à suivre qui reste inexistante, de la forme et du contenu de ses résultats qui n'ont pas été précisés par le législateur. D'autre part, l'ABS offre l'occasion à l'ensemble des acteurs de la commune de se rassembler autour d'un projet global pour le territoire. L'intérêt de cette rencontre est de faire progresser l'ensemble des réponses apportées aux besoins pour le bien-être des habitants. L'ABS revêt donc une valeur considérable pour alimenter la dynamique partenariale et engager une réflexion stratégique sur un programme d'actions cohérent à construire ensemble pour le bien-vivre.

Qu'en-et-il de la mobilisation des acteurs ?

## **2-2- Mobilisation des acteurs**

Lors de la réalisation de l'étude ABS, il y a eu une forte implication des élus dans ledit projet, car cette étude représentait pour eux un guide. En effet l'ABS apparaît comme un éclairage essentiel de leur territoire. Grâce à l'ABS, les élus disposeront de données précises pour objectiver les enjeux de leur territoire. À partir de cette étude ABS, ils bénéficieront d'une vision fine des besoins de la nouvelle population et pourront ainsi orienter les politiques pour y apporter une réponse satisfaisante. Il faut savoir que si la notion de besoin dans son assertion la plus simple, intéresse des scientifiques et mobilise des collectivités, le besoin social aussi trouve un intérêt dans ce cadre. Dans le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la question de besoin sociale fait l'objet

---

<sup>14</sup> La vie communale et départementale, n° 1030, septembre 2014

d'un investissement théorique nouveau dans le champ philosophique et/ou sociologique. D'un point de vue philosophique, l'intérêt de W. ADORNO s'est porté sur la satisfaction des besoins. Selon lui, : « La question de la satisfaction immédiate du besoin ne doit pas être posée en termes de social et naturel, primaire et secondaire [...]. Si ce dont tous les êtres humains ont un besoin urgent était, ici et maintenant, produit, alors on serait dispensé des bien trop grands soucis socio psychologiques de légitimer leurs besoins ». En effet, selon Adorno, tous les besoins des personnes doivent être considérés de la même manière. Il n'est pas nécessaire de classifier les besoins pour privilégier la réalisation des uns par rapports aux autres. Dans le champ sociologique, le besoin social est appréhendé comme la résultante d'interaction entre agents ou groupes sociaux ayant des légitimités différenciées, des positions sociales différentes permettant d'avoir une diversification dans la vision, dans l'aspiration et dans les intérêts (M. Le Gallo, 2008). Aussi, M. Le Gallo, dans le prolongement de son discours, donne une précision sur la mobilisation des acteurs de l'ABS. Il soutient à ce sujet que : « dans le champ de l'action sociale en particulier, ce jeu d'interactions et d'influences implique, comme principaux acteurs, des élus, les représentants des institutions et organismes du social, les professionnels du social, les bénévoles du social/caritatif, les usagers effectifs et potentiels..., mais aussi les éventuels « experts du social » mobilisés... ». L'ABS représente pour les élus la clé de lecture et de connaissance pour la construction d'une politique locale réussie. Il s'agit d'un outil majeur de référence dans leur prise de décision ou de gouvernance vis-à-vis de la commune. Pour cela, toutes les informations nécessaires pour une meilleure connaissance de la commune de Bassens m'ont été donnée. Pour la réussite de l'étude, Mme Etellin a mis en place un comité technique pour piloter l'ABS. Il était constitué d'élus, mais aussi d'acteurs exerçant dans la commune. J'ai donc travaillé en collaboration avec les membres du comité technique pour le choix de la méthodologie de l'étude mais également pour la rédaction du questionnaire et de la définition des thématiques.

A présent découvrons les résultats de cette étude.

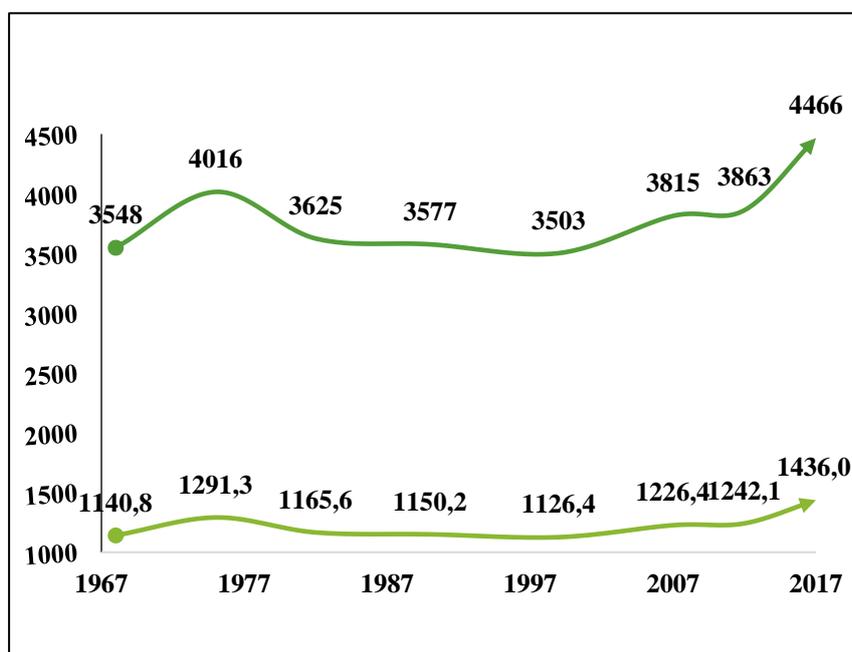
## CHAPITRE III : LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

L'analyse des besoins sociaux de Bassens a été réalisée en deux phases : il y a eu d'abord la phase de diagnostic territoriale avec les données de la CAF et de l'Insee de toute la commune et la seconde phase qui est un peu plus spécifique sur les deux secteurs qui ont répondu aux questionnaires en raison de l'étude.

### A- Présentation et analyse du diagnostic territorial

#### 1- Population de la commune de Bassens

- Population historique



Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020

On constate tout d'abord que la population de Bassens a connu deux pics d'évolution l'une en 1968 (4016 habitants) et l'autre en 2017 (4466 habitants).

Entre 1982 et 2007, la population est restée relativement constante avec de légères variations.

On peut aussi voir que la densité moyenne suit le cours de cette évolution.

Le développement du parc social locatif sur la période 2012-2017 a attiré un nombre important de nouveaux habitants, ce qui a permis à la commune de recenser en 2017, 4466 habitants avec une densité moyenne de 1436 habitants au km<sup>2</sup>.

Cette croissance de la population de Bassens n'est pas chose nouvelle. Entre 1968 et 1975, on observe une nette augmentation de la population qui impacte la variation annuelle moyenne de 1,8%<sup>15</sup>. L'évolution de la population sur cette période est due à un taux élevé de naissances sur la commune à cette période, ce que l'on a qualifié de période babyboom.

Ensuite entre 1975 et 1982 on enregistre par le recensement, une perte de population s'élevant à 391 habitants. Ce qui va engendrer une légère baisse de cette population communale qui par la suite demeure relativement stable jusqu'en 2012. La démographie à cette période sur la commune s'explique par le fait des nombreux déménagements des habitants de Bassens vers les autres communes pour diverses raisons (mortalité due au vieillissement de la population, aux mutations sociales, l'immigration...). En effet, le parc social locatif mis en place à attirer un bon nombre de population. La mise en place de nouveaux logements sur le secteur des Monts et du Côté Sud, et dans plusieurs autres quartiers de la commune a fait naître une nouvelle population venue pour certains des communes voisines et pour d'autres de grandes villes pour profiter du calme et du nouveau décor de la commune.

Selon les prévisions de l'Insee, si cette évolution se poursuit de façon linéaire, le nombre d'habitants de la commune de Bassens sera de 4949 en 2025 soit une augmentation de 612 habitants et une proportion de 14%. À l'horizon 2030, cette même population atteindra les 5627 habitants, soit une proportion de 29%.

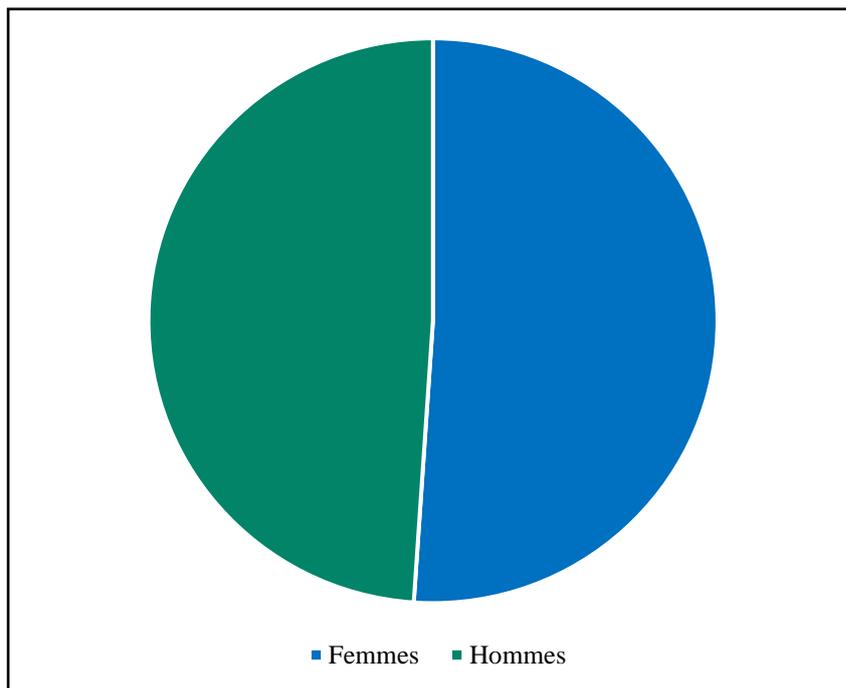
La croissance annuelle est en nette croissance et devrait continuer dans cette direction dans les années à venir. Cela signifie que la population de la commune va continuer à augmenter au cours des années, et à un taux supérieur comparé aux années précédentes. Par la population on élabore des estimations et des projections basées sur l'analyse de données disponibles actuellement concernant la population, les taux de fécondité, de mortalité et des flux migratoires pour chaque partie du territoire.

Ce premier point sur la population historique de Bassens apporte des repères, approfondit la connaissance de la commune et de ses secteurs et peut de façon pertinente nourrir les diagnostics territoriaux à venir.

---

<sup>15</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-73031>

- **Population par sexe**



**Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/012020**

Le graphique présente la répartition de la population de la commune par sexe. A Bassens, il y a une répartition par genre plutôt équilibrée. Sur une population de 4466 habitants en 2017, on note 51,1% de femmes et 48,9% d'hommes. Les femmes sont en légère majorité dans l'ensemble de la population à hauteur de 2185 hommes pour 2281 femmes.

Selon les données de l'Insee<sup>16</sup>, le même constat est fait au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes ; le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes. En effet, selon ses statistiques, l'Insee dénombre au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 4,1 millions de femmes vivant dans la région contre 3,9 millions d'hommes, soit 95 hommes pour 100 femmes. Un léger déséquilibre qui se perçoit également au niveau de la toute la France<sup>17</sup>.

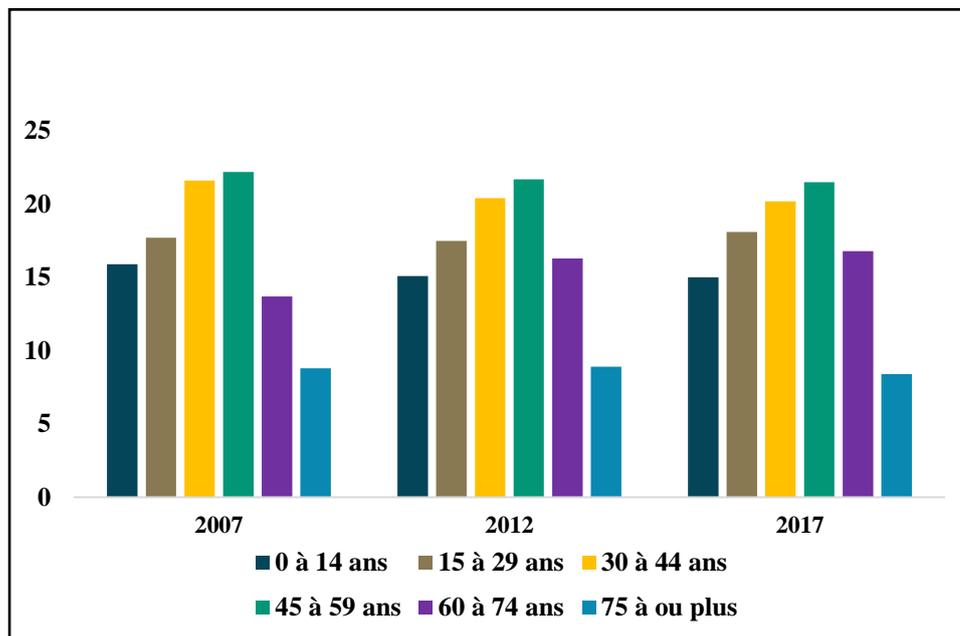
La répartition égale entre les hommes et les femmes reste une valeur à part entière. C'est un facteur productif du fait de la main d'œuvre qu'elle représente mais également une condition préalable au développement démographique et un facteur de croissance économique.

---

<sup>16</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3705321>

<sup>17</sup> *ibid*

- **Populations par grandes tranches d'âges**



Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/012020

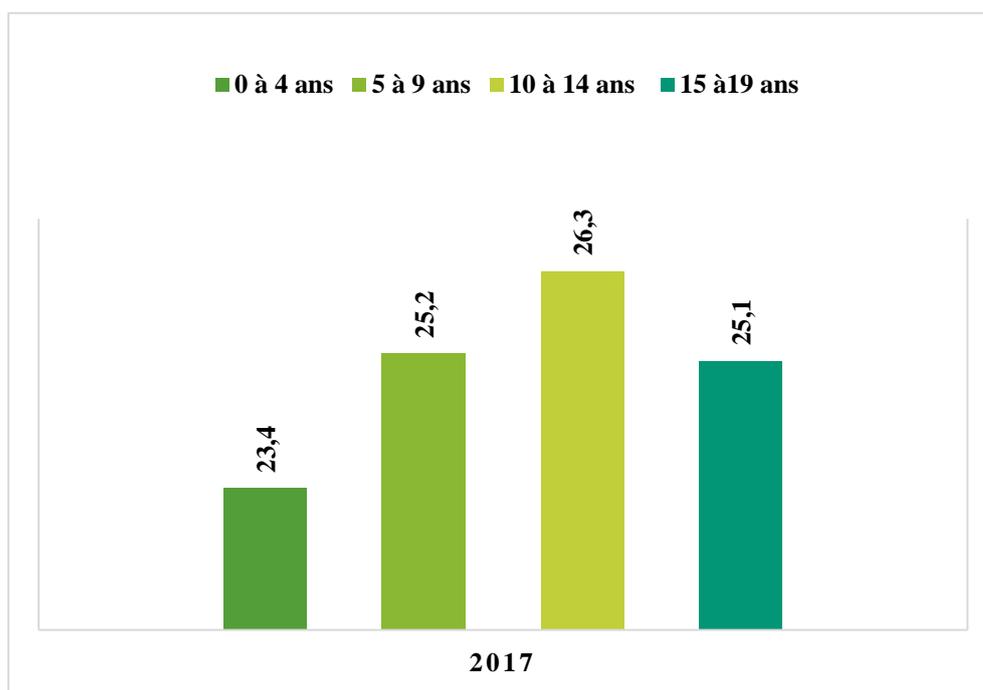
On constate tout d'abord que la population de Bassens est restée constante avec de légère variation au cours des dernières décennies.

Ensuite les chiffres nous montrent que la tranche d'âge des 45-59 ans avec 21,5% est la plus importante, un taux resté quasi constant pendant ces dix dernières années. Celle des 30 - 44 ans, avec 20,2% avoisine la précédente. Ces deux tranches d'âges représentent la population majoritaire de la commune de Bassens, avec un total de 41,7%.

Par le graphique on perçoit que la population de Bassens se rajeunit. La diversification démographique de la population dans la commune favorise la richesse de l'expérience et la maturité dans un environnements tant professionnels que social. La variation des compétences d'une telle population dans les entreprises crée un effectif multigénérationnel et dynamique dans lequel chaque génération apporte des compétences différentes.

## 2- Petite enfance, enfance, jeunesse, ménage et famille

- Petite enfance, enfance et jeunesse



Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/012020

Au cours de l'année 2017, les enfants de 10 à 14 ans sont en majorité dans la commune de Bassens avec un taux de 26,3%, suivi à 25,2% par les 5 à 9 ans et les jeunes de 15 à 19 ans pour finir avec la petite enfance (0 à 4) ans avec 23,4%.

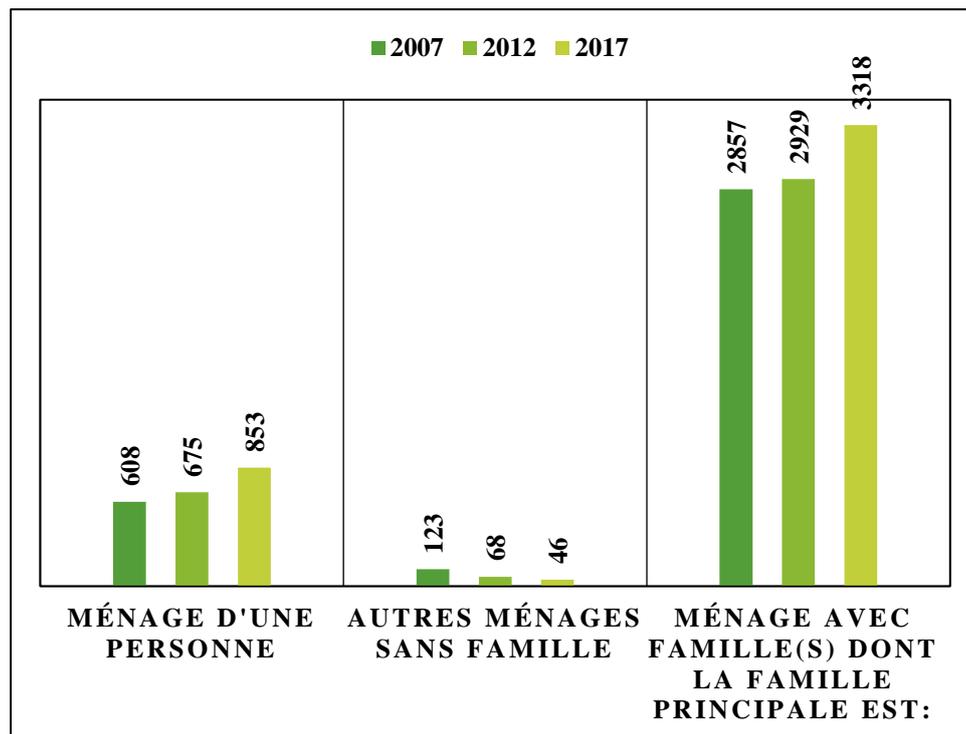
Selon les données de l'Insee<sup>18</sup>, la baisse des naissances est un phénomène général dû à la diminution de femmes en âge de procréer. Toujours selon l'Insee, une étude réalisée en 2010 enregistrerait 92040 naissances dans la région d'Auvergne-Rhône-Alpes. En 2018, le nombre de naissances enregistré a chuté dans la région, passant de 92040 à 90300 enfants.

Les jeunes femmes en âge de procréer déménagent dans d'autres départements ou régions en quête d'emploi ou pour des études supérieures<sup>19</sup>. Un véritable problème qui impacte le nombre total de femmes dans la région au cours de ces dernières décennies.

<sup>18</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4620300>

<sup>19</sup> <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/naissances-baisse-auvergne-rhone-alpes-chiffres-votre-departement-1724665.html>

- **Composition des ménages**



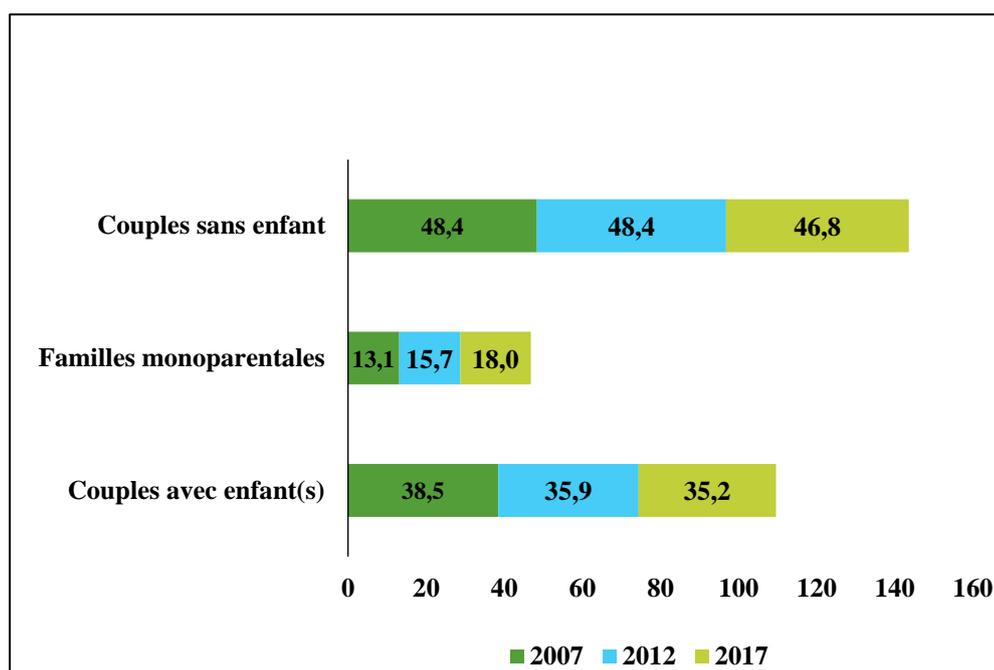
Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/012020

La composition des ménages sur la période 2007 - 2017 était d'une personne, de famille et de ménage sans famille. Selon l'Insee, le nombre de ménages avec famille n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années. On constate que la part des ménages composée d'une personne est en faible proportion et ceux constitués de personnes sans lien de parenté sont quasi-inexistants.

Le terme ménage regroupe au sens de l'Insee des personnes vivant dans une même résidence, avec ou non un lien de parenté. C'est donc une unité composée de personnes vivant dans un logement. L'existence d'un ménage n'est pas conditionnée par la notion de famille. Le ménage peut être composé de zéro, une ou de plusieurs familles. Un ménage est constitué par l'ensemble des occupants d'une résidence principale qu'ils aient ou non des liens de parenté. Même si une personne passe plus de temps dans un logement autre que son domicile personnel ou familial pour des raisons scolaires ou familiales, celle-ci est comptée à son domicile comme étant un ménage, Daguet (2017). En revanche, les résidents de communauté, les sans-abris et les personnes vivant dans des habitations mobiles sont considérés « hors ménage ». Ils ne remplissent pas de feuilles de logements.

Par ailleurs, un ménage peut être constitué d'une ou deux familles ou aucune. En effet, avec les conventions retenues, il peut arriver qu'un ménage soit formé de deux familles<sup>20</sup>. L'exemple d'un couple vivant avec ses deux filles et l'enfant de l'aînée en est une belle illustration. Le couple et la fille cadette constituent une famille composée d'un couple avec enfant tandis que la fille aînée et son enfant constituent une famille monoparentale.

- **Focus sur les ménages composés de familles**



Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/012020

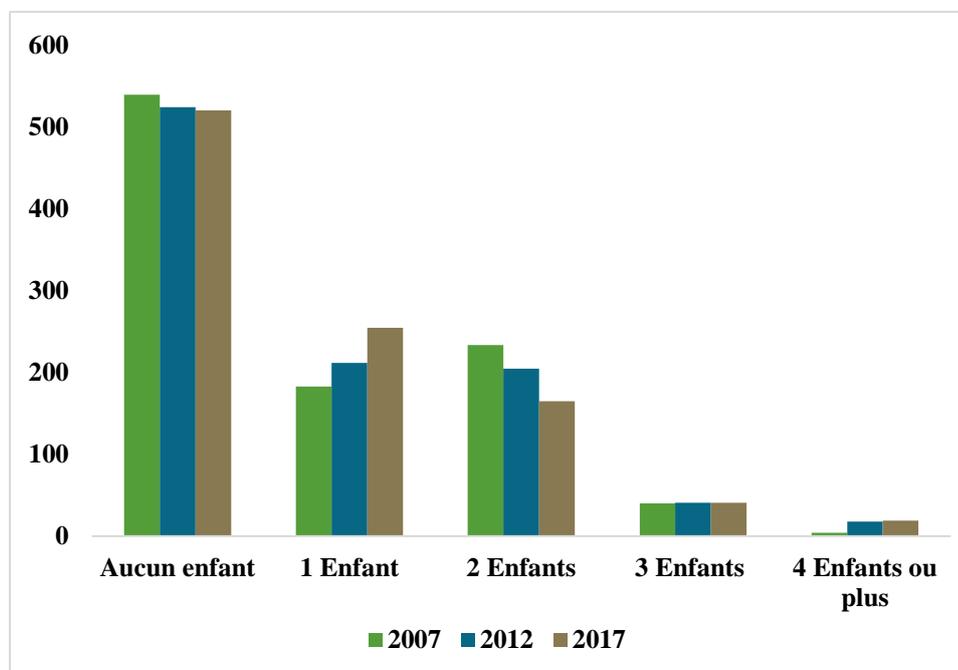
Dans les ménages avec familles, la composition se fait par couple avec ou sans enfant et familles monoparentales. Il y a une légère baisse de la proportion des couples sans enfants et des couples avec enfants tandis que les familles monoparentales ont évolué de 2,3%. On constate qu'au cours de ces dernières décennies, la majorité des familles est constituée de couples sans enfants. Selon les recommandations des Nations Unies<sup>21</sup> sur les recensements, une famille suppose la corésidence au sein d'un même ménage entre deux conjoints, ou entre enfant

<sup>20</sup> ibid

<sup>21</sup> ibid

(s) et parent (s). Également dans cette catégorie, on peut aussi compter une personne seule vivant dans son appartement, des personnes partageant des liens fraternels ou deux colocataires.

- **Nombre d'enfants par famille**

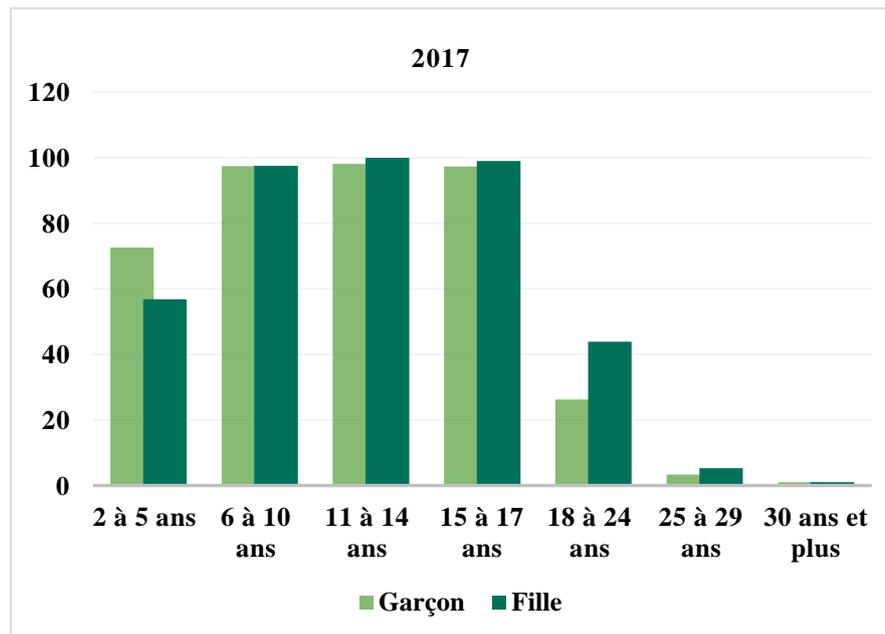


Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/012020

Sur la période 2007- 2017, on constate une forte majorité d'habitants sans enfant sur la commune de Bassens. Le nombre de personnes ayant 1 enfant a connu une augmentation de 7,2% en dix ans (18,3% en 2007 et 25,5% en 2017), tandis que l'inverse s'est produit avec les familles de 2 enfants (23,4% en 2007 et 16,5% en 2017) soit une baisse de 6,9%.

Le nombre de familles ayant 3 enfants est resté relativement stable. Même si le nombre de 4 enfants a connu une légère augmentation, il reste minoritaire.

- **Enfants scolarisés sur la commune**



Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/012020

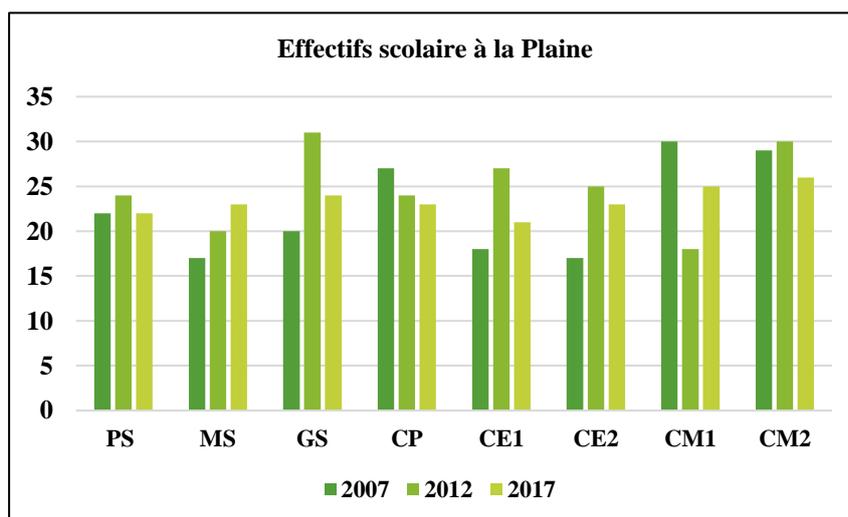
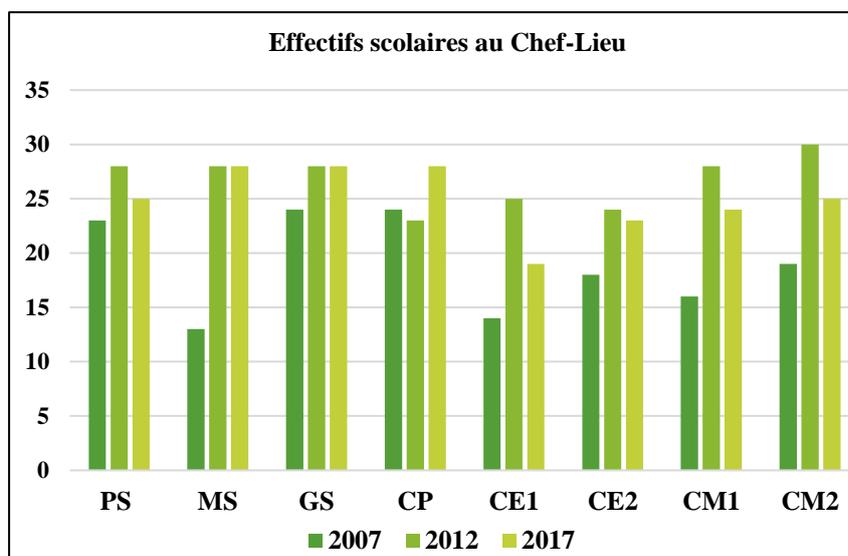
Les filles (56,8%) entrent dans le système éducatif en faible proportion par rapport aux garçons (72,6%). A partir de 6 à 10 ans, vu l'école obligatoire, il y a une parité à environ 100%. Entre 18 et 24 ans, le nombre de garçons dans le cursus scolaire chute considérablement à 26,2% contre 43,9% de filles qui continuent dans l'enseignement supérieur jusqu'à 30 ans et plus avec de nouveau la parité à 1%.

Ce graphique nous montre donc que le système éducatif basé sur l'école obligatoire et la réduction du taux de redoublement permettent aux enfants d'avoir au moins le niveau Bac.

Selon l'Insee<sup>22</sup>, à la naissance, 105 garçons voient le jour pour 100 filles. Compte-tenu d'une mortalité plus précoce des garçons, le rapport commence à s'inverser vers 25 ans. Les femmes se trouvent ainsi majoritaires dans l'ensemble de la population à hauteur de 95 hommes pour 100 femmes, dans la région comme en France. Aux âges avancés, les femmes, nettement plus nombreuses que les hommes, sont aussi davantage centenaires.

<sup>22</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3705321>

- **Focus sur la petite enfance et l'enfance scolarisée dans les cours établissements à Bassens**



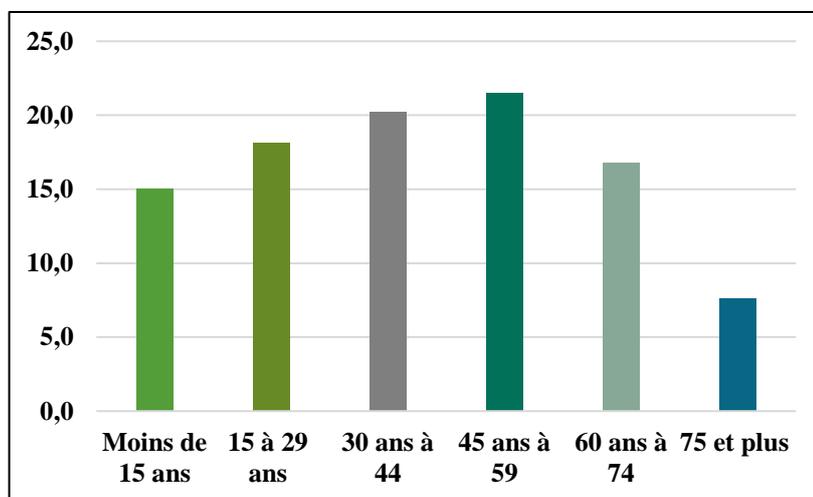
**Source : Archives commune de Bassens 2007-2017**

Dans l'ensemble, on constate que les effectifs des deux groupes scolaires ont tendance à suivre la même évolution sur la période 2007-2017.

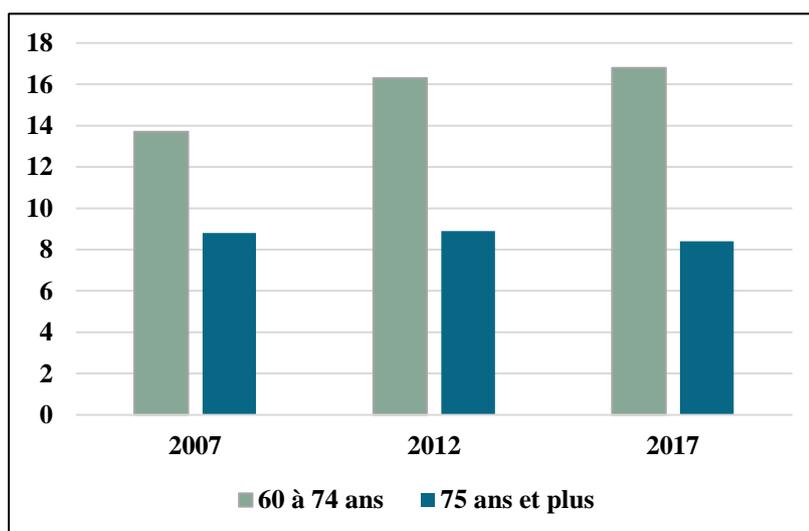
On observe presque pour tous les effectifs des différents niveaux, une évolution au cours de l'année 2012 pour ensuite baisser en 2017. Le graphique nous montre que les effectifs scolaires à Bassens varient en fonction des années et du groupe scolaire. Cette variation peut être due aux mouvements des deux communes (Verel et Saint-Alban -Leyse) associées à la commune de Bassens.

### 3- Vieillesse de la population et les enjeux liés à l'autonomie

- **Personnes âgées**



- **Focus sur les 60 ans et plus**



Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/012020

Le nombre de personnes âgées de 60 - 74 ans s'est accru au cours de ces dix dernières années. Il est passé de 13,7% en 2007 à 16,8% en 2017, soit une augmentation de 3,1%. Tandis que le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus est passé de 8,8% en 2007 (avec une légère augmentation en 2012), pour diminuer à 8,4% en 2017).

Les personnes âgées sont principalement retraitées et vivent soit à domicile soit en résidence seniors. Le calcul de l'indice de vieillissement selon l'Insee est le rapport entre le nombre de personnes de plus de 65 ans et celui des personnes de moins de 20 ans. Si le résultat

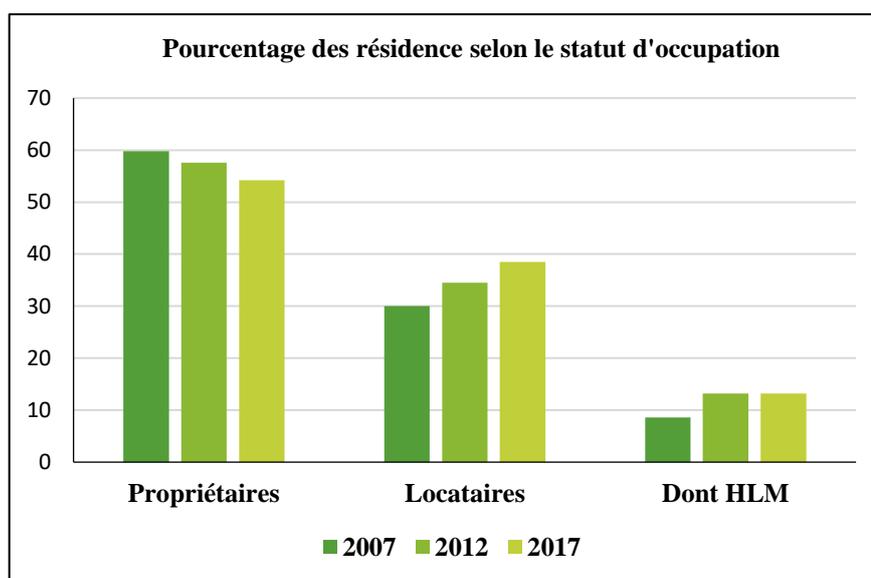
de ce rapport est proche de 1, les deux classes d'âge sont équilibrées. Cependant si l'indice est faible, la population est jeune et plus l'indice est fort, la population est vieillissante<sup>23</sup>.

Du fait de cette formule, l'indice de vieillissement de la population de Bassens en 2017 est égal à 0,7. Il est identique à celui de la valeur de la région Auvergne Rhône-Alpes et parallèlement à l'échelle nationale<sup>24</sup>.

Cela peut s'expliquer par le fait que la génération « babyboom », qui autrefois a fait le pic de la population Française, a atteint ses 65 ans et plus et est confrontée à l'allongement de l'espérance de vie. Aux vues de cette situation dans les années à venir, ce sera une bonne majorité de la population qui sera concernée par la perte d'autonomie.

La population de 60 ans et plus, bien qu'importante reste inférieure à la moyenne du département. Mais l'indice de vieillissement indique que les jeunes sont moins sur le territoire pour compenser le nombre de personnes âgées.

#### 4- Habitat et cadre de vie



Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/012020

<sup>23</sup> Indice de vieillissement | L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)

<sup>24</sup> ibid

De façon générale, rappelons que la commune de Bassens a développé un parc de logements sur l'ensemble du territoire. Il y a eu différents projets de constructions qui sont en études et plusieurs autres projets qui ont été menés (Monts, la Nouvelle plaine, le Côté Sud...). Un parc de logements locatifs et de résidences principales qui a fait naître une catégorie nouvelle de population. Depuis 1968, on enregistre une croissance continue des résidences principales aux dépens des logements occasionnels, des résidences secondaires et des logements vacants. Au cours de ces dernières décennies, ce processus se poursuit dans les catégories de types de logements : on observe un fort taux des résidences principales (93,4%) contre les autres catégories de logements qui restent encore très faibles (6,6%).

Pour les catégories de types de logements à Bassens, il y a un déséquilibre entre la proportion des propriétaires et celle des locataires : une très large majorité de propriétaires (54,2%) contre celle des locataires (38,5%) relativement faible. La majorité des habitants préfère investir dans l'achat d'un bien immobilier plutôt que la location à long terme, surtout avec le vieillissement de la population. Même si le taux des locataires a légèrement augmenté de (9%) au cours des dernières décennies, il demeure faible au regard de l'accession aux propriétés. La part des locataires logés dans les HLM reste inférieure à celle des locataires privés au cours des dernières décennies.

Pour la construction obligatoire des logements sociaux dans les communes, les autorités étatiques ont mis en place la loi SRU en décembre 2000<sup>25</sup>. Cette loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (SRU) contraint les communes à atteindre un objectif de 20% de logements sociaux à l'horizon 2020. Le nombre de logements sociaux dans une commune est à prendre en compte dans le décompte des taux de 20 à 25%. Ce taux est obtenu en divisant le nombre de logements sociaux recensés sur le territoire par le nombre de résidences principales. La loi SRU a été réhaussée à 25 % d'ici 2025 par la réforme de la loi Duflot 2013<sup>26</sup>. En vue de vérifier la bonne application de ces lois par les communes, des bilans sont donc régulièrement réalisés. Il est accordé aux communes déficitaires un délai de trois ans pour rattraper leur retard afin de remédier à leur situation. A l'échéance, un nouveau bilan est fait et si l'objectif n'est toujours pas atteint sans justifications recevables, les autorités compétentes peuvent prononcer un arrêté de carence.

---

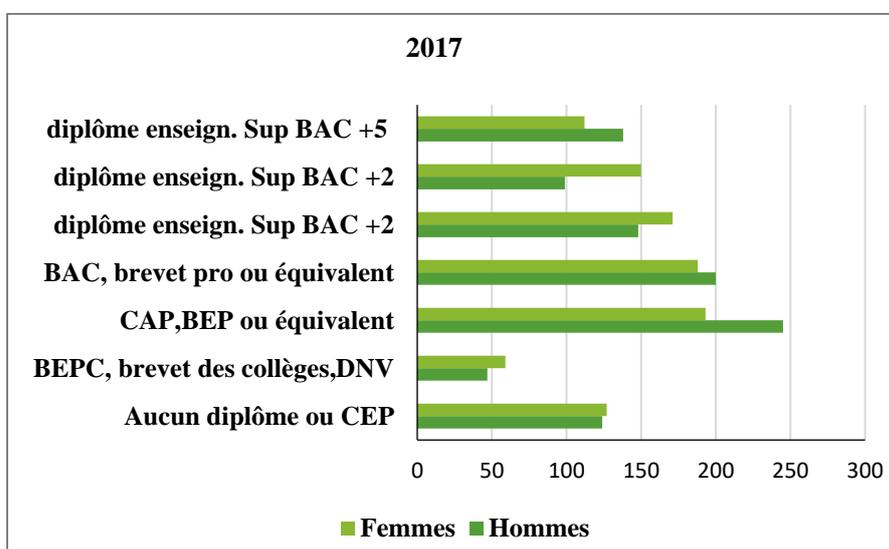
<sup>25</sup> [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/01/11/hlm-les-quotas-de-construction-fonctionnent-ils\\_5240539\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/01/11/hlm-les-quotas-de-construction-fonctionnent-ils_5240539_4355770.html)

<sup>26</sup> *ibid*

La commune de Bassens fait partie des communes qui sont en en cours de stabilisation vis-à-vis de cette loi SRU, avec 11,1 % du taux de logements sociaux dans son parc social locatif. Bassens comprend un parc de logements composite : on trouve des bâtis anciens, des maisons bourgeoises et des fermes. Au cours de ces dernières années, la commune a développé un grand intérêt dans la construction de logements collectifs à côté des résidences individuelles. Toutefois, le constat de l'inégale répartition d'une grande densité de logements sur certains secteurs de la commune demeure.

## 5- Formation, emploi et insertion professionnelle, actifs et inactifs

- **Diplôme le plus élevé**



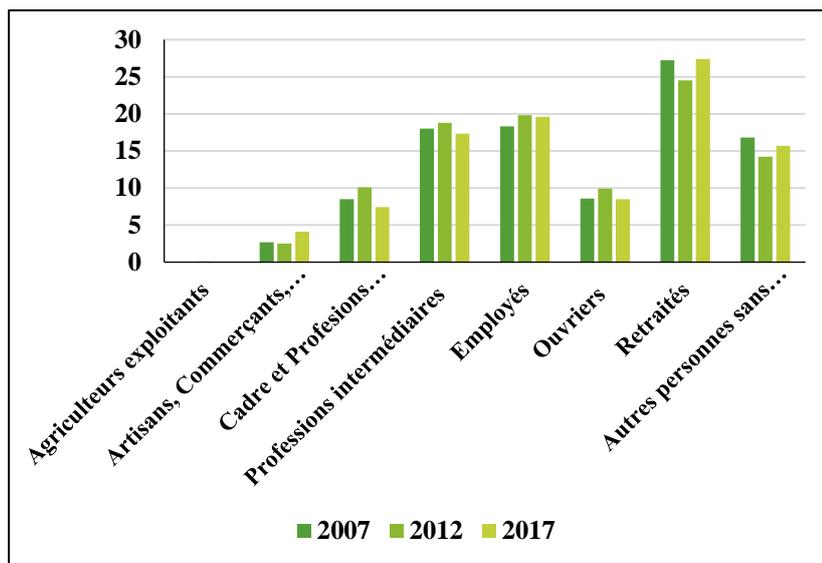
Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/012020

Les données de l'Insee en 2017 montrent que les hommes sont en nombre plus élevé au niveau CAP, BEP ou équivalent d'environ 248, tandis que les femmes se comptent à 167 pour les mêmes diplômes. Quant au BAC, Brevet Pro ou équivalent, on dénombre 200 hommes avec une légère avance sur les femmes qui enregistrent 180. Au niveau de l'enseignement supérieur, on observe que les femmes sont plus diplômées avec BAC +2 et 3 que les hommes tandis que ceux-ci ont un niveau Bac +5.

Enfin, on note plus de femmes sans diplôme (135) que d'hommes (125).

Le graphique nous montre que la parité de diplôme entre Homme et Femme est loin d'être atteinte car les choix se font en fonction de l'insertion professionnelle.

- Emploi et insertion professionnelle

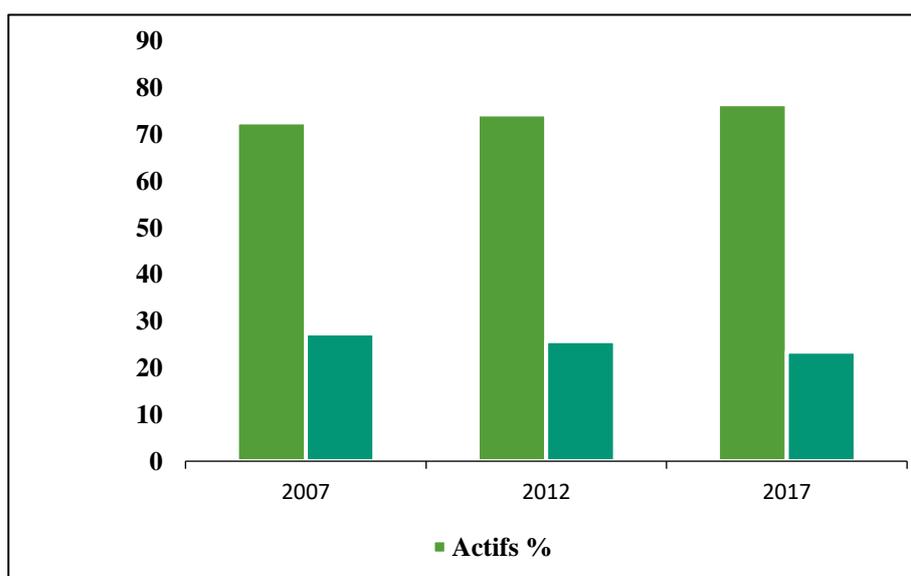


Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/012020

Dans l'ensemble, on constate que les taux des catégories socioprofessionnelles ont tendance à suivre la même évolution au cours des années. On observe presque pour toutes les catégories une évolution au cours de l'année 2012 pour ensuite baisser en 2017.

Les agriculteurs exploitants quant à eux sont inexistant sur la commune. Par ce graphique, on perçoit aisément que la commune de Bassens est très appréciée par les séniors pour passer leur retraite.

- Actifs et Inactifs



Source : Insee, RGP 2017

Sur la période 2007- 2017, le taux d'actifs est passé de 72,6% à 76,5% soit une évolution de 3,9%. Tandis que celui des inactifs a diminué au cours de la même période, en passant de 27,4% à 23,5%, avec une baisse de 3,9%.

Au sens de l'Insee<sup>27</sup>, les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage comme les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants et les retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leurs retraites. Il s'agit également des hommes et femmes au foyer, les personnes en incapacité de travailler. Pour ce qui est de la population active, elle regroupe les personnes occupées ayant un emploi et les chômeurs. C'est l'ensemble des personnes en âge de travailler exerçant une activité rémunérée ainsi que celles déclarant chercher activement à exercer une activité rémunérée (les actifs inoccupés ou chômeurs).

Nous allons à présent découvrir quels ont été les premiers résultats de l'enquête ciblée sur les secteurs des Monts et du Côté Sud.

## **B- Présentation et analyse des résultats de l'enquête**

Les résultats de l'enquête se sont faits en deux phases : il y a eu d'abord les premiers résultats du questionnaire qui étaient constitués des thématiques qui sont les plus ressorties c'est-à-dire les thématiques clés de l'étude et d'autres résultats identifiés à partir du questionnaire (résultats décalés).

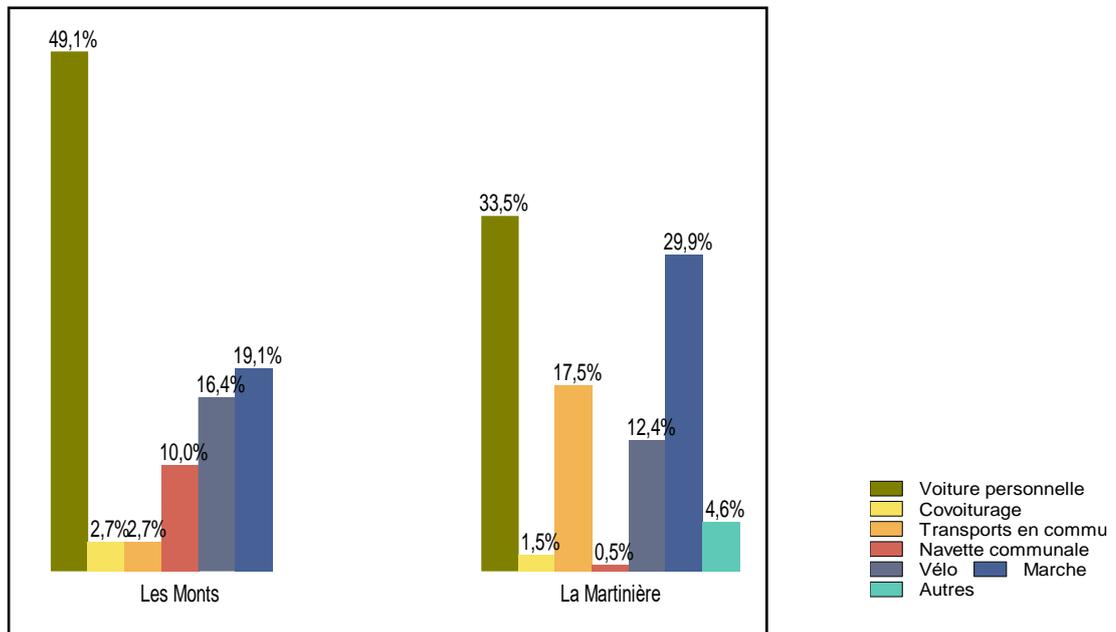
### **1- Les premiers résultats de l'enquête**

Les résultats que je vais présenter ont été obtenus à la suite des réponses aux questionnaires : « questionnaire réalisé pour évaluer les attentes et besoins des populations au cours de l'ABS ». Ces résultats sont en effet les thématiques les plus ressorties lors de notre enquête et ont fait l'objet d'une présentation devant le conseil municipal comme le veut la réglementation. Il est vrai que les résultats bruts n'ont aucune valeur devant le lecteur car leur apport réside dans leur analyse. Ils constituent ainsi les premiers résultats de notre enquête et se regroupent en quatre grandes thématiques. Il s'agit notamment :

---

<sup>27</sup> Définition - Inactifs | Insee

## 1-1- Des difficultés liées à la mobilité sur le secteur des Monts



Source : Données de notre enquête ABS

A la question 16 de notre questionnaire qui était de savoir : quels modes de déplacements utilisez-vous ? 49,1% des usagers ont répondu qu'ils se déplaçaient en véhicules personnels sur les Monts contre 33,5% sur le Côté sud. Leurs destinations sont diverses<sup>28</sup>. Les voitures personnelles sont les plus utilisées pour se rendre à leur lieu d'exercice professionnel : dont 61,5% sur la commune de Chambéry en majorité et 32,3% sur la commune de Bassens.

Aussi pour l'utilisation des transports en commun sur la commune, 90,9% des personnes vivant sur les Monts ne l'utilisent pas car cette partie de la commune n'est pas desservie<sup>29</sup>. Diverses raisons de la non-utilisation des transports en commun ont été relevées par les usagers : les bus inexistants sur les Monts (55,6%), les horaires irréguliers et les horaires de la navette qui n'ont pas été publiés et qui sont par conséquent méconnus de certains usagers<sup>30</sup>.

Il est important qu'à l'échelle locale, un système de transports en commun développé augmente la valeur des propriétés et rend la commune attractive pour les investisseurs et les entreprises. Aussi, le développement du transport urbain collectif limite les besoins en nouvelles

<sup>28</sup> Voir rapport enquête ABS en Annexe

<sup>29</sup> Voir rapport enquête ABS en Annexe

<sup>30</sup> ibid

routes, génèrent des économies de fonciers et libèrent des terrains pour l'installation d'infrastructures telles des écoles, des parcs qui profiteront à tous.

Le transport collectif émet au moins deux fois moins de polluants atmosphériques par passager au kilomètre que les automobiles, ce qui permet là encore de réduire les risques de problèmes respiratoires et cardiovasculaires.

Les enjeux de la mise en place de la mobilité ne se résument pas aux grandes agglomérations. Et en matière de mobilité, la commune de Bassens est rattachée comme l'ensemble des communes au réseau routier de Grand Chambéry. Dans un contexte économique les services de transports qui desservent les communes sont gérés par l'agglomération de Grand Chambéry. Par la société « synchro » l'agglomération rend plus lisible l'offre de mobilité disponible pour les usagers et fait la promotion de l'intermodalité des déplacements. Cette valorisation permet de proposer un service organisé, efficace et offrant de nombreuses alternatives en vue d'inciter les populations à une extension de leurs déplacements.

Les communes ne sont pas dotées d'une autorité encore moins d'un service exerçant pleinement la compétence de mobilité. Ce qui voudrait dire que quelque soit le souci ou la demande en termes de mobilité des usagers d'une commune, les collectivités locales doivent faire remonter l'information à l'agglomération qui pourra ensuite décider ou non d'une réponse. Une modalité de gestion qui peut être remise en question car les pratiques de mobilités quotidiennes sont en pleine évolution. A Bassens, le nombre de transport en communs est insuffisant et à côté de cela, le secteur des Monts bénéficie moins de ce service contrairement aux autres secteurs de la commune.

La cession des parcelles sur le secteur des Monts s'est faite avec la promesse de la mise en circulation d'un bus. Chose promise, chose due, mais peu de temps après sa mise en service, le bus a été retiré de la circulation en raison du faible nombre de personnes qui l'utilisait. Aujourd'hui, au vu du nombre croissant de population sur les Monts, les attentes des usagers en matière de transports collectifs se multiplient.

*« PAS DE BUS !!! Alors que cela avait été prévu lorsque nous avons acheté » : extrait de Q97 de notre questionnaire.*

Sur la base de cet exemple, l'utilisateur nous fait part de son mécontentement pour une promesse non honorée. On perçoit une forme de protestation visant à adresser un message à l'organisation défaillante que représentent les collectivités locales.

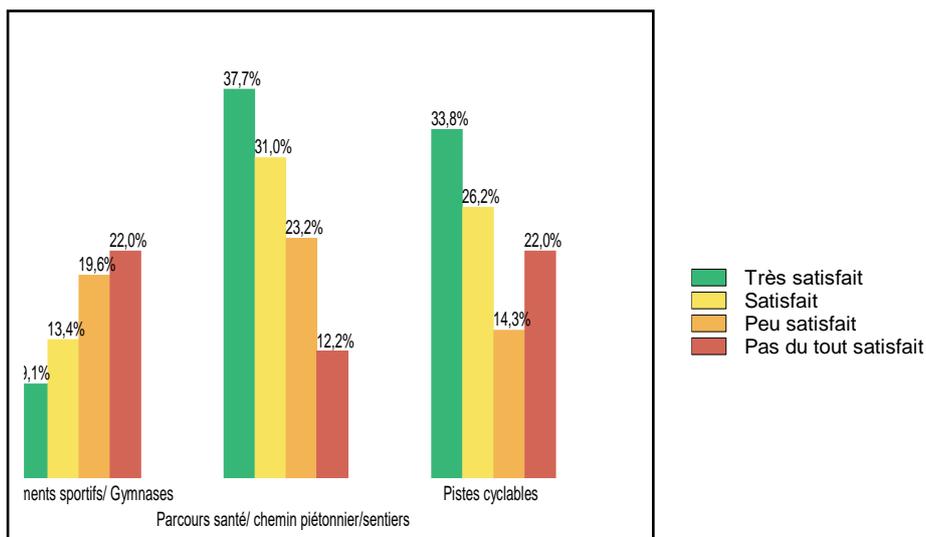
Ce sont de nouveaux enjeux sociaux et environnementaux qu'il convient de reconsidérer avant d'engager toute réflexion de l'offre de transport.

La mise en place de transport en commun à Bassens et son utilisation doivent être envisagées comme des priorités pour les acteurs car permettent de favoriser le développement durable.

*« Bassens est une belle commune et les Monts est un quartier où il fait bon vivre. Il manque néanmoins un vrai réseau de transport en commun. Les bus sont trop peu nombreux et les horaires de passage ne permettent pas aujourd'hui d'utiliser ce moyen de transport, c'est dommage notamment pour les personnes qui travaillent sur Chambéry ». extrait de Q126 de notre questionnaire*

Il importe donc de doter la commune d'une autorité organisatrice annexe pour la gestion de la mobilité afin de construire en lien avec les acteurs du territoire des solutions plus adaptées aux besoins des populations.

### 1-2- Les aires de jeux et de loisirs pour les usagers



Source : Données de notre enquête ABS

La satisfaction des infrastructures municipales a donné le graphique ci-dessus. La satisfaction des usagers des secteurs est plus tournée vers le parcours sentiers/ chemin piétonnier (37,7%) et les pistes cyclables (33,8%). Quant aux insatisfactions, elles vont plus à l'endroit des aires de jeux et des équipements sportifs. Pour le cadre de vie, une faible satisfaction des espaces de loisirs, due au manque sur le secteur des Monts et au vieillissement des instances de jeux et de l'espace sur la Martinière (proche Côté Sud).

Au cours de ces dernières années, la commune de Bassens a investi dans l'immobilier et a « sous-investi » dans les infrastructures municipales. Beaucoup de logements ont été mis en place au détriment des aires de jeux et de loisirs qui n'ont pas été prévu par la collectivité.

Les aires de jeux renforcent l'attractivité des communes. Beaucoup plus qu'à leur département ou à leur région, les Français sont attachés à la ville où ils habitent. C'est un sondage réalisé à la demande des maires de France qui nous l'affirme<sup>31</sup> : 73% des personnes interrogées ressentent un attachement très fort pour leur commune. Cette perception favorable des habitants pour leur espace commun montre bien l'importance de le développer et de l'entretenir. Parmi les infrastructures que les communes peuvent acquérir, celles réservées aux familles comme les aires de jeux, de loisirs et de détente sont primordiales. Elles tiennent compte des conditions de vie de la plupart des familles et contribuent au vivre-ensemble. C'est pourquoi l'installation d'une aire de jeux dans un quartier participe fortement à son attractivité<sup>32</sup>. La fréquentation des aires de jeux permet de favoriser les interactions sociales. L'installation des aires ludiques sur le secteur des Monts, mais aussi la rénovation de cet espace sur le Côté Sud, est une manière très simple et efficace de créer du lien entre les usagers. Les habitants pourraient sortir de chez eux, emmener les enfants au parc ce qui encourageraient les parents à se rencontrer<sup>33</sup>.

Les enfants seraient amenés à se côtoyer et à apprendre à se connaître mais aussi à se respecter. L'utilisation d'un équipement commun encourage l'apprentissage des règles de la vie en société. Le jeu est une manière de s'approprier leur environnement : les pratiques ludiques des enfants sont pour eux une manière d'appréhender leur communauté et leur place dans les différents cercles familiaux et éducatifs, Enriz et Padawer (2009) cité par l'article « le jeu des enfants dans le regard des adultes (2017) ».

---

<sup>31</sup> L'importance des aires de jeux multi-activités dans les villes - Local Labs

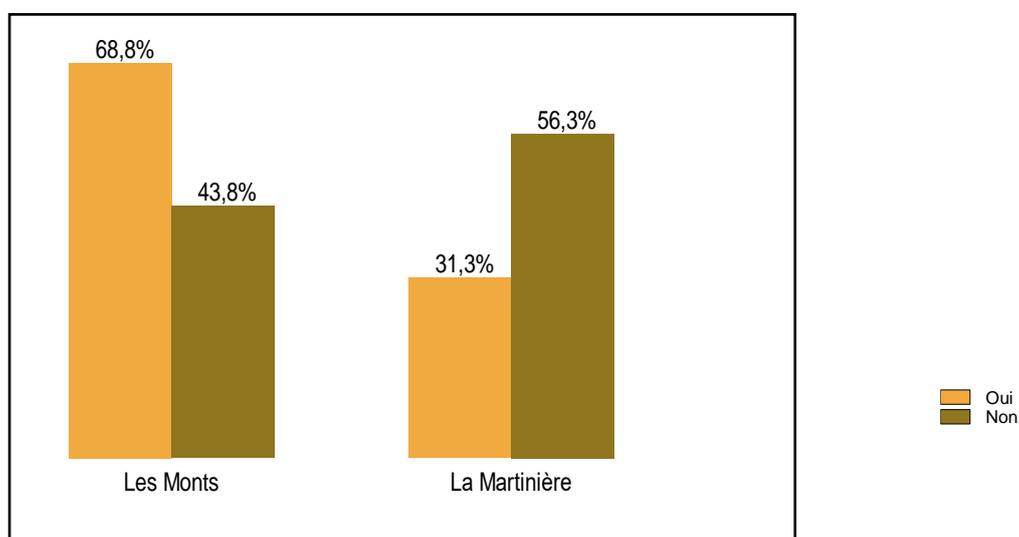
<sup>32</sup> ibid

<sup>33</sup> ibid

Une des problématiques actuelles des communes est d'éviter l'étalement urbain en favorisant des quartiers relativement denses. Il convient pour cela de proposer aux habitants des zones de détente et de multi-activités et le loisir qu'ils partageront. Les quartiers pavillonnaires avec jardins privatifs de petite taille ainsi que les immeubles tendent à devenir majoritaires dans les villes. Lorsque des espaces verts permettent des promenades agréables et que le dynamisme des enfants peut s'exprimer dans des aires de jeux ludiques, cette configuration remporte l'adhésion.

Ainsi, la loi nationale de l'éducation, sanctionnée en 2006 (N°26.206), parmi ses objectifs concernant le niveau de l'école primaire (Maternelle et Elémentaire) préconise de : « promouvoir le jeu comme une activité nécessaire pour le développement cognitif, affectif, éthique, esthétique, moteur et social (Chap II et III)<sup>34</sup>.

### 1-3- Scolarisation des enfants selon les secteurs et vétusté des bâtiments scolaires



Source : Données de notre enquête ABS

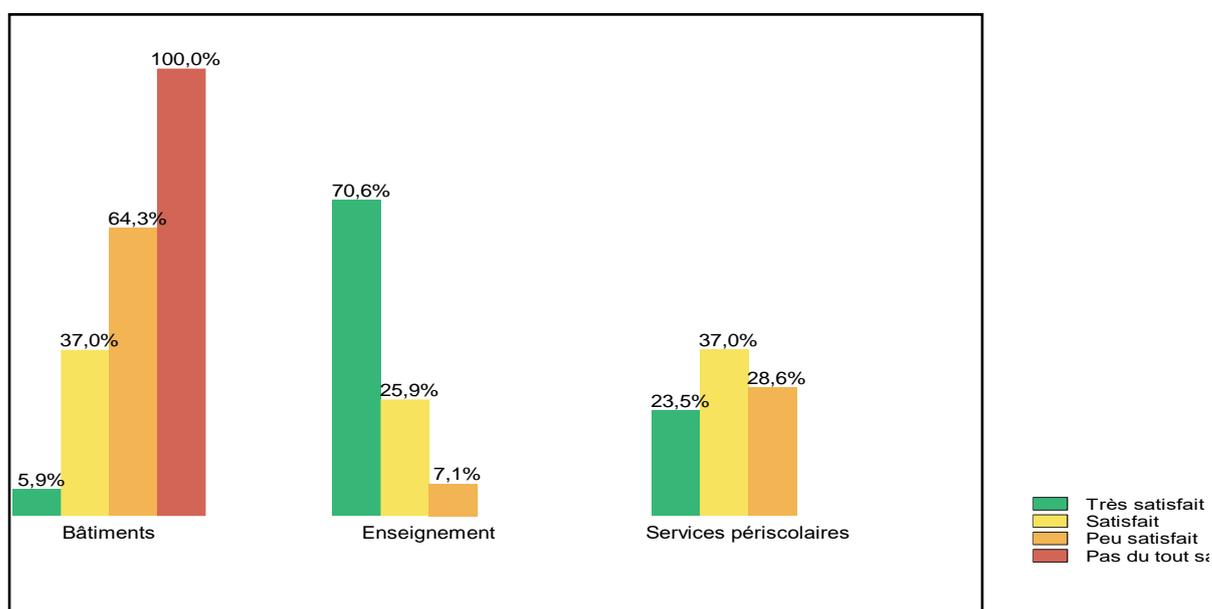
<sup>34</sup> Voir l'article « le jeu des enfants dans le regard des adultes (2017) » dans la bibliographie

La majorité des enfants scolarisés réside sur les Monts (68,8%). Il y a beaucoup plus d'enfants de la primaire (57,1%) que de la maternelle (42,9%) sur les deux secteurs<sup>35</sup>.

Les usagers ont relevé des bâtiments vieillissants<sup>36</sup> et des salles de classes trop petites ce qui cause une très grande insatisfaction. Selon les usagers, le non-confort et l'état des bâtiments scolaires de la commune sont un peu gênants ce qui pourrait avoir des inconvénients sur les enfants.

En ce sens, nous avons relevé des affirmations de certains usagers ayant répondu aux questionnaires.

*« Bâtiments un peu anciens et petits mais les enseignements font quand même beaucoup (perisco aussi) avec peu d'espace » : extrait de Q127 du questionnaire  
Soutenu par Q36 : « Classe de petite section avec 35 élèves = classe surchargée ».  
Aussi, Q99 : « Bâtiments non adaptés (très chaud l'été) de + en + d'enfants scolarisés ».*



Source : Données de notre enquête ABS

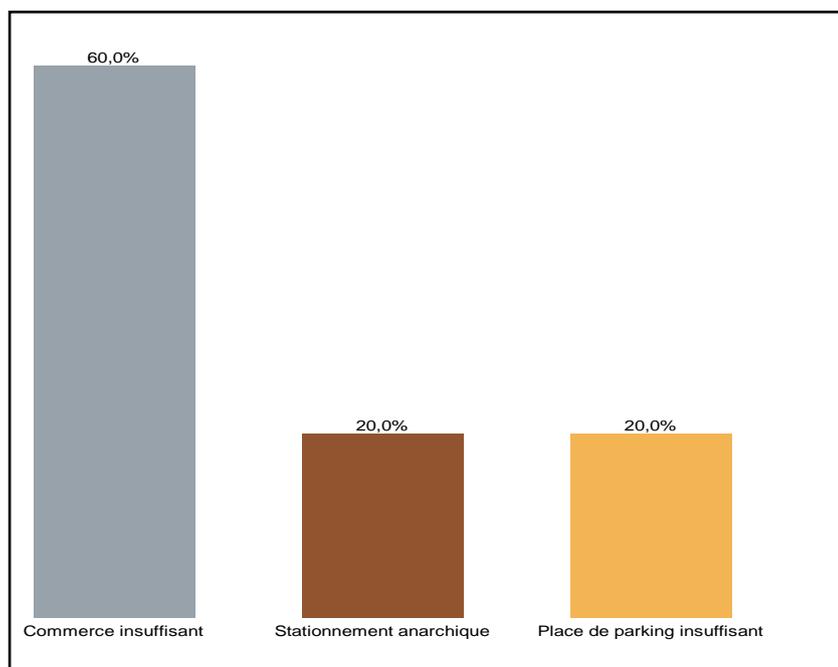
<sup>35</sup> Voir rapport enquête ABS en annexe

<sup>36</sup> ibid

Par ces affirmations on perçoit ici qu'il s'agit d'un souci lié à l'architecture des établissements éducatifs. Les usagers expriment leur « ras-le-bol » à travers de petites expressions courtes et simples. En effet dans les écoles, élèves et enseignants passent la majorité de leur journée dans les bâtiments scolaires. Pour cela, ces structures doivent être les plus agréables possibles pour garantir leur bien-être. A Bassens par exemple, les établissements scolaires ont été construits dans la période d'après-guerre et sont donc vétustes.

En revanche cela n'a aucun impact sur la qualité de l'enseignement dispensé. Ils proposent pour la construction du futur groupe scolaire, des salles de classes plus grandes et un service périscolaire plus moderne pour le bien-être<sup>37</sup> des enfants et des personnels.

#### **1-4- Besoin de services de proximité et de commerces et manque de stationnements**



**Source : Données de notre enquête ABS**

Concernant les habitudes quotidiennes, il y a une forte demande de commerces de proximité sur les Monts. Les places de parking sont insuffisantes, ce qui engendre des stationnements anarchiques sur les secteurs.

<sup>37</sup> Voir rapport enquête ABS en Annexe pour plus de détails

Les services et commerces de proximité peuvent être considérés comme un enjeu majeur de développement économique local et de maintien du lien social et de proximité. En effet le problème de la commune de Bassens, comme toutes les autres communes est que sa programmation de ses projets ne correspond pas avec la fluctuation de la population. Il y a un décalage entre la conception des projets de la commune et sa mise en œuvre. Une anticipation en termes de commerces de proximité, de stationnements, et d'autres infrastructures communales n'ont pas été suffisamment envisagée car auparavant moins peuplé qu'aujourd'hui. L'insuffisance de commerces de proximité crée la distance entre les habitats et les commerces déjà existants : une situation particulièrement problématique pour les personnes à mobilité fragile (personnes âgées, PMR...).

Au sens de l'Insee<sup>38</sup>, le commerce de proximité se compose de commerces de quotidienneté dans lesquels le consommateur se rend fréquemment, voire quotidiennement et implantés dans certaines rues ou quartiers commerçants des villes ou communes que l'on qualifie ici de pôles de vie.

Les commerces de proximité font partie des secteurs d'activité dont le développement repose directement sur la consommation locale. Ils proposent des produits et des services consommés très régulièrement par les ménages. Certains produits peuvent être même consommés quotidiennement. A la différence des centres commerciaux et des hypermarchés, ces petits commerces exercent leurs activités dans des points de vente de petite taille. Ceux-ci, qu'ils soient dans une commune ou en zone rurale, se situent proches de zones d'habitation<sup>39</sup>.

L'un des principaux avantages pour développer le commerce de proximité à Bassens reste avant tout l'accessibilité. Sur la commune, il existe un centre commercial situé dans la Martinière du Côté Sud. Alors que les hauteurs de la commune sont totalement isolées et à l'écart de toutes commodités. Bien vrai que les commerces existent dans la plaine mais sont insuffisants pour cette partie du secteur et inexistant sur le secteur des Monts. Les pharmacies, boulangeries, fromageries, coiffeurs et superettes peuvent être accessibles au cours d'une promenade à pied si ce projet est envisagé surtout dans le secteur des Monts. Un autre point qu'ont soulevé les usagers est la problématique du stationnement. En effet, stationner dans la commune de Bassens est plus qu'un casse-tête pour les résidents. Trouver un endroit pour se garer est devenu difficile en raison de ces espaces réservés qui sont devenus insuffisants vu le nombre accru de résidents. De plus, il peut arriver que les automobilistes se garent sur la

---

<sup>38</sup> Le commerce de proximité - Insee Première - 1292

<sup>39</sup> L'importance capitale des commerces de proximité pour nos villes (marchandia.fr)

chaussée ou dans les espaces dédiés aux ordures ménagères : une situation qui ouvre une problématique quant au ramassage des poubelles par les éboueurs.

*« Il n'y a pas de place de parkings pour se garer et en plus de cela on se prend toujours des amandes, salut la mairie ». extrait de Q34 de notre questionnaire ».*

A présent découvrons d'autres besoins qui ont été identifiés à partir du questionnaire.

## **2- Résultats décalés identifiables à partir des questionnaires**

L'expression « résultat décalé » résulte du fait que ces résultats ne faisaient pas parties des projections des élus et donc inattendus. J'ai choisi cette appellation parce qu'elle exprimait au mieux ces résultats.

Il s'agira de faire dans cette partie, une présentation et une analyse des résultats décalés de l'enquête et un retour réflexif sur la méthodologie de départ.

### **2-1- Présentation et analyse des résultats décalés de l'étude**

L'analyse des besoins sociaux de Bassens basée sur deux secteurs de la commune, a été inspirée par des projections qu'avaient les élus suite aux remontées des usagers. Donc la collectivité projetaient des résultats de besoins en lien avec les remontées faites dès le départ. Mais dans la réalisation de cette étude par le questionnaire, tout un ensemble de réponses qui n'était pas envisagé a été recensé. Les questions étant ouvertes, les réponses sont très variées car les usagers ont pensé à se faire entendre à travers ce questionnaire en exprimant d'autres besoins. Ce sont des verbatims ou tout un ensemble d'expressions non conceptualisé et difficile à regrouper dans des thématiques qui sera exposé. Les usagers formulaient des réponses équivalentes pour des questions différentes. Dans la mesure où parfois, une réponse attendue pour une question était donnée dans une autre question. Ensuite, ayant eu le sentiment de s'être déjà exprimés sur la question, les usagers évitaient de répondre pareil à une autre.

Outre les remontées, certains verbatims qui touchaient la question de la propreté de la commune par la gestion des ordures ménagères, l'insécurité qui se veut grandissante, les incivilités ont été abordées<sup>40</sup>. Ils sont peut-être en faible minorité par rapport aux thématiques des premiers résultats de l'enquête, mais ont attiré et méritent notre attention.

---

<sup>40</sup> Voir rapport ABS en Annexe pour plus de détails

*Quelques déclarations de certains enquêtés extraits de l'annexe 8*

« *Gestion des poubelles pour plus de propreté* » 6,9%

« *Résoudre les problèmes d'incivilités* », 6,9%

« *Eclairage public pour améliorer la sécurité* », 4%

« *Besoin de calme et de tranquillité* », 5,9%

Ces expressions ont pour but d'exprimer d'autres besoins des usagers auxquels les acteurs locaux n'ont pas forcément pensé. Certains qui revendiquent un besoin de propreté vis-à-vis de leur lieu de résidence, pour d'autres, c'est un besoin de sécurité, de tranquillité et de calme, ou encore la résolution des problèmes d'incivilité qui constitue pour eux un besoin. Cette nouvelle vague de besoins est très diversifiée. Je peux même dire qu'elle exprime le besoin de chacun en fonction de son aspiration et des intérêts qu'il accorde à la commune.

Un usager qui ne se sent pas en sécurité quand il rentre chez lui, ou une personne vivant dans un cadre insalubre doit-il en faire cas devant les autorités compétentes ? Est-ce que cela doit-il être constitué comme un besoin émanant des compétences des collectivités ?

Je note que le sentiment d'insécurité ne provient pas seulement du risque perçu d'être victimisé d'une atteinte à la personne, d'une incivilité ou de tout autre acte de violence pouvant être porteur de conséquences. Le cadre environnemental et le milieu social participent aussi à la production de ce sentiment d'insécurité par les facteurs de risque qu'ils engendrent<sup>41</sup>.

Aussi, le problème d'incivilité est devenu une problématique majeure dans la commune de Bassens. Ce sont des nuisances urbaines qui s'expriment à travers certains comportements qui ne respectent pas les règles de vie en communauté. Ces comportements sont multiples et prennent en compte les troubles du voisinage, le non-respect d'autrui, le bruit, la vitesse, la courtoisie ainsi que la dégradation des services publics et le non-respect des règles sanitaires par des emballages abandonnés. Les incivilités peuvent engendrer un sentiment diffus du lien social et nourrir une spirale de dégradations si elles ne sont pas résolues dans l'urgence. Aussi, dans mon questionnaire certains usagers ont relevé le jet de mégots, le stationnement sur l'espace réservé aux bus ou encore les déjections canines qui sont laissées dans les espaces publics (parc Piot sur les Monts et espaces verts écoquartier Côté Sud et square de la

---

<sup>41</sup> <https://id.erudit.org/iderudit/014783ar>

Martinière). Il est donc du devoir des acteurs municipaux de lutter contre ces actes d'incivilité pour préserver et renforcer la cohésion sociale dans les différents secteurs de la commune. Ce projet de lutte passe par la technique des trois « P » :

- La population : il s'agit ici d'identifier deux types de population celle qui subit et celle qui agit. Pour la première il s'agira de l'informer afin de la préparer sur les risques liés à l'incivilité, des zones à éviter, des dispositions à prendre pour réduire la victimation. Pour la seconde population, c'est plutôt la compréhension de l'exécution des faits, la généalogie, les situations qui favorisent l'acte.

- La politique : la politique de lutte passe d'abord par la sensibilisation car il faut que les populations des différents secteurs (Les Monts, Côté Sud et tous les autres secteurs) soient sensibilisées sur les enjeux liés à l'incivilité. Elle consiste à des campagnes d'affichages afin d'interpeller les populations par des images descriptives de la question. Elle pourrait aussi se faire par communication directe.

- Le plan d'action : l'outil de cette troisième partie, demeure la répression, elle requiert la mise en place d'agents de police municipaux afin de « traquer » les individus.

La question des besoins répond aux normes de l'action sociale qui est de délivrer des prestations sans contrepartie à des personnes dites « vulnérables ». Elle perçoit en nature ou en monétaires, aux personnes qui remplissent les conditions définies par la loi, sans contribution préalable des bénéficiaires. L'aide sociale peut-être en ce sens reconnue comme un droit subjectif que toute personne temporairement ou durablement dans le besoin et incapable d'y parvenir par ses propres moyens peut faire valoir à partir du moment où sa situation répond aux exigences fixées par la loi. A ce titre, l'aide sociale est obligatoire pour les acteurs qui la mettent en œuvre.

Avec le développement de la commune de Bassens, il n'y a pas qu'une organisation figée de la notion de besoin, mais l'émergence de nouveaux besoins. Ces besoins peuvent être liés aux variables sociales et exiger une réalisation prioritaire et aussi pressante que les premiers besoins exprimés. En effet, se sentir en sécurité sur un territoire est le but recherché par les populations et le devoir premier d'une commune demeure la protection de ses usagers. La sécurité est importante parce que vivre dans la sérénité est un droit pour chacun des usagers. On ne peut apprécier un beau cadre de vie si l'on ne s'y sent pas en sécurité. Tel qu'exprimé par nos enquêtés, l'éclairage public participe au sentiment de sécurité ressenti par les usagers.

L'éclairage public permet de créer une bonne atmosphère afin que les usagers puissent profiter des lieux publics.

L'élaboration et l'interprétation de la notion de besoin est suffisante pour montrer que la réalité ne saurait être celle que présente la science classique. La caractérisation de l'économie comme sphère de la rationalité instrumentale n'épuise nullement la motivation des actions

individuelles<sup>42</sup>. La prise en compte de différentes catégories des populations génère des coûts. Il y a donc une limitation des moyens financiers face aux besoins des usagers. Ce qu'Hobbes à appeler « la définition du pouvoir ».

Du point de vue sociologique, le besoin est perçu comme « ce qui est jugé nécessaire » par un groupe, TREMBLAY ET FORTIN, (1964). Sous cet angle, la question de la nécessité peut avoir un caractère subjectif au vu de la complexité de ce que peut représenter le concept de besoin. D'abord les besoins sont différents en fonction des cultures, des personnes, des pays et même selon les conditions sociales. Ensuite, la notion de besoin n'a pas la même interprétation d'un individu à un autre. Par exemple Tout comme dans la commune de Bassens les besoins des usagers peuvent varier d'un secteur à un autre, une personne vivant sur les Monts n'aura pas la même définition ni la même interprétation du besoin qu'un quinquagénaire résidant dans le Côté Sud. Donc cette notion de nécessité cité plus haut, peut trouver son sens en fonction du contexte dans lequel il est employé. Le besoin a donc un aspect significatif, car les individus donnent un sens à leur conduite en fonction de leur mode de vie et des normes auxquelles ils obéissent (LANGLOIS, 2005).

Si l'on considère la pensée de cet auteur, les représentants des classes moins favorisées, qui s'expriment moins aisément et qui ont un horizon d'expériences qui ne coïncide d'habitude pas avec celui présupposé par les autorités, et donc ne peuvent faire cas de leurs propres besoins. Ce qui voudrait dire que nombreuses sont les institutions qui diffusent des biens et des services pour satisfaire des besoins légitimes et les besoins que la population est censée avoir (Hugues, 1996). Dire que les sociétés se préoccupent davantage des besoins et du bien-être des populations est discutable, car selon Lafore (2016), l'action sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui est le produit de la phase de modernisation qui s'est engagée après 1945 dans ce qu'on dénommait antérieurement « l'assistance publique ». Dans l'exécution de cette nouvelle tâche, les Etats modernes procèdent à une délégation des pouvoirs aux institutions territoriales. La mise en place du CCAS fait naître aussi de nouvelles cibles de

---

<sup>42</sup> \*1978-IX-2\_04(1).pdf

l'action publique territoriale et locale. Donc la mise en place de l'ABS n'est pas fortuite car permet d'anticiper les attentes des usagers même si dans sa mise en pratique, les institutions en charge de sa mise en œuvre choisissent de ne servir qu'une certaine fraction d'individus (Hugues, 1996).

Les besoins se différencient d'après la diversité des objets perçus et rencontrés dans l'expérience. De là il s'ensuit que les interrogés ont tendance à préférer le statu quo. On ne peut pas s'attendre qu'avec des questionnaires très simple, les interrogés puissent s'exprimer par exemple sur des formes futures d'habitations, donc des formes qui ne sont pas encore réalisées (Brede/Siebel, 1977) cité par Cortési (1978).

Les besoins exprimés dans les questionnaires ne dépendent pas forcément de ce que les usagers connaissent, mais aussi de ce qu'ils peuvent se permettre. Comme il a été dans la rédaction de mon questionnaire, les questions qui ont été posées visaient à atteindre un objectif précis, qui étaient de recenser les besoins à long ou à court thème des usagers donc les enquêtés se devaient de répondre aux différentes questions.

Quand les chercheurs parlent des besoins des classes dominantes et ceux des classes dominées, ils parlent souvent de deux choses différentes. Cette ambiguïté du concept de besoin, nous la trouvons chez Baudrillard quand il affirme qu'il n'y a de besoins que parce que le système en a besoin. (1969) cité par Cortési (1978).

On comprend comment la détermination des besoins par un organisme de production vide le concept de besoin de sa signification. Mais pour éviter les manipulations habituelles par lesquelles les groupes dominants définissent les besoins des autres classes sociales d'après la représentation qu'ils ont en relation avec leurs intérêts, il faut sonder avec des outils méthodologiques adéquats, le décalage qui existe entre les besoins ressentis par les usagers et les besoins estimés par d'autres<sup>43</sup>.

Mener une analyse des besoins sociaux met en jeu des acteurs dans le champ de l'action sociale qui est instituée à l'initiative de certains acteurs tels que les collectivités publiques ou privés et parapublics, qui fixent la nature de l'aide et les conditions d'attribution. Donc ce qui signifie que pour qu'un besoin soit considéré comme tel et pris en compte par les instances publiques, il faut qu'il s'inscrive dans cette logique pour être satisfait. Aussi, concernant l'aide

---

<sup>43</sup> \*1978-IX-2\_04(1).pdf

sociale, les collectivités agissent uniquement que sur délégation de compétences par le département.

Il faut dire que les besoins des individus sont nombreux, mais sont-ils pour autant tous légitimes à satisfaire ? L'ABS, situe le cadre des besoins dits « sociaux », c'est-à-dire ceux qu'il revient à la collectivité de satisfaire. Mais pour y parvenir, deux principes doivent être pris en compte : celui de « réalité », c'est la capacité de la collectivité à y répondre « la faisabilité » et celui de « valeur », c'est ce qui est acceptable de satisfaire. Dans ce cadre, la définition des « besoins légitimes », évolutive dans le temps et variable dans l'espace, dépend de ceux qui participent à cette définition et de leur influence dans cette décision et est soumise à deux logiques coexistantes, qui pèsent différemment selon les individus et les groupes sociaux et qui coparticipent, par confrontation, à la définition des besoins légitimes. La « logique de nécessité » : dans ce cas, tout besoin exprimé tend à devenir légitime puisqu'il met en avant un manque qu'il faut combler (relève plutôt de la population). La « logique de priorité » suppose une hiérarchisation des besoins associée à un choix, et donc un abandon ou un report de la satisfaction de certains besoins jugés non ou moins légitimes<sup>44</sup>. Néanmoins, au vu de l'émergence de nouveaux besoins, il apparaît donc indispensable que les besoins soient satisfaits afin de prévenir des situations déviantes au sein de la commune.

Le déroulement de l'ABS et de ses résultats obtenus me permet de me questionner sur la méthodologie de départ et de la manière dont les choses ont été posées.

## **2-2- Retour réflexif sur la méthodologie de départ**

L'un des plus gros avantages de l'ABS est la liberté accordée aux CCAS/CIAS dans sa réalisation. Sa flexibilité permet aux communes d'adapter sa démarche en fonction des enjeux et des ambitions de son territoire. Le cadre réglementaire existant est souple et c'est aussi un avantage pour les CCAS de faire preuve de créativité et de réaliser des formes diverses d'Analyse des Besoins Sociaux. Aussi, les CCAS peuvent avoir des repères pour organiser la conduite de leur projet ou de leur étude comme fut le cas de Bassens. A Bassens, les remontées des usagers ont servi de repères et permis de diriger l'étude.

Le décret de 1995, fait mention des différentes catégories d'individus à prendre en compte dans l'élaboration d'une ABS, mais ce qui n'est pas précisé dans ce décret, est la méthode à

---

<sup>44</sup> \*ABS - Dossier thematique.pdf

suivre pour sa réalisation. Il ne propose ni une manière de procéder, encore moins un parcours à suivre pour l'élaborer, encore, la nature des besoins à prendre en compte n'est pas mentionné. A ce sujet, s'agit-il de tous les besoins des populations ou seulement de ceux qui relèvent de la compétence du CCAS ?

Dans les textes de mise en œuvre de l'ABS, le législateur a prévu une certaine catégorie de thématique à prendre en compte. Tandis que dans toute société en nette évolution, plusieurs types de besoins et d'attentes des populations vis-à-vis des collectivités peuvent surgir.

L'expression « avoir besoin de » est une expression qui alimente le quotidien des personnes. Elle est utilisée pour exprimer un manque, ou pour montrer le désir de quelqu'un ou de quelque chose. C'est un thème qui trouve sa valeur et son sens dans l'interprétation propre accordée par chaque individu.

Dans sa théorie FIRO, Schutz identifie trois besoins fondamentaux dans les relations humaines : l'inclusion (contacts avec les autres, être important pour les autres), le contrôle (influence, être compétent pour les autres) et l'ouverture (intimité, être aimé par les autres). Il soutient par la suite que la non-satisfaction de ces besoins va renvoyer à trois peurs : être ignoré (pas important), être humilié (pas compétent), être rejeté (pas aimable) et provoquer des réactions émotionnelles désagréables ou incohérentes.

Il faut aussi rappeler que la réalisation d'une ABS se fait à une période bien déterminée c'est-à-dire dans l'année courante qui suit les élections municipales donc tous les 6 ans. Et dans ces conditions, tenir compte des besoins des usagers peut s'avérer difficile. Des besoins peuvent être exprimés sans toutefois être pris en compte et le cycle peut se répéter à chaque mandat. L'action sociale repose donc sur l'évaluation continue des attentes et des besoins des membres des différents groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées, des personnes âgées, des familles vulnérables et des personnes en situation de précarité ou de pauvreté (Loi du 2 janvier 2002 art L 116-1). Dans ces conditions, les résultats sur les besoins au lieu de servir d'outil d'aide à la décision servent plutôt comme indicateurs pour influencer les attentes des citoyens à accepter des plans proposés.

Les politiques publiques modernes considèrent que la satisfaction du corps social est une préoccupation légitime (Melle, 2012). On assiste donc à la satisfaction des besoins individuels pour le bien-être collectif. Dans une telle vision, la société serait le fruit d'un contrat social (Rousseau, 1762). La mise en œuvre de l'action sociale fait donc intervenir les collectivités

territoriales au regard de la loi du 6 MAI 1995. Malgré l'inscription de cette exigence dans le cadre légal, l'ABS est aujourd'hui très inégalement mis en œuvre sur les territoires. Si le manque de moyens, tant humain que financier y est pour beaucoup, le législateur ne s'est pas suffisamment saisi de la question de la mise en œuvre opérationnelle de l'analyse. Ce vide méthodologique n'a pas permis aux agents des CCAS/CIAS (notamment les plus petits), de monter en compétence sur cette tâche : certains d'entre eux sont aujourd'hui qualifiés, à raison, de « coquilles vides », Collinet-Ourthe et Carassus (2016). Il n'est pas rare de constater que le manque de moyens financiers, de personnels qualifiés dans les structures pose un frein à la réalisation de l'ABS. Parfois, la crainte des autorités publiques de se confronter aux attentes et besoins de leur population ou de laisser un outil extérieur empiéter sur la connaissance de leur territoire expliquent la raison de la réticence des petites communes face à ce projet. Surtout que sa réalisation ou non ne fait l'objet d'aucun suivi, ni de sanction en termes de poursuites judiciaires. Même en absence de démarche légale, l'ABS repose sur les données statistiques locales en l'occurrence celles de l'Insee. Ces données basées uniquement que sur des chiffres n'éclairent pas réellement sur les urgences du territoire à étudier. Par ces données, les élus peuvent connaître la composition de leur population mais pas ses attentes, ses besoins encore moins la situation sociale de ses administrés.

Outre les données statistiques, la relation avec les partenaires locaux dans la réalisation d'une ABS passe par une identification des relations qui existent avec ces partenaires. L'ABS apparaît dans cette perspective comme l'une des composantes des interactions sociales et pour cela, il est important de souligner que la loi de 2002 de la rénovation de l'action sociale fait de l'ABS un principe applicable bien au-delà des CCAS, à tous les acteurs de l'action sociale.

Elle prévoit également qu'en plus de la commune, l'ABS doit se faire au niveau de chaque département à travers les schémas d'organisation sociale et médico-sociale et de chaque région au niveau des CROSSM, chargés d'analyser l'évolution des besoins de la population et de proposer des priorités pour l'action sociale et médico-sociale <sup>45</sup> . Dans cette logique de territoire et d'organisation, il apparaît évident que la difficulté pour les CCAS à réaliser l'ABS dépend des modes et niveaux de partenariat et de coordination développés à l'échelon communal.

Du fait que le besoin soit une notion inférée dont les aspects ne sont pas définissables à partir de ce que l'individu ressent et exprime spontanément et du fait que le contexte économique et social ainsi que la source parfois inconsciente de certains états de besoin

---

<sup>45</sup> I- LA DEMARCHE D'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX - Bibliographie 103 (20-bal.com)

échappent à la conscience de l'individu, il s'ensuit que si l'on veut analyser la genèse et le changement des besoins il faut employer des méthodes de recherches beaucoup plus variées et plus raffinées, Cortési (1978). Cependant, je me demande si l'utilisation d'autres méthodes des sciences sociales autre que le questionnaire produirait-il d'autres résultats.

### **3- Autres méthodes d'enquêtes en Sciences Sociales**

Le but des méthodes en sciences sociales est de permettre de recueillir toutes les informations utiles afin de résoudre le problème à l'étude grâce à une vérification empirique. Ce sont des techniques susceptibles d'être appliquées dans les mêmes conditions en fonction du problème étudié. Chaque instrument d'enquête utilisé a ses particularités et ses limites. C'est pourquoi je présenterai ici quelques méthodes qui auraient pu être utilisées dans mon étude ABS et qui aurait permis d'obtenir d'autres résultats. Il s'agit notamment de l'observation et de l'entretien.

#### **3-1- L'observation**

L'observation est un élément important de la collecte des données. Elle est utilisée dans les techniques qui portent sur le fonctionnement d'un milieu, les interactions et les pratiques (Lehalle, 2006). Comme son nom l'indique, elle consiste à se rendre sur le terrain d'étude, et à obtenir des informations par soi-même en observant. Il s'agit donc d'enregistrer les actions perceptibles dans leur contexte naturel aux fins d'analyses. Elles concernent des comportements ou des interactions au moment où ils se produisent. Dans notre cas, l'observation m'aurait permis de voir comment les usagers s'organisent pour leur déplacement sur le secteur de Monts, comment ils se mobilisent pour faire des courses ou comment ils s'y prennent avec leurs enfants surtout pour compenser les espaces de jeux inexistantes sur ce secteur et bien d'autres choses qui certainement auraient attiré mon attention. Pour le côté Sud, cela aurait été les interactions des usagers avec leur milieu de vie, leur territoire et bien d'autres. L'observation m'aurait donné l'occasion de participer à la vie des groupes de population à étudier. Par l'observation, le chercheur, se lie au groupe social concret pour essayer de l'observer « comme de l'intérieur ».

Le chercheur observateur percevra de son expérience avec le groupe, des choses que les autres ne verront peut-être pas. Donc faire une observation dans l'évaluation des besoins sociaux des populations aurait permis de connaître et de comprendre les besoins et attentes des populations, mais en même temps d'étudier de très près les modes de vie des habitants dans les différents secteurs.

Découvrons à présent l'intérêt de l'entretien dans une étude de terrain.

### **3-2- L'entretien ou Interview**

L'entretien est un mode d'information qui permet le plus souvent aux personnes de s'exprimer assez librement sur un sujet et de donner certaines informations n'apparaissant pas sur le questionnaire. C'est un échange au cours duquel l'interlocuteur exprime ses perceptions, ses représentations, tandis que le chercheur par ses questions ouvertes et ses réactions évite que celui-ci s'éloigne de l'objectif. A l'aide de guide d'entretien et de questions fermées ou ouvertes, les techniques d'entretiens mettent en œuvre des processus fondamentaux de communication et d'interactions humaine. Les questions fermées ont l'avantage de permettre aux personnes interrogées de s'exprimer librement sans pression et de communiquer des informations diversifiées. En revanche les questions ouvertes suggèrent des possibilités auxquelles le chercheur pourrait ne pas songer. Cela facilite le dépouillement et les comparaisons en dehors des guides d'entretien, des interviews, individuelles et des discussions de groupes ont été réalisées. L'entretien m'aurait permis d'appréhender en plus des attentes et besoins, des représentations des usagers de leur territoire ainsi que leur jugement des situations vécues sur la commune. L'entretien peut se dérouler dans un cadre bien spécifique avec des individus ou des groupes d'individus. Il en existe trois types. Généralement, le type d'entretien est défini en fonction de la thématique de recherche du chercheur.

L'entretien peut-être :

#### **3-2-1- Non-directif**

Dans ce type d'entretien, le chercheur annonce le thème de l'entretien sans toutefois poser de questions directes. Il donne à l'enquêter la liberté d'organiser son discours selon son souhait. Le rôle du chercheur dans cet entretien n'est pas d'encourager l'enquêter à parler, bien au contraire, il doit adopter une position neutre. Et il doit apparaître comme une personne capable d'écouter et d'accepter les propos de l'interviewé. Le chercheur peut intervenir mais uniquement pour manifester son accord à travers des termes comme (oui, je vois, je suis d'accord, ensuite). L'avantage de ce type d'entretien est qu'il est accessible à plusieurs personnes car il ne nécessite pas de compétences particulières. Cependant, il a l'inconvénient

de ne pas délimiter le sujet précis sur lequel l'informateur va parler<sup>46</sup>. Pour cela, le chercheur aborde le thème de l'enquête de façon générale (Blanchet et Gotman, 2010).

### **3-2-2- Directif**

L'entretien directif se rapproche de la méthode du questionnaire. En effet, avant d'aller sur le terrain, le chercheur établit une série de questions précises appelé guide d'entretien qu'il va poser aux interviewés. Dans un souci de comparer scientifiquement les données, le chercheur va poser les mêmes questions à tous les interviewés. Certes, ce type d'entretien est sécurisant pour le chercheur, mais il arrive avec une série de questions préétablies. Il ne laisse qu'une petite marge de manœuvre à l'enquêté<sup>47</sup>. A cause des limites que lui pose le chercheur, l'enquêté n'aura pas une grande liberté pour s'exprimer (Blanchet et Gotman, 2010).

### **3-2-3- Semi-directif**

Dans ce troisième type d'entretien, le chercheur établit les bases de l'échange et laisse l'enquêter s'exprimer. Il lui accorde du temps et de l'espace pour exposer son point de vue. Le chercheur pose des questions et laisse l'enquêter répondre en toute liberté. Le rôle du chercheur dans ce type d'entretien est d'encourager l'interviewer à parler et à donner davantage d'information sur la thématique de sa recherche. Les questions posées dans ce type d'entretien sont relativement ouvertes. Le chercheur doit les recadrer afin de ne pas perdre de vue l'objectif qu'il s'est fixé (Blanchet et Gotman, 2010).

A présent découvrons les solutions qui ont été faites pour l'amélioration des conditions de vies des populations.

## **C- PROPOSITION DES SOLUTIONS A L'ENDROIT DE LA COMMUNE**

### **1- Les suggestions des habitants à l'endroit de la commune**

Après avoir passé en revue les questionnaires et recensé les réponses pertinentes, je peux dire que les usagers ont peu de connaissances sur la commune et que leurs relations avec la municipalité n'existent pas vraiment. Mais, dans la majorité des cas, ce sont ceux qui ont un

---

<sup>46</sup> Entretien ou questionnaire : quelle méthode de collecte de données pour son mémoire ? | art, langage, apprentissage (hypotheses.org)

<sup>47</sup> Ibid

lien particulier en raison du temps passé sur la commune qui émettent le plus de demandes. A l'exception de certaines demandes irréalisables ou peu liées aux besoins sociaux, quelques actions proposées par les populations sont envisageables pour améliorer leur situation et cadre de vie. Les usagers ont donc fait des propositions dans les espaces dédiés à cet effet dans le questionnaire. Il s'agit notamment de :

- Instaurer des composteurs pour la réduction de la quantité des ordures ménagères
- Mettre en place un dépôt de pain et une épicerie mobile sur les Monts
- Réaménager les voiries pour un accès plus facile
- Mettre en place une crèche supplémentaire sur la commune
- Construire et aménager des salles de classes plus spacieuses
- Aménager des espaces de jeux et de divertissements pour les enfants
- Rénover le square de la Martinière pour permettre aux usagers de se retrouver entre voisins
- Remettre en circulation les bus prévus sur le secteur des Monts
- Proposer davantage de places de parking

## **2- Les préconisations à l'endroit de la commune**

Ainsi pour donner suite aux thématiques qui ont été étudiées, des préconisations ont été faites pour la commune. Elles ont été classées en trois grands groupes :

### **D'abord les mesures à renforcer :**

- Mettre en circulation des navettes avec plus de places sur les Monts et faire connaître les horaires de passages aux usagers.

Dans notre enquête, certains résidents des Monts ont relevé ne pas connaître les horaires de passages de la navette et nous pouvons dire que cette situation est due à un manque d'information et de communication à ce sujet. Les horaires de la navette peuvent être publiés dans le bulletin communal et/ou sur les réseaux sociaux de la commune (Facebook, site internet...)

- Accorder plus de compétences aux collectivités locales pour la gestion de la propreté et de la sécurité dans la commune.

Pour donner suite aux remontées qui ont été faites au sujet des poubelles, j'entends toujours les élus dire ce n'est pas de notre responsabilité mais celle de Grand Chambéry, alors que c'est la collectivité qui est le premier responsable du bien-être de sa commune. Donc plus de compétences aux collectivités locales permettra de développer des mesures pour encourager les ménages à adopter des comportements pro-environnementaux. Certainement que les élus mènent des actions dans cet objectif mais vu que ce n'est pas de leur ressort, ces actions ne sont pas réellement perçues par les populations.

- Renforcer le partenariat public-privé (avec les bailleurs) pour la réalisation de certains investissements structurants (aires de loisirs sur les Monts). Un Partenariat Public-Privé (PPP) est un contrat par lequel l'autorité publique confie à une ou plusieurs entreprises privées le financement, la construction et la gestion d'un ouvrage de service public. Les marchés de partenariat sont ouverts à tout acheteur, à l'exception des organismes, autres que l'État, relevant de la catégorie des administrations publiques centrales, ainsi que des établissements publics de santé et des structures de coopération sanitaire dotées de la personnalité morale publique. Le principal avantage d'un marché de partenariat est de ne pas accroître l'endettement de l'État. La construction et la gestion des bâtiments publics sont ainsi financés par le secteur privé. De plus, ce système de financement permet à l'État, et donc aux usagers, de bénéficier des innovations développées par les entreprises privées.

Ce partenariat est à l'endroit du secteur des Monts. Les populations revendiquent des commerces et des espaces de loisirs alors que le foncier pour la réalisation de ce besoin est inexistant. Donc renforcer un partenariat avec les bailleurs pourra permettre de réaliser ce projet soit par la session d'espaces aux acteurs locaux soit par la mise en place de ces infrastructures par l'entreprise partenaire.

- Réaménager les espaces de jeux sur la Martinière et renforcer les installations pour le bien-être des enfants. Les espaces de jeux du côté de la Martinière sont vieillissants : surface gravillonnée, qui peut occasionner quelques « petits bobos », et une clôture permettant de sécuriser cet espace réservé aux jeunes enfants accompagnés mais est en mauvais état.

### **Ensuite pour les mesures à stopper ;**

Il a été donc demandé aux élus de procéder par anticipation les projets de la commune et d'éviter de penser « que logements » pour le développement de la commune. En effet la construction de nouveaux logements ne suffit pas pour construire une commune mais il faut penser plus d'infrastructures (écoles, commerces, routes...). Aussi, ces projets doivent être

pensés et conçu sur de longs termes afin d'anticiper sur la génération future mais aussi de faire face à la démographie.

### **Quant aux mesures à mettre en place ;**

Quant aux mesures à mettre en place par la collectivité à longs termes,

- Construire le groupe scolaire en R+1 pour économiser le foncier déjà insuffisant : les constructions en hauteur sont conseillées pour avoir beaucoup plus d'espaces surtout lorsque le foncier est restreint. La construction du groupe scolaire en R+1 constituerait de nombreux avantages pour les élèves mais aussi pour le personnel. En effet, les petites classes de la maternelle et des cours préparatoires (CP) seraient placées au premier niveau et les plus grandes classes à l'étage. Également, un espace aménagé pour les enfants avec handicap serait envisagé ainsi qu'un local vélo et une dépose rapide des enfants. L'avantage de la construction en R+1, c'est d'avoir un espace aéré de l'intérieur avec les salles de classes et de l'extérieur avec un espace aménagé pour la cantine et les aires de jeux.

- Développer un commerce mobile sur les Monts

La mise en place d'un commerce mobile a un vrai rôle à jouer dans la revitalisation du secteur des Monts. Supérette, boucherie, boulangerie ou encore bar tabac, constitueraient autant de commerces indispensables au bien-être des actifs résidant sur les Monts et ne souhaitant pas prendre leur véhicule pour se rendre jusque dans la plaine pour trouver les biens de première nécessité, tout comme aux jeunes ne disposant pas du permis de conduire pour se déplacer, ou pour toute personne voulant se procurer une baguette de pain ou encore quelques petites « bricoles » pour la cuisine.

- Privilégier des projets soucieux de l'avenir du territoire et fondés sur ses ressources tels que les espaces verts et les paysages. Il s'agit ici de préserver les perspectives paysagères afin de créer le paysage de demain. Bassens a un héritage environnemental qu'il faut préserver afin de permettre aux habitants de trouver les conditions de vie dont ils aspirent.

Les préconisations ont été faites suite aux premiers résultats de l'enquête. C'étaient également des résultats qui étaient quelque peu attendu par la collectivité au vu des remontées qui leur avaient été faites par la population et de la méthode qui a été utilisée.

## **CHAPITRE IV : RECOURS AUX SCIENCES SOCIALES POUR DANS LA RÉALISATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX**

Le recours aux sciences sociales pour la réalisation de l'ABS se perçoit à trois niveaux : d'abord, il y a la question de la démarche sociologique avec la question de la technicité, ensuite l'intervention du sociologue dans une entité publique et enfin la place qu'occupe le sociologue dans la société.

### **A- La démarche sociologique**

Deux conceptions se dégagent de la définition de l'un des pères fondateurs de la sociologie, E. Durkheim. Durkheim considère la sociologie sous deux aspects : d'un côté, c'est « la science des institutions, de leur genèse et de leur fonctionnement », les institutions étant définies comme « toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité » et de l'autre il perçoit la sociologie comme l'étude des « faits sociaux », définis comme « des manières d'agir, de penser ou de sentir, extérieures à l'individu et douées d'un pouvoir de coercition en fonction duquel ils s'imposent à lui », Durkheim (2007). L'extériorité du social mise en avant par Durkheim dans la célèbre formule « traiter les faits sociaux comme des choses » n'a rien d'une prédilection pour un modèle naturaliste. La démarche sociologique repose sur une démarche scientifique du social. Elle permet de porter un regard spécifique sur un domaine très large.

La sociologie fait abstention des questions débattues dans les médias ou dans les conversations ordinaires qui relèvent du savoir immédiat et le regard sociologique consiste très souvent à remettre en question ces préjugés. La démarche sociologique ne se résume pas forcément aux questionnaires, aux entretiens, aux hypothèses et à sa vérification ainsi qu'au cadre théorique et aux recueils des données, mais est une posture, une attitude un point de vue. La posture sociologique se distingue par le point de vue des choses observables ou non, mais en même temps une posture qui est très inégalement accessible en raison des différentes époques qui la régissent et de l'état des savoirs. Aussi, cette inégale répartition repose sur la position occupée pour observer le réel. La prise de recul par rapport aux évidences de la vie quotidienne ordinaire

dans la manière de s'exprimer et de montrer les effets sur les individus. Le savoir sociologique fonctionne par une remise en question des prénotions ou des préjugées sur le sujet considéré.

C'est une démarche scientifique qui se distingue des *jugements de valeur* concernant le social. Dans cette pensée, il ne s'agit pas de dire ce qui devrait être mais faire une description et une analyse de ce qui est. Aussi, le sociologue doit faire preuve du principe de neutralité axiologique en s'efforçant de mettre de côté ses jugements de valeur. M. Weber (1917/2005).

Selon M. Weber, la sociologie est l'étude de la société qui se fait en observant les comportements, et en se centrant sur leurs interactions sociales. Il visait dans une démarche scientifique à comprendre comment le comportement humain peut s'expliquer par une action sociale. Il développe donc la théorie de l'action sociale et suppose que les humains agissent différemment en fonction des contextes sociaux et des réactions d'autrui. Il poursuit en soutenant que l'individu qui pratique l'action sociale est plus actif que passif. Par la suite, Weber explique l'action sociale par une contingence d'actions individuelles rationnelle ou non mais explicative de certains phénomènes observés.

Le fait que les chercheurs aient des rapports aux valeurs différents est d'ailleurs un facteur d'enrichissement de la connaissance scientifique. On peut ajouter qu'il est probable que le chercheur vise aussi à influencer la réalité sociale et l'orientation des politiques publiques. Mais, en tant que savant, il ne cherche pas à atteindre ce but par des jugements de valeur, mais par la production de connaissances objectives.

L'existence d'une double conception du scientifique s'appuyant soit sur la neutralité objective de la science et dégageant le scientifique de ses responsabilités des éventuelles utilisations néfastes de soit sur l'image opposée mettant l'accent sur le chercheur, Rier (2003).

L'un des enjeux majeurs de la sociologie est de favoriser la compréhension des sociétés, des cultures et des processus qui leur donnent vie.

La démarche sociologique par sa méthode m'a permis de renforcer la validité des résultats en confrontant les données présentées par les premières informations reçues avec la réalité du terrain. Aussi, la démarche sociologique comprend différentes méthodes de collecte que sont : l'observation participante, un entretien semi-directif, la recherche documentaire et le questionnaire. J'ai opté pour la recherche documentaire afin d'avoir des informations sur l'organisation d'un service public administratif mais en même temps pour le volet pratique que cela représente et afin de toucher un maximum de personne.

L'ABS de Bassens a été réalisé avec une étude complémentaire en plus du diagnostic sociodémographique. Dans la réglementation, il est prévu d'abord un diagnostic la première

année du mandat et ensuite seulement si les élus le souhaitent, ils pourraient faire une étude complémentaire les années suivantes. Une option non obligatoire, mais recommandé pour essayer d'avoir une vision beaucoup plus nette sur certaines thématiques qui n'ont pas été prise en compte au cours de l'ABS.

Découvrons à présent l'implication du sociologue dans un service public.

### **B- L'implication du sociologue dans une entité publique**

« *On ne peut pas être en même temps homme d'action et homme d'études, sans porter atteinte à la dignité de l'un et de l'autre métier, sans manquer à la vocation de l'un et de l'autre* », Aaron (1919). Il met en garde le chercheur en sciences sociales engagé et l'intellectuel qui irait contre ses fonctions principales d'analyses et de questionnements pour satisfaire les politiques publiques. Depuis, la question de l'engagement du sociologue (et autres chercheurs en sciences sociales) n'a pas cessé de se poser avec force dans la discipline, opposant une vision de la sociologie comme devant prendre place au sein de la Cité - positionnement que certains qualifient de « sociologie d'intervention » (Herrerros, 2009), cité par Draetta et Labarthe (2011). Malgré cela « la demande de sociologie n'est pas neuve » (Legrand, 2001), tout comme la pratique du métier de sociologue en relation avec une commande venant du corps social.

Ce jeu de rôle du sociologue dans la sphère publique dans lequel le chercheur est emmené à s'investir a conduit des hommes de lettres à remettre en question ce qu'ils ont qualifiés de « dilemme de l'expert chercheur ». Ce thème de dilemme fait référence à la tension ou à la situation à laquelle est confrontée le sociologue se trouvant dans une situation d'expertise : entre des attentes et des objectifs « contradictoires », ceux de la communauté scientifique et du raisonnement sociologique (Passeron, 1991) et ceux de l'action et de l'usage du savoir par les acteurs en demande.

Dans le déroulement de mon stage, je me suis heurté au fonctionnement interne et au statut de la fonction publique ce qui m'a mis face à une situation paradoxale. D'un côté le savoir sociologique nourrit de questionnement et de la démarche à tenir, et de l'autre, les exigences du service public et son fonctionnement. Pour cela, il met en place différents mécanismes tels que la transformation des représentations collectives ou l'assimilation de nouveaux rôles.

Il m'a fallu agir en réaction face à ce nouvel environnement et aux acteurs qui le composent.

Ma position de nouvelle entrant dans le service public et « inexpérimentée » dans ce domaine m'a permis de poser des questions et de m'interroger sur les pratiques mises en place. Cela vient justifier l'analyse de Sanday (1979) selon lui dans le cadre d'une étude ethnographique le chercheur « sera plus à même de comprendre quelque chose en l'observant comme quelqu'un venant de l'extérieur ».

En me référant aux deux idéaux-types de sociologie de Lahire (2002), il distingue : d'un côté, une sociologie expérimentale seulement intéressée par sa contribution à la science ; de l'autre, une sociologie sociale qui tente de contribuer dans des luttes sociales. Bernard Lahire ne s'oppose pas à l'existence d'une sociologie sociale mais lui donne comme condition sine qua non le respect des exigences scientifiques souvent bafouées dans l'engagement public des sociologues. Selon lui, il existe trois formes d'interventions du sociologue : soit il s'exprime en spécialiste sur un sujet maîtrisé et s'abstient de commenter les autres ; soit il profite d'un « capital de reconnaissance » qui lui confère une autorité médiatique, mais qui n'a rien de différente, ni de supérieure à celles de vedettes de la chanson ou du cinéma ; soit il s'engage au nom de valeurs universelles comme l'objectivité scientifique ou le désintéressement que sont censés incarner les sociologues. Seule la première forme d'intervention est valable, les autres ayant traits au poids symbolique du sociologue dans le monde social. L'engagement du sociologue n'abolit donc pas sa nécessaire soumission aux principes éthiques de la science<sup>48</sup>.

Comme le note Zimmermann, la conjonction actuelle entre recherche contractuelle et demande d'expertise ne va pas sans soulever encore une fois « la question wébérienne de l'homme de science face aux impératifs pratiques de l'action » (Zimmermann, 2004) cité par Draetta et Labarthe (2011). Au cours de mon stage, il m'a fallu jouer par moment le rôle de conseiller et d'apprenant en même temps face à certaines situations ou prises de décisions. Au début, je me sentais embarrasser par cette demande d'ABS que j'estimais pouvoir honorer avec beaucoup de difficultés. Ces postures d'accompagnement sociologique m'ont permis de favoriser ma proximité avec le service. Elle consistait en la mise en place d'une relation avec l'acteur sociale dans le but d'accompagner l'action et de produire de la connaissance partagée. C'est une posture qui n'est pas compatible avec la production de savoir sociologique.

Mon implication au sein du service public s'est faite de façon naturelle. Il y a eu une influence réciproque entre mon milieu d'étude et moi. L'influence se définit comme une pression sociale conduisant à une modification du comportement. Mais pour être reconnu et

---

<sup>48</sup> À quoi sert la sociologie ? de Bernard Lahire |

accepté au sein de la Mairie en tant que stagiaire, je n'ai pas été amené à modifier mes façons d'être et de faire. J'ai juste adapté mon attitude et mon comportement aux obligations de la structure en tant que personne extérieur prenant part à la mise en place de projet publique. Toutefois mon instinct de sociologue me rappelait à l'ordre à chaque fois que je me trouvais face à une situation.

En effet, le chercheur peut aussi exercer une influence sur le groupe. On peut toutefois noter que l'impact de l'individu sur le groupe est moins fort que l'impact du groupe sur l'individu. Cependant, plus l'individu qui exerce l'influence est puissant et plus ses idées sont acceptées facilement par le groupe. Les personnes les plus influentes dans un groupe sont repérables car les membres du groupe ont tendance à plus facilement les écouter et à adopter leurs opinions.

### **C- La place du sociologue dans la société**

La préoccupation au sujet de la place qu'occupe le sociologue dans la sphère administrative est déjà ancienne. Nombreux sont les auteurs qui évoquent la diversité de ses pratiques (Mahfoud-Draouli et Salem, 2000 ; Herreros, 2009) et qui interrogent les différentes casquettes que peuvent avoir les sociologues : critique, académique, public ou encore experte. Aussi, il y a tout un ensemble de textes qui attestent de la demande sociologique dans plusieurs localités, (Sainsaulieu, 1995) cité par le Grand (2014). Le sociologue joue un rôle important dans la société par les résultats qu'il produit. Mais la pratique de la sociologie demeure une préoccupation majeure des pratiquants de cette discipline.

Weber insiste d'ailleurs sur l'importance de l'implication personnelle du chercheur dans le travail qu'il réalise : « *car pour l'homme en tant qu'homme, rien ne vaut qui ne peut être fait avec passion* » (Weber, 1917/2005). Cependant, dans la production de connaissances, le savant doit s'imposer de distinguer rigoureusement les jugements de faits et les jugements de valeur, car « *dès que l'homme de science fait entendre ses propres jugements de valeur, c'en est fini de la compréhension entière des faits* » (Weber, 1917/2005).

Les collectivités ont besoin d'une vision objectivée d'elles-mêmes, d'un regard distancié sur leur propre fonctionnement et sur le rapport qu'ils entretiennent avec les publics, les partenaires et les autres échelons territoriaux de la commune. Aussi, hantées par le souci de proximité avec les habitants et l'adéquation des politiques publiques à leurs attentes et besoins les collectivités sollicitent les experts du social pour les aider à s'installer dans les réalités de

terrains tout en recontextualisant les données empiriques dans les comparaisons territoriales et des savoirs généraux dans l'ensemble de la société, Ould-Ferhat (2008).

Du fait des évolutions législatives et sociétales, les départements représentent des terrains d'investigations et d'exercice professionnel pour les sociologues déjà sollicités pour des missions d'étude, au sein d'équipes pluridisciplinaires, dans des collaborations informelles avec des laboratoires ou contractuelles en tant que chargés de recherche ou encore en tant que directeurs scientifiques et enfin au travers des stages étudiants avec les universités, Ould-Ferhat (2008). Mais pour l'instant les services ne disposent pas de compétences sociologiques propres au sein des administrations publiques pour faire la censure entre l'environnement interne et externe. En effet, les personnes qui étudient en sociologie peuvent se retrouver dans des domaines de travail très variés, en commençant par la recherche sociale et les études de marché, en passant par l'analyse des politiques et les ressources humaines, sans oublier l'activisme social et l'action communautaire.

La vocation professionnelle de la sociologue ne saurait être définie, car aux vues des diversités de figures professionnelles, nous sommes de concert avec Burawoy que la sociologie renferme en son sein plusieurs figures et postures qui s'interfécondent et en font une discipline complète et en pleine évolution. L'auteur catégorise comme sociologie académique, sociologie critique, sociologie experte et sociologie publique : « la sociologie publique et l'expertise sociologique ne peuvent exister sans une sociologie académique... la sociologie académique n'est en rien l'ennemi des sociologies expertes ou publiques », Burawoy (2009).

## CONCLUSION GÉNÉRALE

La réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux est une exigence du code de l'action sociale. C'est un outil d'aide à la décision qui repose sur la recension et l'analyse des besoins des populations qui vise à cerner les enjeux sociaux du territoire. On a pu voir précédemment que la construction d'une ABS est régie par un cadre législatif. C'est donc une obligation légale pour les CCAS de procéder à une Analyse des Besoins Sociaux de leurs administrés à chaque début de mandat municipal. L'ABS est perçue comme l'outil majeur de la prévision et de la coordination de l'action sociale de la commune ou de la localité concernée. Par son diagnostic territorial, elle est la censure entre des politiques sociales déjà menées et l'élaboration des politiques futures du territoire. Dans notre cas, l'ABS a permis de partager un état des lieux du territoire, d'actualiser la connaissance des élus de leur territoire et de sa situation sociale et également d'identifier les besoins émergents des populations. C'est aussi une occasion de partager les résultats de l'étude ABS devant les autorités municipales afin d'orienter leur politique d'action. L'ABS est pour l'action sociale, un moyen de structurer et de mettre en route les politiques menées. L'ABS doit permettre, d'améliorer la politique sociale globale de la commune et l'adaptation des réponses locales aux besoins prioritaires au travers de politiques publiques pertinentes et cohérentes. Vu le cadre réglementaire qui donne la latitude aux communes d'adapter l'ABS en fonction de la spécificité de leur territoire, leur permet de réaliser cette étude en fonction des moyens dont ils disposent. La réalisation d'une ABS suppose également des préconisations susceptibles de faire évoluer les politiques sociales mises en œuvre en vue d'anticiper les problématiques futures du territoire. C'est en ce sens que pour la commune de Bassens j'ai fait des préconisations en plus des suggestions faites par les usagers. Les premiers résultats de l'enquête ont confirmé les remontées reçues par les élus de la part de la population. Pour le secteur des Monts et quelques habitants du Côté Sud, les attentes et besoins étaient plus centrés vers la mobilité et les commerces et services de proximités. Alors que pour le Côté Sud, c'était plus le souci de stationnement. Par la suite, le résultat final de l'étude a montré d'autres besoins qui ont été relevés par les usagers et qui ne rentrent pas forcément dans le cadre de l'action sociale. Dans l'ensemble, les besoins les plus récurrents des populations qui ont été exprimés restent sans doute l'aspiration à une large participation dans la conception des projets de développement important à être écoutés par les responsables. Réaliser une ABS pour évaluer les attentes et besoins des usagers, c'est prendre en compte leur environnement et répondre à leurs droits et à la diversité des situations publiques auxquelles

font face les populations afin de garantir un traitement équitable. L'étude ABS étant une étude complexe, fait intervenir des acteurs internes, mais aussi externes comme des spécialistes des sciences humaines et sociales. L'analyse d'une étude dans un service public permet de mettre en lumière l'intérêt du recours aux sciences sociales pour la réalisation d'une ABS et les différents facteurs influant. Dans notre cas, il a été montré que la réalisation d'une ABS en collaboration avec les services publics ne s'est pas avérée aussi simple au regard de la spécificité du service, de son organisation, mais aussi des remontées qui ont été faites. Dans la réalisation du questionnaire, il fallait tenir compte des projections des élus qui relevaient des remontées des habitants, car l'ABS était pour les acteurs du territoire, un moyen de confirmer ou d'infirmer ces idées reçues. Une situation qui d'un point de vue méthodologique, a biaisé un peu les résultats de l'enquête. En effet, à l'entame de l'étude, les élus s'attendaient à un certain nombre de résultats en fonction des projections, ce qui s'est avéré avec les premiers résultats de l'enquête. On se situe ici dans une sociologie publique, car elle cherche à atteindre le but escompté du commanditaire. Alors qu'en tant que sociologue, il faut tout d'abord distinguer la sociologie publique de l'expertise sociologique. Le sociologue public se voit confier un cahier des charges précis ou plutôt de larges objectifs à atteindre. Sa raison d'être est de fournir des solutions aux problèmes qui sont présentés, ou de valider des solutions qui ont déjà été adoptées, Burawoy (2009). L'auteur poursuit pour dire qu'au regard de la sociologie académique qui fournit des méthodes rigoureuses et éprouvées, un ensemble de connaissances accumulées, des questionnements, la sociologie publique et l'expertise sociologique ne peuvent exister. Au cours de l'étude, la démarche sociologique par la mise en place de questionnaire aux habitants m'a permis de recenser les souhaits exprimés par les populations au sujet de l'attractivité de leur territoire. Une chose importante à relever est que les pouvoirs publics déterminent les besoins sociaux de leurs administrés à partir de constat et de remontées qui leur parviennent alors que la démarche sociologique fait fit de toutes idées préconçues pour une étude objective. C'est pourquoi j'estime que la prise en compte d'éléments extérieurs à l'étude met en doute son objectivité. Pour cela en tant que sociologue, j'estime que la mise en place d'un suivi sociologique aux collectivités territoriales pour la réalisation de l'ABS est nécessaire. Ce suivi aiderait les acteurs publics à mieux cerner les besoins et les attentes de leurs populations et également que je considère comme déterminant pour la réussite d'une intervention sociologique. Aussi, l'ABS étant une étude ethnographique, elle se doit d'être réalisée sur le terrain au contact des populations. Outre le questionnaire, l'utilisation d'autres méthodes telles que l'observation et des entretiens auraient conduit à des résultats plus détaillés. Les élus ont décidé de mener une ABS sur les deux nouveaux quartiers de la commune en raison du nombre

de populations qui y a migré et dont ils n'en avaient aucune information, cependant, ils sont sans oublier que le même cycle qui s'est produit pour les nouveaux arrivants des deux secteurs de l'étude, s'est également produit pour les nouveaux arrivants des autres secteurs de la commune. Alors qu'en-est-il de leur situation ?

## BIBLIOGRAPHIE

« Les jeux des enfants dans le regard des adultes : appropriation et formation de communautés de jeu », *Communication & Organisation*, vol. 52, no. 2, 2017, pp. 85-98.

BLANCHET, A., & GOTMAN, A. (2010), *L'entretien : L'enquête et ses méthodes*. Paris : Armand Colin.

BURAWOY M., « Pour la sociologie publique », actes de la recherche en science sociales, (2009) /1 n°176-177, pages 121 à 144.

CABIN P. « L'essor de la sociologie interactionniste », Xavier Molénat éd., *La sociologie*. Éditions Sciences Humaines, 2009, pp. 76-78.

CLERET, B. L'ethnographie comme démarche compréhensive : immersion dans les dynamiques consommatoires du rap en France. *Recherches qualitatives*, 2013, 32(2), 50-77.

COLLINET-OURTHE M., CARASSUS D., *Analyse des besoins sociaux : Un bon diagnostic pour mieux piloter les politiques sociales*, 2016.

CORTESI, F., *la notion de besoin : essai de conceptualisation théorique*, 1978

DAGUET F., « Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits », *Insee Première*, n° 1663, 2017

Données du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, 2005.

DRAETTA L. et LABARTHE F., « *La recherche sur commande et le dilemme expert-chercheur : une analyse réflexive de l'implication du sociologue dans la mise en œuvre d'une politique publique de l'innovation* », revue interventions économiques, 2011.

DURKHEIM, E.. *Les règles de la méthode sociologique*, Paris : PUF (2007 [1895]) Quadrige, préface à la seconde édition et chapitre 1, p.5.

LAHIRE B. (2002), *À quoi sert la sociologie ?* Paris, La Découverte, 2002.

LANGLOIS, S., *Consommer en France*, Paris, Édition de l'Aube, 2005.

LE BRETON D. « L'interactionnisme symbolique », PUF, Paris, 249 « Chapitre 3. Relever le défi des infrastructures », *Études économiques de l'OCDE*, vol. 18, no. 18, 2010, pp. 99-140.

LE GALLO M., Les besoins (sociaux) : définitions et émergence, *Le sillage*, n°1/08, Centre d'observation et de mesure des politiques d'action sociale, 2008, p. 4.

LEGRAND, M. « Expertise sociologique et nouvelle gouvernance. Le cas de la France », *Sociologies pratiques*, vol. s1, no. 3, 2014, pp. 65-72.

Loi du 2 janvier 2002 art L 116-1).

LORRE B., « État de l'art sur les Tiers Lieux », *Terminal* [En ligne], 123 | 2018, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 24 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/terminal/3365> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/terminal.3365>

MARCHIVE, A. Introduction. Les pratiques de l'enquête ethnographique. Les sciences de l'éducation – pour l'ère nouvelle, 2012, 45(4), 7-14

OULD-FERHAT, L. « Sociologue dans une collectivité territoriale, pour quoi faire ? », *Sociologies pratiques*, vol. 16, no. 1, 2008, pp. 63-78

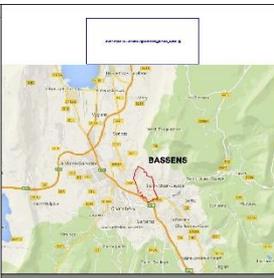
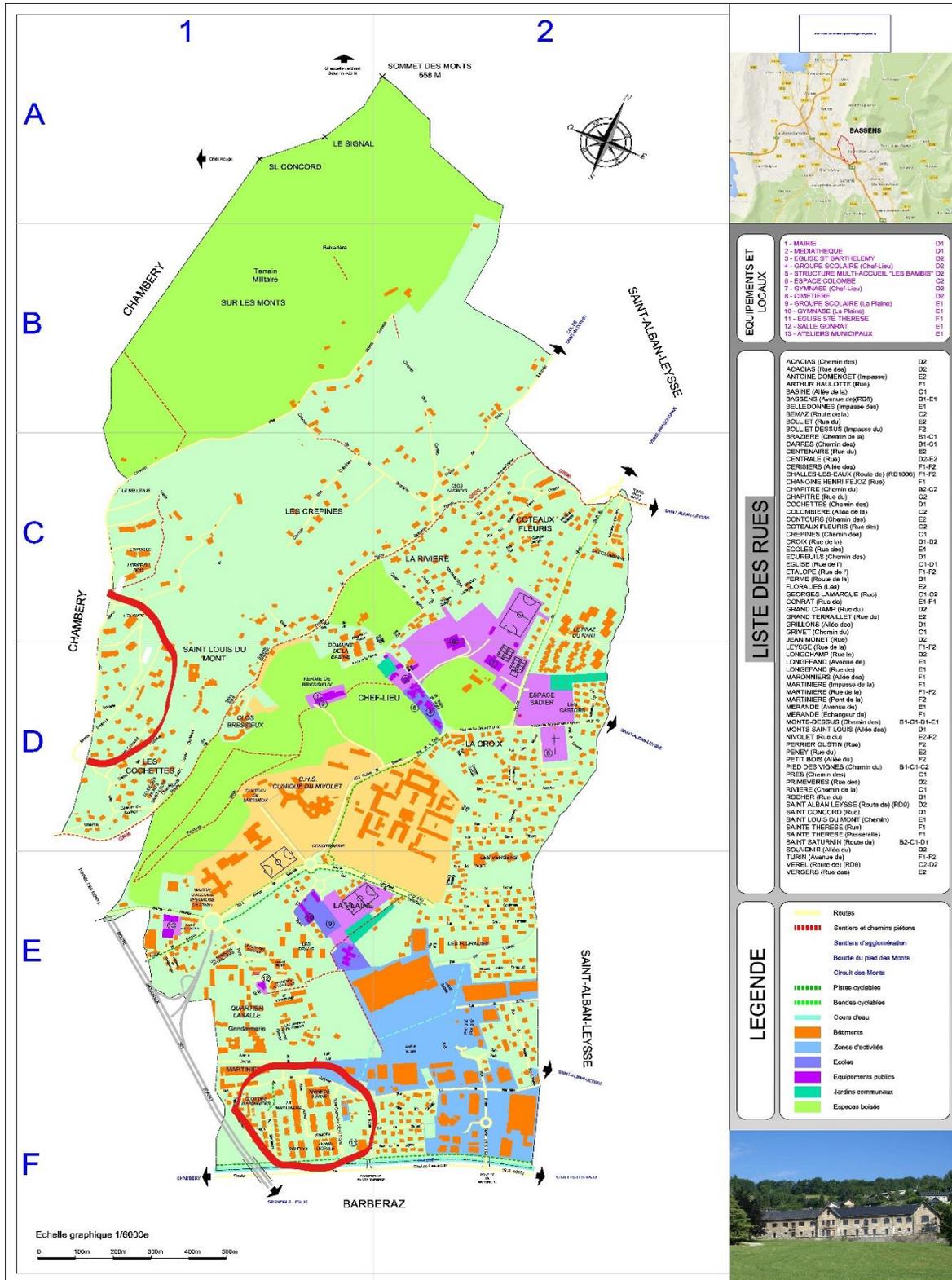
SANDAY, P. R. The ethnographic paradigm(s). *Administrative Science Quarterly*, 1079, 24(4), 527-538.

ZAMPICCOLI, L. Le développement des pratiques de contrôle de gestion au sein des collectivités territoriales, (2009).

ZIMMERMANN, B. Introduction, dans Bénédicte Zimmermann (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant, le politique et l'Europe*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2002, pp. 1-21.

# ANNEXES

Annexe 1 : Carte de la commune de Bassens (en rouge les secteurs étudiés)



**EQUIPEMENTS ET LOCAUX**

1 - MAIRIE	D1
2 - MEDIATHEQUE	D1
3 - EGLISE ST BARTHELEMY	D2
4 - GROUPE SCOLAIRE (Chef-Lieu)	D2
5 - STRUCTURE MULTIFONCTIONNELLE LES BAMBIER	D2
6 - ESPACE COLOMBE	D2
7 - GYMNASIUM (Chef-Lieu)	D2
8 - CIMETIERE	D2
9 - GROUPE SCOLAIRE (La Plaine)	E1
10 - GYMNASIUM (La Plaine)	E1
11 - EGLISE STE THERESE	F1
12 - SALLE GONNAT	E1
13 - ATELIERS MUNICIPAUX	E1

**LISTE DES RUES**

AGACIAS (Chemin des)	D2
AGACIAS (Rue des)	D2
ANTOINE DOMENGET (Impasse)	E2
ARTHUR HALLOTTE (Rue)	F1
BASINE (Avenue de la)	C1
BASSENS (Avenue de) (RD6)	D1-E1
BELLEDONNES (Impasse des)	E1
BERNAZ (Rue de la)	C2
BOLLIET (Rue du)	E2
BOLLIET DESSUS (Impasse du)	F2
BRAZIERE (Chemin de la)	B1-C1
CARRÉS (Chemin des)	B1-C1
CENTENAIRE (Rue du)	E2
CENTRALE (Rue)	D2-E2
CENSIERS (Allée des)	F1-F2
CHALLIES-LES-EAUX (Rue de) (RD1006)	F1-F2
CHANDON HENRI FELICZ (Rue)	F1
CHARTRE (Chemin du)	B2-C2
CHARTRE (Rue du)	C2
COCHETTES (Chemin des)	D1
COLOMBIERE (Allée de la)	C2
CONTOURS (Chemin des)	E2
COTEAUX FLEURIS (Rue des)	C2
CREPINES (Chemin des)	E1
CROIX (Rue de la)	D1-D2
ECOLLE (Rue des)	E1
ECUREUILS (Chemin des)	D1
EGLISE (Rue de l')	C1-D1
ETAILORE (Rue de l')	F1-F2
FERRIE (Rue de la)	D1
FLORALES (Rue)	D1
GEORGES LAMARQUE (Rue)	C1-C2
GRAND CHAMP (Rue du)	D2
GRAND TERRALLET (Rue du)	E2
GRILLONS (Allée des)	D1
GRIVET (Chemin du)	C1
JEAN MONNET (Rue)	E1-F1
LEYSSE (Rue de la)	F1-F2
LONGCHAMP (Rue de)	D2
LONGEFAND (Avenue de)	D2
LONGEFAND (Rue de)	E1
MARIGNIERS (Allée des)	F1-F2
MARTINIERE (Impasse de la)	F1
MARTINIERE (Rue de la)	F1-F2
MARTINIERE (Pont de la)	F2
MERANDE (Avenue de)	E1
MERANDE (Echangeur de)	D2
MONTS-DESSUS (Chemin des)	B1-C1-D1-E1
MONTS SAINT LOUIS (Allée des)	F1
NIVOLET (Rue du)	E2-F2
PERRIER GUSTIN (Rue)	F2
PENEY (Rue du)	E2
PETT BOIS (Avenue du)	F2
PIED DES YRONES (Chemin du)	B1-C1-C2
PREZ (Chemin des)	C1
PREMIERES (Rue des)	C1
RIVIERE (Chemin de la)	C1
ROCHER (Rue du)	D2
SANT ALBAN LEYSSE (Route de) (RD6)	D2
SANT CONCORD (Rue)	F2
SANT LOUIS DU MONT (Chemin)	E1
SANTE THERESE (Rue)	F1
SANTE THERESE (Place de la)	F1
SANT SATURNIN (Route de)	B2-C1-D1
SCHWARTZ (Allée de la)	D2
TURIN (Avenue de)	F1-F2
VEREL (Route de) (RD6)	C2-D2
VENISSINS (Rue des)	E2

**LEGENDE**

- Routes
- Sentiers et chemins piétons
- Sentiers d'agglomération
- Boucle du pied des Monts
- Circuit des Monts
- Pistes cyclables
- Bandes cyclables
- Cours d'eau
- Bâtiments
- Zones d'activités
- Ecoles
- Equipements publics
- Jardins communaux
- Espaces boisés



## Questionnaire pour les attentes et les besoins des habitants du secteur des Monts et de la Martinière dans la commune de Bassens (Savoie)

Annexe 2 : questionnaire

*Ce questionnaire est à l'attention des habitants du secteur des Monts et de la Martinière. Il est piloté par la mairie afin de mieux connaître les attentes et les besoins des habitants et leurs habitudes de vie sur la commune. Il peut être anonyme et confidentiel.*

*Merci d'accorder 10 min de votre temps **pour renseigner tous les champs de ce questionnaire**, en cochant la réponse correspondante. Pour tout besoin d'assistance, contacter Emeline au 0630099401 pendant ses permanences à la mairie (**voir courrier d'accompagnement**).*

**NB :** Pour plus de renseignement ou être contacté (e) merci d'indiquer vos coordonnées...



Nom et Prénom : .....



Adresse : .....



Téléphone : .....



Mail : .....

### I- Mieux vous connaître

1. Vous êtes :

Un homme	Une femme
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Vous vivez dans le secteur :

Les Monts	La Martinière
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Vous vivez :

Seul.e	Couple	Famille monoparentale	Famille
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Si vous êtes en couple, merci d'indiquer le sexe de votre conjoint.e**

.....

4. Votre tranche d'âge et celle de votre conjointe

	18 ans	18 à 35 ans	36 à 50 ans	51 à 65 ans	66 à 80 ans	80 ans et plus
Vous						
Votre conjoint.e						

5. Veuillez indiquer le nombre de personnes adultes dans votre foyer/ménage

Une personne	Deux personnes	Trois personnes et plus

Si trois personnes et plus, merci de préciser le nombre : .....

6. Votre situation :

	Etudiant.e	Actif.ve	Non actif.ve	Retraité.e
Vous				
Votre conjoint.e				

7. Pour les actifs, non actifs et les retraités, merci de préciser votre profession et la commune d'exercice :

	Profession	Commune d'exercice
Actifs		
Non actifs		
Retraités		

## II- Enfants, modes de garde et scolarisation

8. Combien d'enfants avez-vous à charge ?

Aucun	Un	Deux	Trois et plus

Si trois et plus, merci de préciser le nombre d'enfants : .....

9. Quelle est la tranche d'âge de votre ou vos enfant.s :

0 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 11 ans	11 à 15 ans	15 à 18 ans	+18 ans

10. Si votre enfant a moins de 3 ans, quel mode de garde utilisez-vous ?

Structure communale	Structure privée	Assistance maternelle	Réseau familial	Autres

Si autres, préciser.....

11. Souhaiteriez-vous en changer ?

Oui	Non

Si oui, quel mode de garde souhaiteriez-vous ?

.....

12. Vos enfants sont-ils scolarisés sur la commune ?

Oui	Non

**Si oui, merci d'indiquer le niveau de scolarisation**

Maternelle	Primaire

Merci de préciser la classe.....

13. Pour les enfants scolarisés en dehors de la commune, veuillez préciser la raison de votre choix.

14. Merci de cocher et d'indiquer votre degré de satisfaction sur les écoles de Bassens ?

	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	Pas d'avis	Pas concerné
Bâtiments						
Enseignement						
Services périscolaires						

**Veuillez préciser la raison de votre réponse**.....

15. Dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire, quelles seraient vos suggestions ?

.....

### III- Vos déplacements

16. Quels moyens de déplacements utilisez-vous ? (**Plusieurs modalités de réponses possibles**)

**\* pour les habitants des Monts voir enquête jointe**

Voiture personnelle	Covoiturage	Transports en commun	Navette communale	Vélo	Marche	Autres

Si autres préciser.....

17. Quelles sont vos destinations les plus fréquentes ? Et pour quels motifs ?

.....

18. Utilisez-vous les lignes de bus existantes sur la commune ?

Oui	Non

Si oui, vers quelles destinations ?.....

Si non, pourquoi ?.....

### IV- Votre vie quotidienne sur la commune

19. Fréquentez-vous la ferme de Bressieux (espace culturel) ? **Plusieurs modalités de réponses possibles**

Expositions	Concerts	Médiathèque	Conférences	Je ne connais pas	Non	Autres

20. A quel rythme la fréquentez-vous ?

Très régulièrement	Régulièrement	De temps en temps	Un peu	Jamais

Si autres préciser .....

21. Qu'aimeriez-vous découvrir de nouveau sur la programmation culturelle ? Vos propositions sont les bienvenues.

.....  
 .....

22. A quelles activités vous, votre conjoint et vos enfants participez sur la commune ?

	Associations	Evènements communaux	Club des aînés	Clubs sportifs	Autres
Vous					
Votre conjoint.e					
Vos enfants					

**Merci de préciser** .....

23. Si aucune activité, merci d'en préciser les motifs.

.....  
 .....

### Votre logement et cadre de vie

24. Vous êtes :

Locataire Bailleur privé	Locataire Bailleur public	Propriétaire	Colocataire

25. Quel type de logement avez-vous ?

Chambre meublée	Studio	T2	T3	T4 et plus	Maison

26. Etes-vous satisfait de votre logement ?

Oui	Non

Pourquoi ? .....

27. Votre avis sur votre logement nous intéresse.

	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout	Pas d'avis
Commodité					
Localisation					
Mixité					
Vivre-ensemble/					
Intergénérationnelle					

28. Depuis combien de temps habitez-vous sur le quartier ?

+ 5 ans	2 à 5 ans	- 2 ans

29. Si moins de 2 ans, avez-vous participé à l'accueil des nouveaux arrivants ?

Oui	Non	Pas été informé.e

30. Quel est l'aspect que vous préférez dans ce quartier ?

Les commerces de proximité	Covoiturage	Le calme	Les transports	Les écoles	L'environnement	Le travail	Autres

Si autres préciser.....

31. Comment qualifiez-vous votre quartier ?

Calme	Bruyant	Chaleureux	Isolé	Animé	Autres

Si autres préciser.....

32. Par ordre de priorité, qu'aimeriez changer dans votre quartier.

.....  
 .....

33. Vous sentez-vous en sécurité dans ce quartier ?

Oui tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	Pas d'avis
-----------------	------------	------------	-------------	------------

34. Quelles suggestions feriez-vous pour améliorer la sécurité ?

.....  
 .....

35. Avez-vous des échanges avec votre voisinage ?

Très souvent	Souvent	Rarement	Jamais

A quelles occasions ?.....

## VI- RELATIONS DU CITOYEN AVEC SA COMMUNE ET SES SERVICES

36. Pourquoi avez-vous choisi Bassens ? **Plusieurs modalités de réponses possibles.**

Cadre	Proximité de Chambéry	Accessibilité	Dynamique de la commune	Sécurité	Attribution par un bailleur	Autres

Si autres préciser.....  
.....

37. Connaissez-vous bien la commune ?

Les différents secteurs	Les services communaux	Les instances participatives ( <i>Conseils des sages et des quartiers</i> )

38. Quelles est votre degré de satisfaction pour les infrastructures municipales ?

	Très satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Pas du tout satisfait	Pas d'avis
Stades					
Aires de Jeux /Loisirs					
Equipements sportifs/ Gymnases					
Parcours santé/ chemin piétonnier/sentiers randonnée					
Pistes cyclables					

**Veillez préciser la raison de votre choix.....**

39. Y aurait-il des structures ou des services que vous aimeriez avoir dans votre commune ? .....

40. Comment avez-vous l'accès aux informations communales ? **Plusieurs modalités de réponses possibles**

Panneaux déroulants	Bulletin communal	Réseaux sociaux	Presse	Site internet	Je ne consulte pas les informations de la commune	Autres

Si autres préciser.....

41. L'information vous semble -t-elle suffisante ?

Oui	Non	Pas d'avis

Si non pourquoi ?.....

42. Que vous manque-t-il pour être mieux informé.e ?

.....  
 .....

**Merci de préciser**.....

43. Quelles observations/attentes pouvez-vous faire concernant la commune ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION**



**Annexe 3 : Lettre d'information du Maire pour l'administration du questionnaire**



Monsieur le Maire de BASSENS

A l'attention des HABITANTS DE  
LA COMMUNE

Madame, Monsieur,

Pour répondre plus efficacement aux attentes et besoins des habitants, une analyse a été confiée à Mme Emeline ANOUGBA. Celle-ci se fera sur la base d'un questionnaire établi à destination des habitants.

Compte-tenu de la situation sanitaire qui restreint les contacts et déplacements, vous avez la possibilité de répondre à ce questionnaire ci-joint en format papier, et de le retourner soit par courrier à la mairie, soit le scanner et l'envoyer à l'adresse suivante : [ccas@bassens-savoie.fr](mailto:ccas@bassens-savoie.fr), soit le déposer dans la boîte postale à la mairie.

Dans le cas contraire, d'autres possibilités telles que :

- Appel téléphonique à Mme ANOUGBA au numéro suivant : **06 30 09 94 01** ou venir la rencontrer en Mairie lors de ses permanences (lundi – mercredi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h),
- Par internet (sur demande du lien) ou par mail s'offrent à vous.

**La date butoir de dépôt des réponses est fixée au plus tard le 09/04/21.**

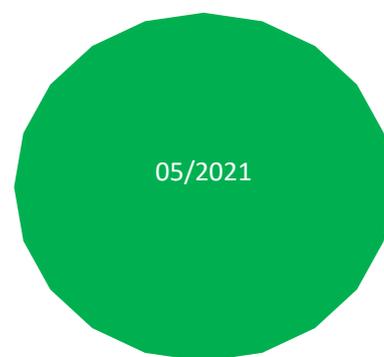
Je me permets de vous rappeler que votre implication est essentielle et indispensable dans cette démarche d'analyse des besoins sociaux, outil légal obligatoire d'aide à la décision pour permettre la mise en œuvre d'une politique adaptée aux besoins de la population.

Espérant pouvoir compter sur votre collaboration pour laquelle je vous remercie d'avance,

Et restant à votre disposition, Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.



*RAPPORT DE  
L'ENQUÊTE  
ANALYSE DES BESOINS  
SOCIAUX BASSENS (73)  
2020-2021*



# SOMMAIRE



## MIEUX VOUS CONNAITRE

Sexe

Age

Profession



## ENFANTS ET MODES DE GARDE

Enfants à charge

Mode de garde

Scolarisation



## DEPLACEMENTS

Moyens de déplacements



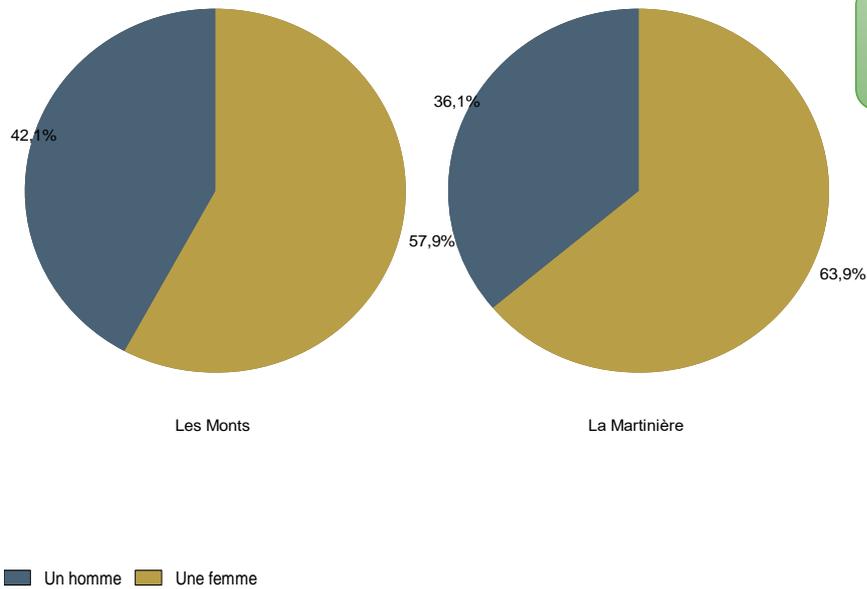
## HABITATS ET RELATION DU CITOYEN AVEC SA COMMUNE

Logements

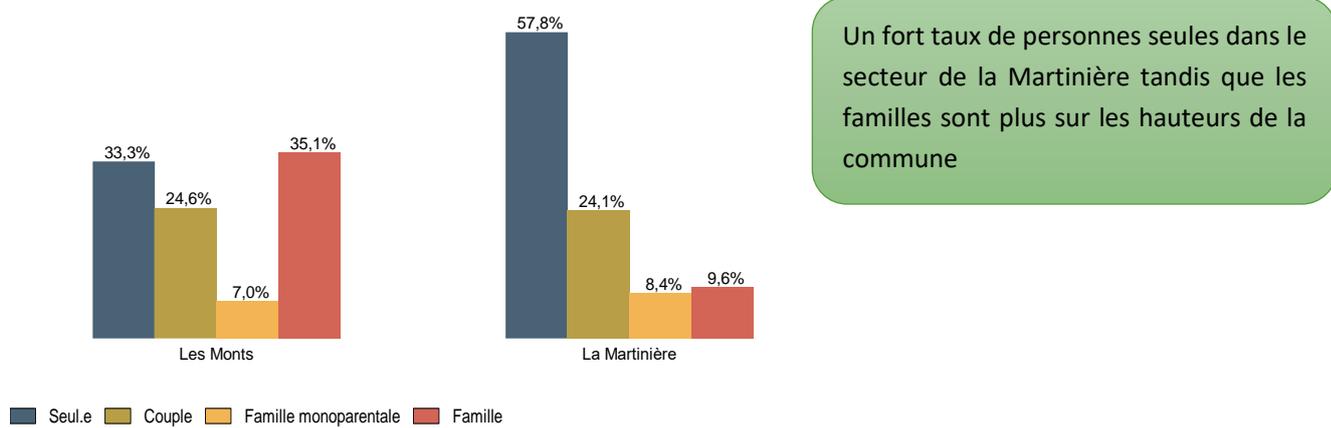
Infrastructures municipales

## MIEUX VOUS CONNAITRE

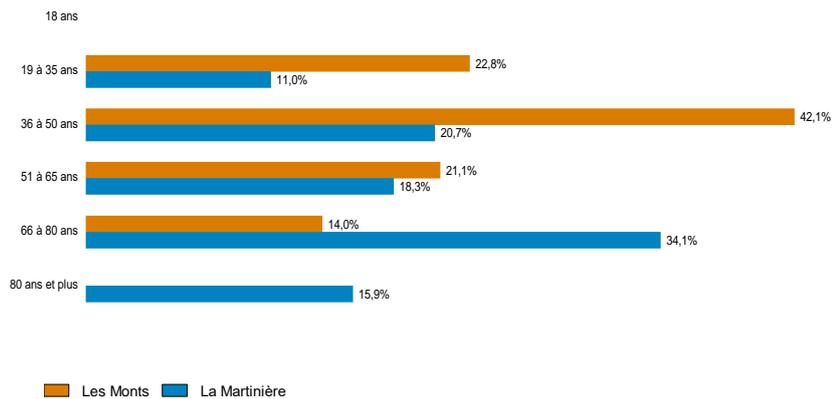
### Répartition par sexe selon les secteurs



### Répartition selon la situation familiale

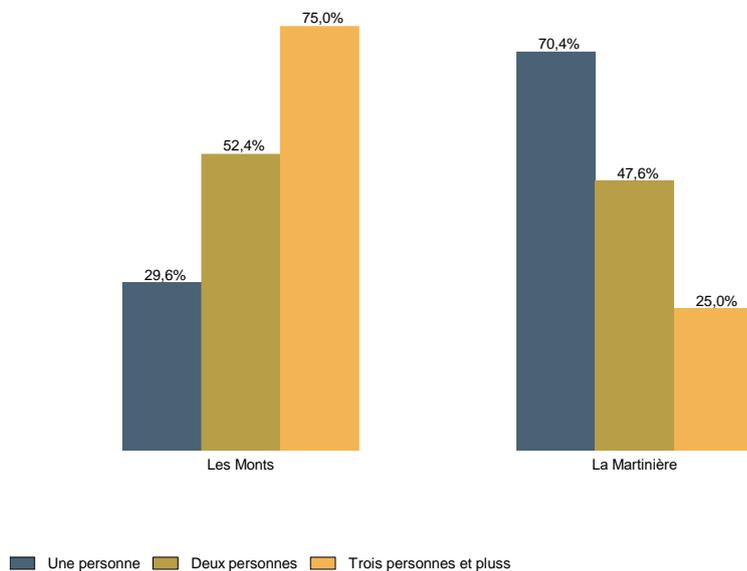


## Tranche d'Age selon les secteurs

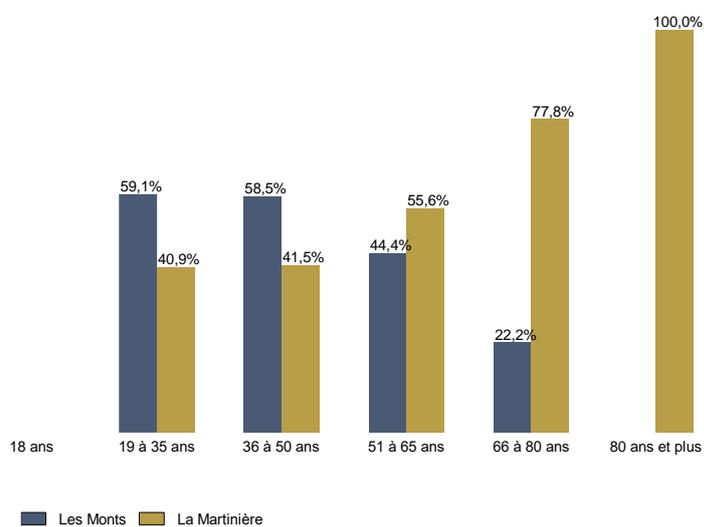


## Personnes vivant dans un foyer selon le secteur

Plus de personnes de 36 à 50 ans sur les Monts tandis que la Martinière est plus appréciée par les plus de 65 ans.



## Situations sociales selon les secteurs



## Commune d'exercice citées par les usagers

	Fréquence	Pourcentage
Chambéry	39	39,0%
La rochette	1	1,0%
Grenoble	2	2,0%
Bassens	28	28,0%
Bourget du Lac	2	2,0%
La ravoire	4	4,0%
Challes les eaux	5	5,0%
La motte servolex	6	6,0%
Voglans	2	2,0%
Alx-les-bains	3	3,0%
Lyon	1	1,0%
Paris	4	4,0%
Chambéry le haut	1	1,0%
Cognin	1	1,0%
Dans les ardennes	1	1,0%

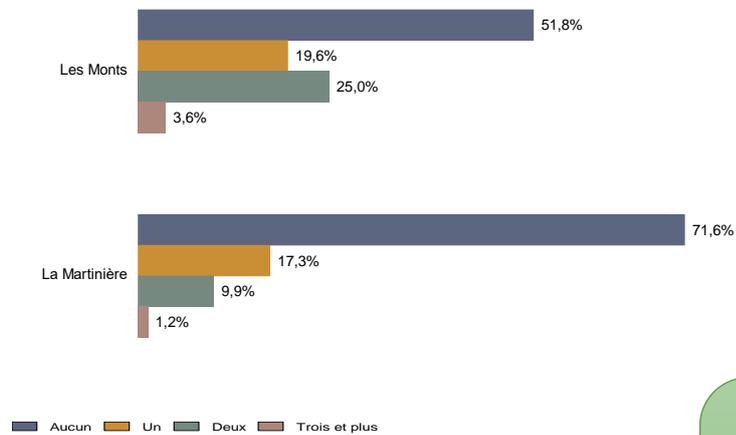
## Professions exercées

	Fréquence	Pourcentage
Employé polyvalent	6	6,1%
Agent de maintenance	5	5,1%
Enseignant	6	6,1%
Demandeur d'emploi	2	2,0%
Employé d'entreprise	2	2,0%
Magasinier	3	3,1%
Agent administratif	6	6,1%
Gestionnaire de projet	2	2,0%
Bibliothécaire	3	3,1%
Artisan	2	2,0%
Educatrice	2	2,0%
Commerçant	7	7,1%
Fonctionnaire	5	5,1%
Assistant	5	5,1%
Infirmière	15	15,3%
Chauffeur	3	3,1%
Professeur	2	2,0%
Cadre	9	9,2%
Sécrétaire	6	6,1%
Assistante maternelle	3	3,1%

- Chambéry et Bassens demeurent les communes accueillant le plus d'usagers en termes d'exercices professionnelles.
- Un taux élevé d'infirmière et une diversité de professions exercées.

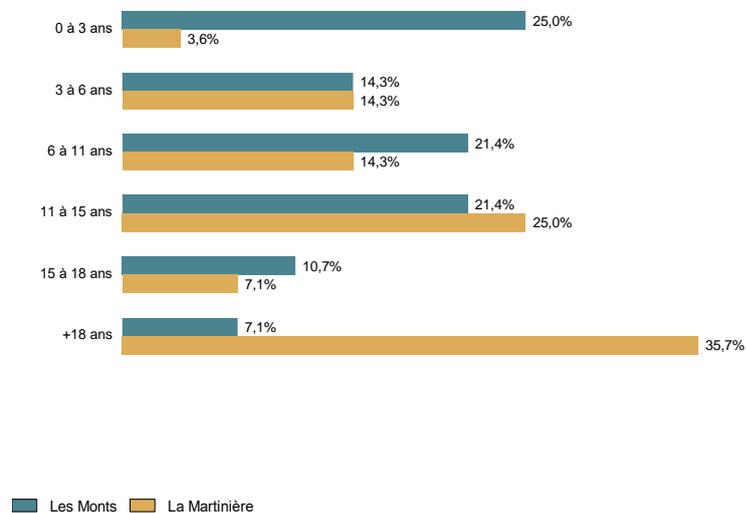
## ENFANTS, MODES DE GARDES ET SCOLARISATION

### Enfants à charge selon les secteurs

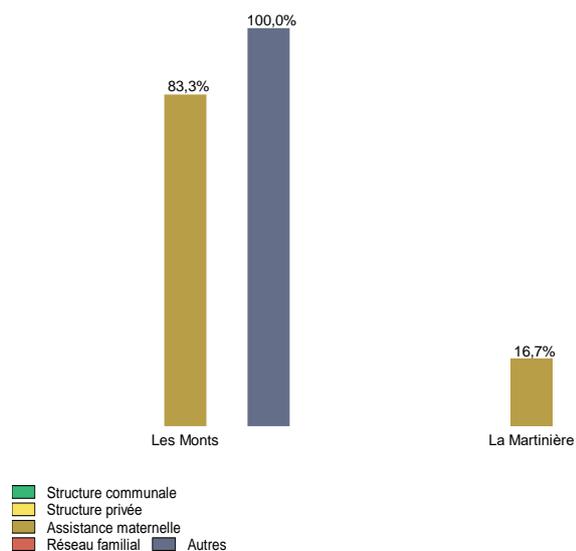


- La majorité des habitants des secteurs n'a pas d'enfants à charge.
- Ceux ayant au moins un enfant résident sur le secteur des Monts avec des enfants à bas-âge.

### Tranches d'âge des enfants selon les secteurs



## Mode de gardes selon les secteurs

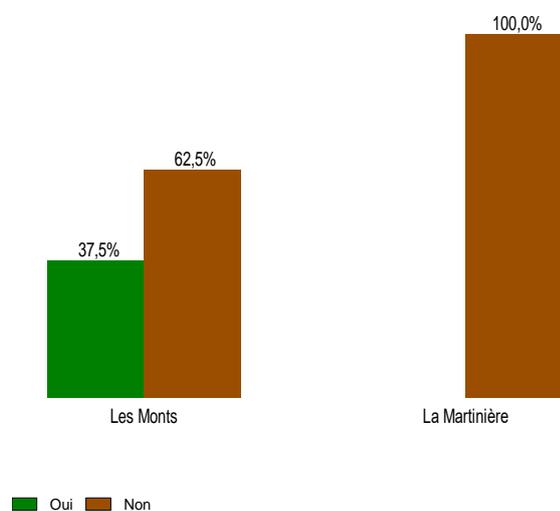


- D'autres modes de gardes des enfants à bas-âge sont utilisés sur les Monts en plus de l'assistante maternelle.
- Besoins de changement des modes de gardes exprimés en majorité du côté de la Martinière.

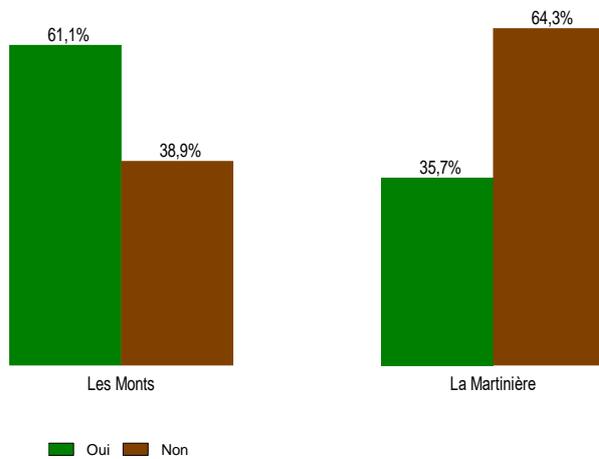
## Détails pour Autres

	%
Gardes alternées	40
Relais familiale	10
Garderie de lieu de travail	35
Amis et/ou voisins	15

## Envie de changement selon les secteurs

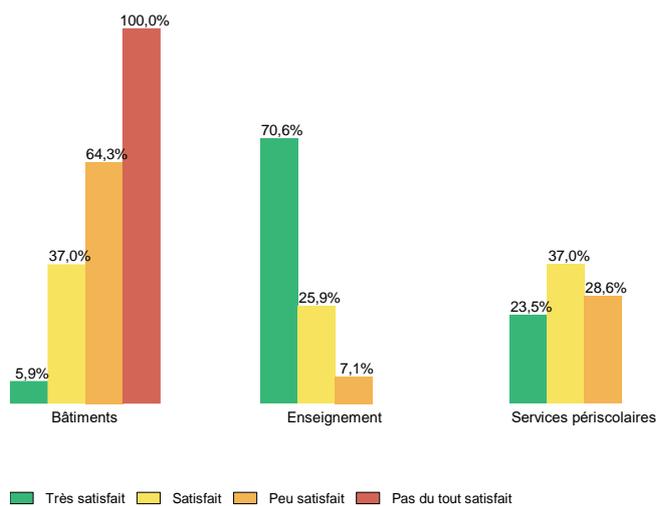


## Enfant scolarisé sur la commune selon les secteurs



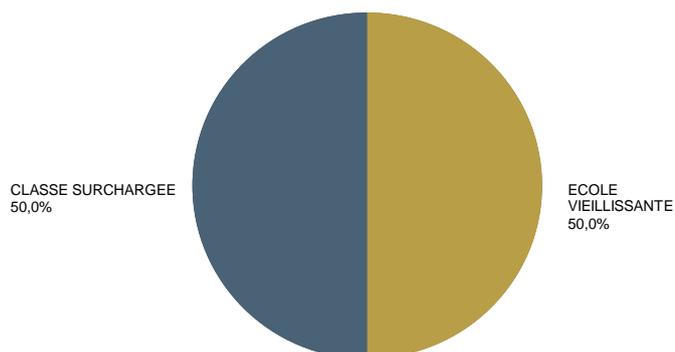
Le fort taux d'enfants scolarisés sur la commune réside sur le secteur des Monts.

## Satisfaction des établissements scolaires

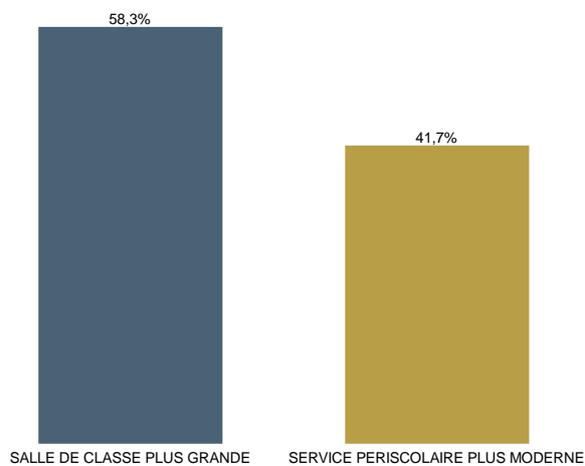


Une insatisfaction des Bâtiments scolaires mais qui n'exerce aucune influence sur l'enseignement dispensé.

## Avis sur les écoles



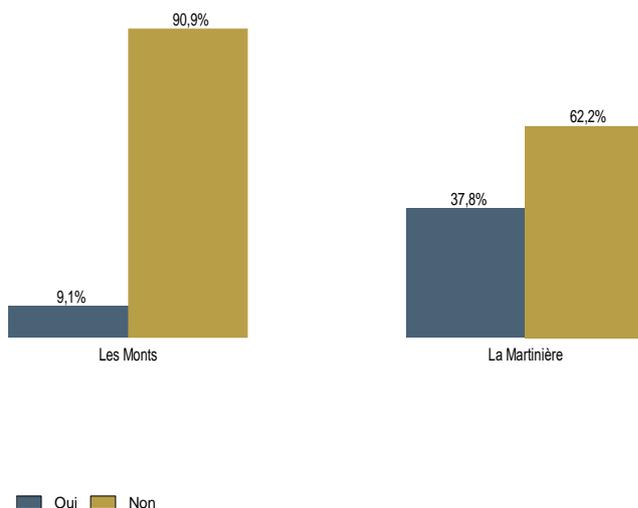
## Projet du groupe scolaire



Des salles de classe plus grande et un service périscolaire plus moderne sont les vœux des usagers pour le groupe scolaire à venir.

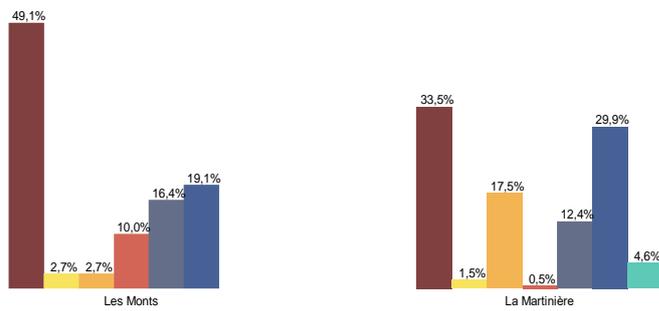
## LA MOBILITE

### Utilisation des transports en commun selon les secteurs



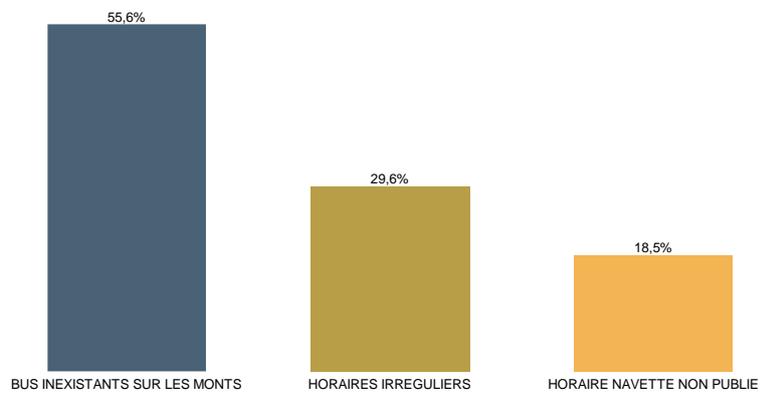
- Quelque soit le secteur, les usagers utilisent moins les transports en commun sur la commune.
- Et le moyen de transports le plus utilisés demeure le véhicule personnel.

## Moyens de déplacements selon les secteurs



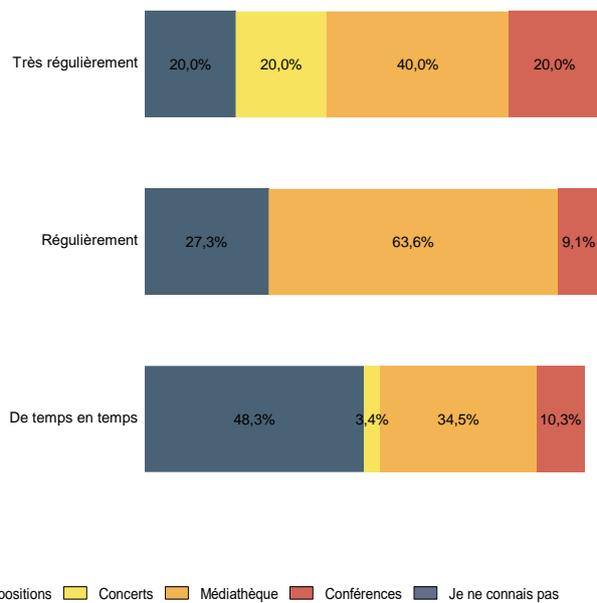
■ Voiture personnelle  
 ■ Covoiturage  
 ■ Transports en commun  
 ■ Navette communale  
 ■ Vélo  
 ■ Marche  
 ■ Autres

## Raison de la non-utilisation des transports en commun



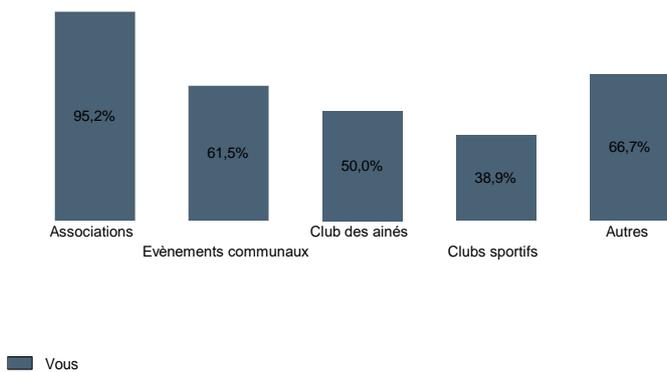
## VIE QUOTIDIENNE, HABITATS ET RELATION DU CITOYEN AVEC SA COMMUNE

### Fréquentation de la ferme de Bressieux

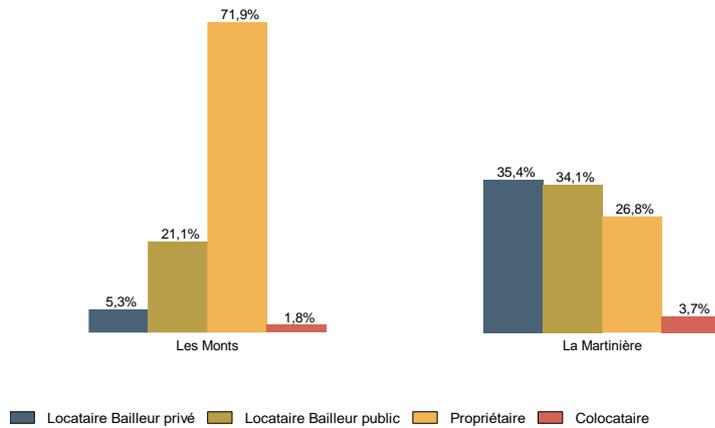


La médiathèque est régulièrement plus fréquentée que les autres enseignes de la ferme de Bressieux.

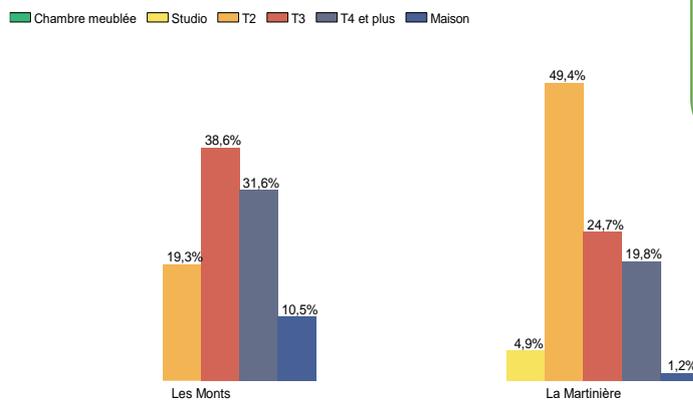
### Activités pratiquées



## Résidents selon les secteurs



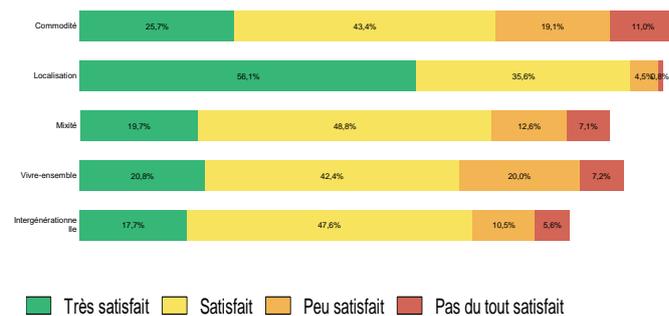
## Types de logements selon les secteurs



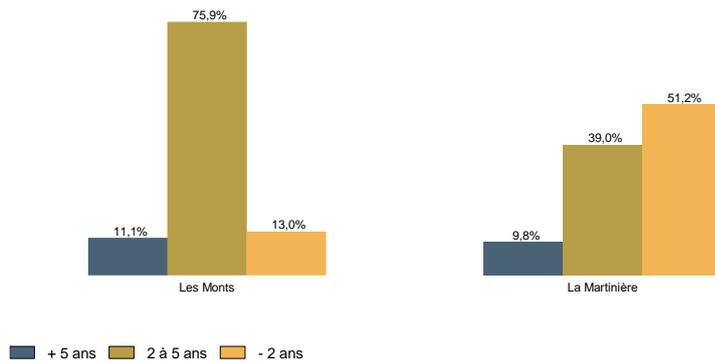
Des propriétaires en majorité vivant sur le secteur des Monts dans des T3 et T4 tandis que les locataires sont plus nombreux dans la Martinière dans les T2.

Les usagers sont en majorité satisfaits de leur logements

## Satisfaction des logements

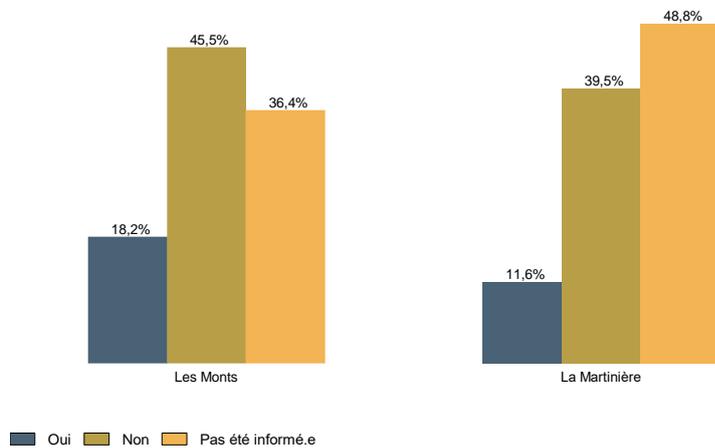


## Temps de vie sur la commune selon les secteurs

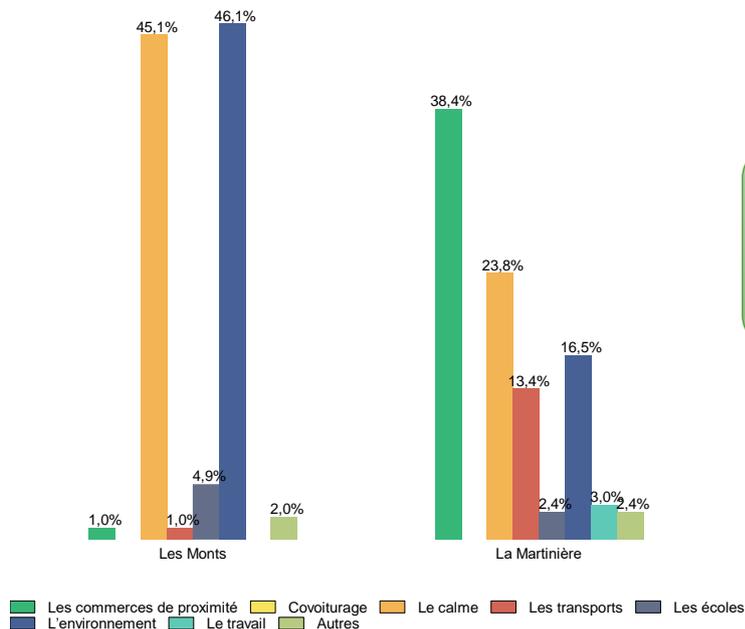


Des usagers ayant au moins 2 ans de vie sur les secteurs et qui soit n'ont pas été informé pour la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, soit n'y ont pas participé

## Participation à la cérémonie d'accueil selon les secteurs

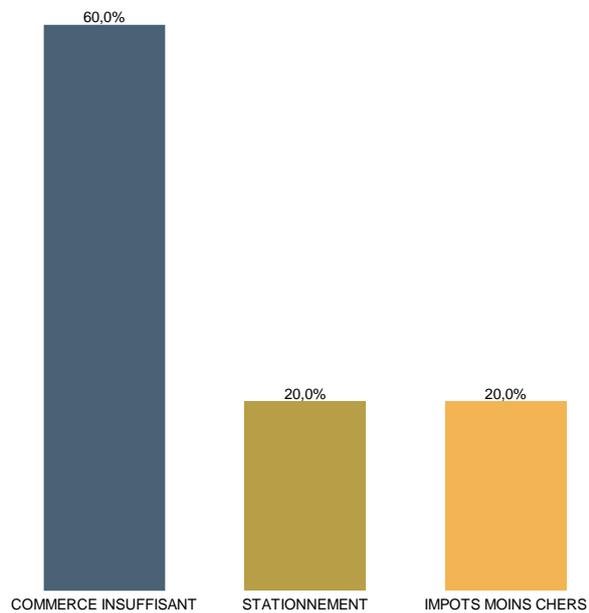


## Aspects préférés de la commune selon les secteurs

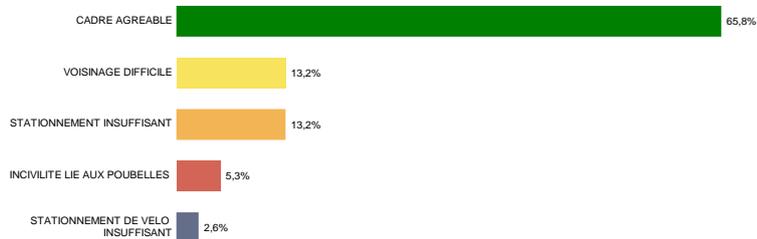


L'environnement et le calme sont plus appréciés sur les Monts plus que les commerces de proximités dans la Martinière.

## Quelques observations des usagers au sujet de la commune

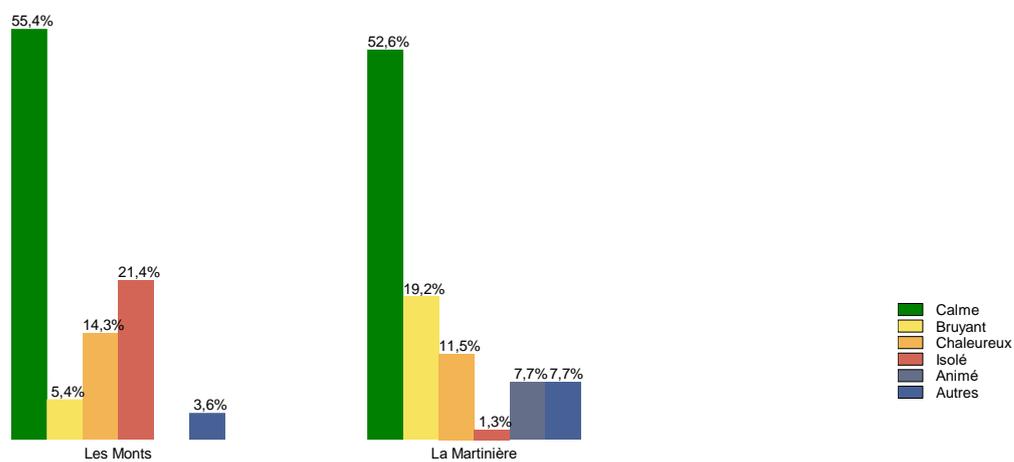


## Quelques observations des usagers au sujet des logements

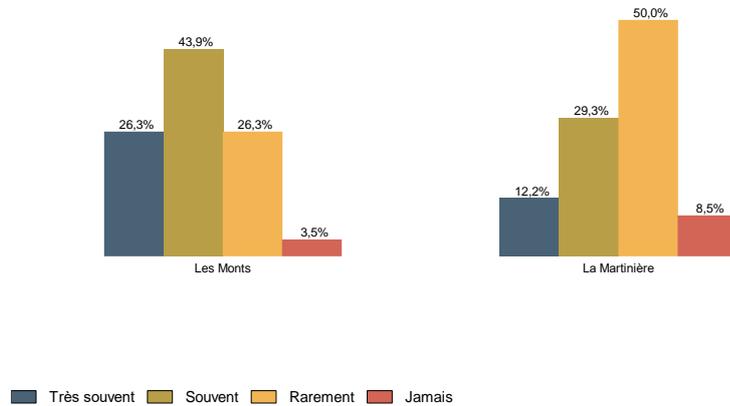


Les observations au sujet des secteurs demeurent diversifiées mais dans l'ensemble la commune reste un cadre agréable.

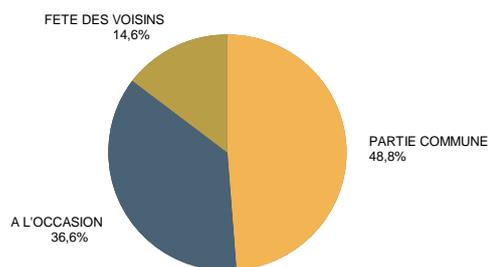
## Quelques observations au sujet du quartier



## Echanges entre voisins



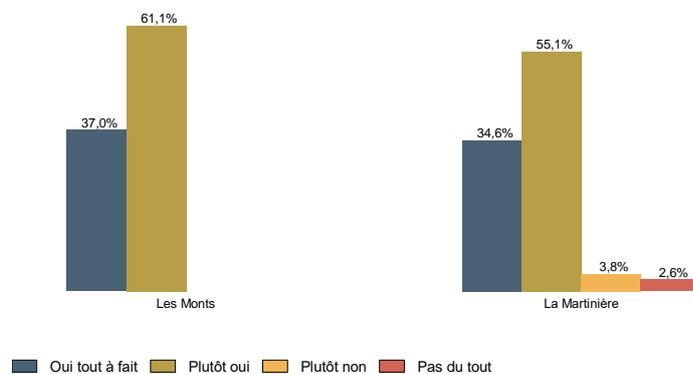
## Rencontre entre voisins



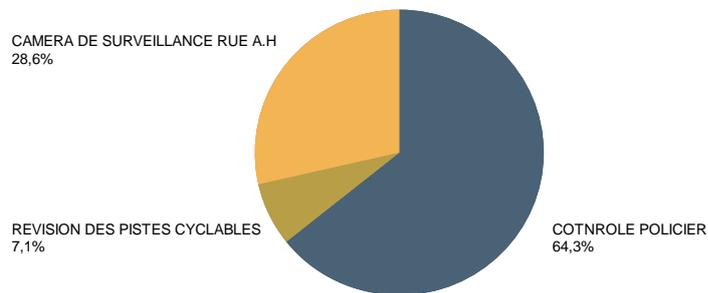
Un voisinage avec des échanges moins fréquents mais les parties communes des résidences demeurent l'endroit privilégiés pour les rencontres.

Toutefois, les usagers se sentent plutôt en sécurité dans les différents secteurs.

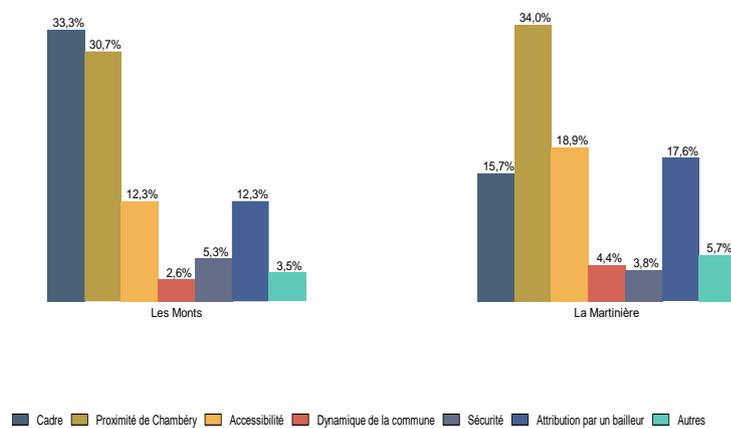
## Sentiments de sécurité selon les secteurs



## Pour améliorer la sécurité

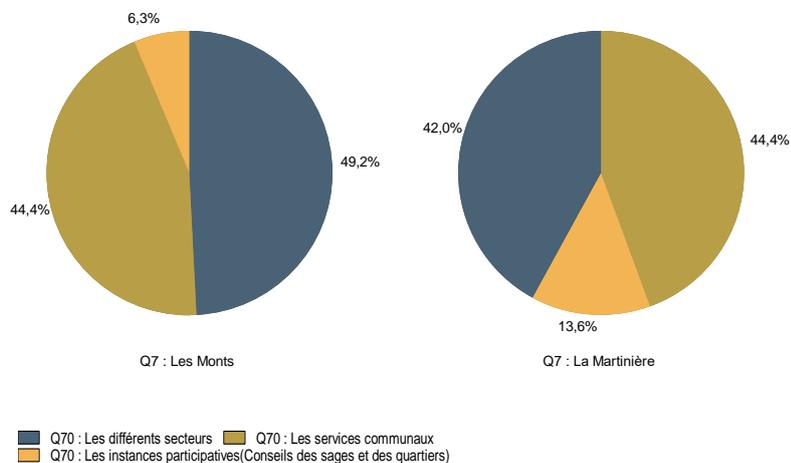


## Motif de choix de la commune

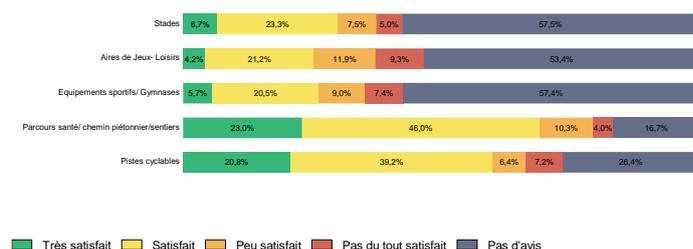


Le cadre et la proximité de Chambéry sont les motifs privilégiés de choix de la commune.

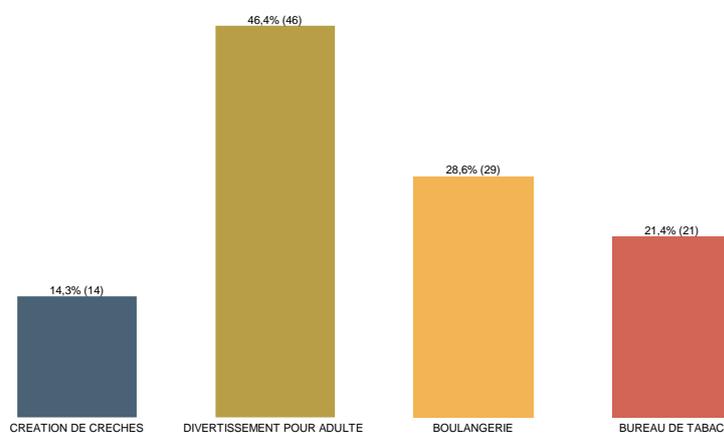
## Connaissance de la commune selon les secteurs



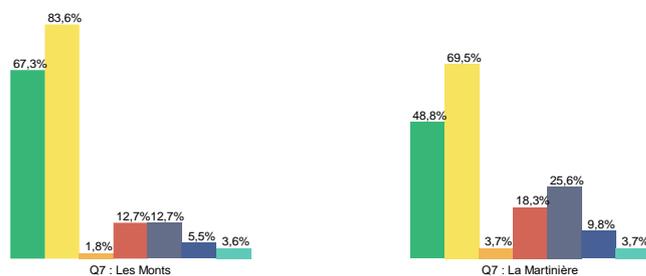
## Satisfaction des infrastructures communales



## Structures souhaitées



## Informations communales



Les usagers des différents secteurs s'informent mieux à travers les panneaux déroulants et le bulletin communal.



## Annexe 5 : organigramme de la Mairie

### ORGANIGRAMME

